UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Etude de l'image de l'homme polygame dans la region du Moso

Ntirampeba, Eraste; Sous la direction de : Professeur NKUNZIMANA Paul

2005
UB, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1178

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET
DES SCIENCES DE L'EDUCATION

ETUDE DE L'IMAGE DE L'HOMME POLYGAME DANS LA REGION DU MOSO

Par

NTIRAMPEBA Eraste

Mémoire défendu et soutenu
publiquement en vue de
l'obtention du Grade de Licencié
en Sciences de l'Education

Sous la direction de :
Professeur NKUNZIMANA Paul

Bujumbura, Novembre 2005

DEDICACE

A mes parents,
A mon épouse NINDORERA Jeanne,
A mon fils aîné ITERITEKA Guy Crispin,
A mes sœurs,
A mes beaux-frères,
A mes neveux et nièces,
A mes cousins et cousines,
A la Famille MANIRAMBONA Antoine,
A tous mes amis,

Je dédie ce Mémoire.

REMERCIEMENTS

Le présent travail est le fruit de multiples efforts des personnes à titres divers. Qu'elles trouvent donc ici satisfaction.

Nous tenons d'abord à remercier très sincèrement le Professeur NKUNZIMANA Paul pour son dévouement, sa disponibilité, sa patience avec lesquels il a dirigé ce travail. Ses suggestions, ses critiques et ses encouragements nous ont été d'une importance capitale.

Ensuite, nos remerciements vont également à l'endroit de tous les Professeurs de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education pour la formation scientifique, humaine et morale qu'ils nous ont dispensée.

Enfin, nous réservons une marque de reconnaissance envers tous les habitants de la Commune Giharo qui nous ont généreusement donné des informations relatives à notre travail.
Que notre voix de profonde gratitude parvienne encore à toute personne qui, de près ou de loin, a contribué moralement et /ou matériellement à l'élaboration du présent travail.

NTIRAMPEBA Eraste.

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

1. A.A. : Année Académique
2. ABUBEF : Association pour le Bien- Etre Familial
3. Al. : Alliés (autres, collaborateurs)
4. Cand. : Candidature
5. C N .R. S : Centre National de Recherche Scientifique
6. Ed. : Editions
7. E.S.F : Expansion Scientifique Française
8. Fac. : Faculté
9. F.P.S.E. : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
10. Ibidem : Même auteur, même ouvrage et même page
11. Idem : Même ouvrage
12. loc.cit.(loco citato) : Même ouvrage et même page
13. M.S.T. : Maladies Sexuellement Transmissibles
14. n° : numéro
15. O.C.DE : Organisation pour le Centre de Développement
16. op.cit (opere citato): Dans l'ouvrage déjà cité
17. p. : Page
18. P.U.F : Presses Universitaires de France
19. P.U.M : Presses Universitaires de Montréal
20. Q.V.S : Que vous en Semble
21. SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
22. T. : Tome
23. U.B. : Université du Burundi
24. U.B.S : United Bible Societies
25. UNESCO : United Nations for Educational Scientific and Cultural Organization (= Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et la Science)
26. UNICEF : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.)
27. Ve : Verset
28. VIH : Virus de l'Immuno-déficience Humaine

TABLE DES MATIERES

Page

0.1. Introduction..... 1
0.2. Motivation du choix du sujet et sa délimitation..... 4
2.1. Motivation du choix du sujet 4
0.2. 2. Délimitation du sujet 5

1ère PARTIE : BASE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS

1.1. Image..... 6
1.2. Représentation..... 9
1.2.1. «Représentation» dans la langue française..... 9
1.2.2. «Représentation» en psychologie..... 10
1.2.3. Représentation et image..... 11
1.3. Attitude..... 13
1.3.1. «Attitude» en psychologie..... 13
1.3.2. «Attitude» en psychologie sociale..... 15
1.4. Opinion :..... 16
1.5. Polygamie et termes corollaires..... 18
1.5.1. Polygamie, polygynie et polyandrie..... 18
1.5.2. Monogamie, monogynie, et monoandrie..... 19
1.5.3. Adultère..... 19
1.5.4. Concubinage..... 19
1.6. Famille 20

CHAPITRE II : APERCU GENERAL SUR LA STRUCTURE ET LE ROLE DE LA FAMILLE

2.1. La structure de la famille..... 21
2.1.1. La famille nucléaire..... 21
2.1.2. La famille élargie..... 22
2.2. Les devoirs de la famille envers l'enfant..... 23
2.2.1. Le foyer familial 23
2.2.2. Les droits de l'enfant 26

CHAPITRE III : LE MARIAGE AU BURUNDI.

3.1. La dot..... 28
3.2. Types de mariage..... 31
3.2.1. Mariage «*officiel*»..... 31
3.2.2. Mariage «*traditionnel*» 31

3.2.3. Mariage-cohabitation (*Gucikira-Gucikiza*)..... 31
3.3. Attitude générale envers la fécondité..... 32
3.4. Le divorce..... 34
3.4.1. Les causes invoquées par le mari..... 34
3.4.2. Les causes invoquées par la femme..... 34

CHAPITRE IV : LA POLYGYNIE AU BURUNDI

4.1. Description de la famille polygynique 36
4.2. Les facteurs à la base de la polygynie 38
4.2.1. Causes familiales..... 38
4.2.2. Causes économiques..... 39
4.2.3. Causes sexuelles..... 39
4.3. Effets négatifs de la polygynie..... 39
4.3.1. Chez les coépouses..... 40
4.3.2. Relations entre enfants- marâtres et entre la fratrie..... 42
4.3.3. Chez l'homme polygyne..... 43
4.3.4. Chez les voisins du polygyne.....44

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

5.1. Problématique de la recherche..... 45
5.2. Objectif de recherche..... 48
5.2.1. Objectif général 48
5.2.2. Objectifs spécifiques 48
5.3. Méthode de recherche 49
5.4. L'enquête par l'entretien semi directif 50
5.5. Milieu et population d'enquête 52
5.6. Choix des sujets enquêtés..... 57
5.7. Le déroulement du travail de terrain 58
5.7.1. La préenquête..... 58
5.7.2. L'enquête proprement dite..... 62
5.7.3. Difficultés rencontrées 63

2ème PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.

CHAPITRE VI : LA POLYGYNIE ET SES FACTEURS.

6.1. La situation matérielle de l'homme 66
6.2. Insatisfaction 67
6.3. La guerre 69

6.4. La stérilité de la première femme 70
6.5. La polygynie, fruit du vieillissement..... 71

CHAPITRE VII : DIFFICULTES DES FAMILLES POLYGYNIQUES

7.1. Accroissements de la misère 74
7.2. Problèmes liés à la scolarisation des enfants..... 75
7.3. Problème de personnalité chez les enfants issus de la polygynie..... 76

CHAPITRE VIII : TYPES DE RELATIONS AU SEIN DES MEMBRES DES FAMILLES POLYGYNIQUES

8.1. Mésentente entre mari-femmes..... 78
8.2. Haine et jalousie entre coépouses et entre demi-frères et demi-soeurs..... 79
8.2.1. Entre coépouse..... 79
8.2.2. Entre demi-frères et demi-soeurs..... 81

CHAPITRE IX : LA POLYGYNIE ET LES PROBLEMES RELATIONNELS

9.1. La personnalité du polygyne vue par l'entourage..... 84
9.2. Les jeunes filles et le mariage polygynique..... 86
9.3. Les garçons et la polygynie 87

CHAPITRE X : SUGGESTIONS

10.1. Constatations..... 90
10.1.1. Connaissance de la loi 90
10.1.2. La polygynie et la loi 91
10.1.3. La polygynie et la religion chrétienne 91
10.2. Propositions..... 92
10.2.1. Mise en application de la loi 93
10.2.2. Sensibilisation de la population 93
10.2.3. Contre l'institution du polygyne 94
10.3. Conseils aux célibataires 94

CONCLUSION GENERALE..... 97

BIBLIOGRAPHIE 99

ANNEXES

O.1 INTRODUCTION

Les phénomènes sociaux en cours dans le monde entier sont multiples et variés. Les faits sociaux sont distincts des faits psychologiques. La cause de ces premiers doit en effet, être recherchée dans d'autres faits sociaux et non dans les états de la conscience individuelle.
Ils sont plutôt intériorisés à travers les mœurs et les coutumes de la société. DURKHEIM définit le fait social comme :
« (...) toute manière de faire ou non susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure et qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre indépendante de ses manifestations individuelles »[1].

Parmi les faits sociaux, nous pouvons citer l'institution du mariage.

Toute société évolue dans le temps et dans l'espace. Dans son évolution, elle subit de changements multiples au sein de son organisation, de sa structure, de sa philosophie, de son idéologie ; etc.. Et selon NKUNZIMANA :
« Le changement a lieu lorsque les rapports sociaux de production changent. Ce sont ces rapports qui déterminent la conscience des hommes, leurs représentations, leurs idées, etc.»[2].

Autrement dit, c'est le matériel qui oriente la conscience et le premier précède la seconde. MARX et ENGELS expliquent la source de l'idéologie en ces termes :
« Ce sont les hommes qui sont les producteurs de leurs représentations, de leurs idées, etc., mais les hommes réels agissent tels qu'ils sont conditionnés par un développement déterminé de leurs forces productives et du mode de relations qui y correspond y compris les formes les plus larges que celles-ci peuvent prendre.»[3]

Cela signifie que tout changement de mode de vie a des répercussions sur les moeurs et les coutumes de la société. Ces moeurs et coutumes s'orientent dans le sens voulu et indiqué par la société. C'est ainsi que l'homme, produit de la société, doit se comporter suivant des directives de cette dernière. La société dispose par ailleurs des normes, des lois servant de cadre en dehors duquel tout homme se classe dans la marginalité.

Toutefois, le concept de marginalité est relatif. Il change de sens strict dans le temps et dans l'espace. En effet, certains comportements jugés comme « *anormaux* » dans le Burundi traditionnel ne le sont plus dans le Burundi actuel. Certains comportements marginalisés autrefois ne le sont plus et sont devenus tolérés, voire normaux.

[1] DURKHEIM, E., Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1895, p.14.
[2] NKUNZIMANA, P., Sociologie Générale, cours inédit, I^ère candidature, FPSE, U.B, Bujumbura A/A 1998-1999.
[3] MARX, K., et ENGELS, F., L'Idéologie allemande, Paris, Editions Sociales, 1968, p.p. 50 -51.

Par exemple, le cas le plus frappant est celui d'une jeune fille qui tombait enceinte avant le mariage. Elle était sévèrement punie car ayant déshonoré ses parents et trahi le secret des autres filles. Par conséquent, elle était jetée dans un fossé profond appelé « *Igisumanyenzi* ».

A l'heure actuelle, cette sanction n'existe plus. La jeune fille en effet, au lieu d'être jetée dans un fossé subit des réprimandes de la part de sa mère. Son père la gronde lui aussi indirectement en passant par le biais de sa femme. Cela parce que l'éducation d'une jeune fille incombe généralement à sa mère, et celle d'un garçon à son père.

Tout change, tout évolue. Le Burundi traditionnel semble donc être différent de celui d'aujourd'hui. Le Burundi moderne a un mode de vie différent de celui d'autrefois. Le cas que nous pouvons évoquer concerne la polygamie. Celle-ci est un phénomène qui a existé dans le temps (Burundi traditionnel). Elle continue à exister et à se manifester dans certaines provinces du pays telles que Cankuzo ; Cibitoke ; Kirundo ; Makamba ; Rutana ; Ruyigi ; etc. pour ne citer que celles-là. Ces provinces s'inscrivent dans les régions naturelles du pays comme Buragane , Bweru, Imbo, Bugesera et Moso .

Traditionnellement légale, la polygynie est aujourd'hui prohibée par le code pénal de 1981.
Par ailleurs, BANDIRA montre que ce code n'est pas d'hier :
« A partir du 1er Janvier 1951, nul ne pourra contracter un nouveau mariage coutumier avant la dissolution du ou des mariages antérieurs. »[1]

La polygynie est actuellement classée par ce code parmi les infractions contre l'ordre des familles, plus spécialement contre le mariage.

L'Etat a essayé d'éradiquer cette pratique sociale mais il n'a pas pu atteindre sa disparition totale. Cette pratique n'est pas totalement abandonnée. Cela parce qu'un phénomène social longtemps intériorisé ne peut pas disparaître subitement. En effet, réprimée dans notre pays, la polygynie a eu, malgré cette répression, et continue à avoir ses pratiquants dans certaines régions du pays.Ce phénomène revêt un aspect particulier de représentation à mettre en exergue à l'état actuel des choses.

[1] BANDIRA, B., L'Evolution de la polygamie sous l'Administration Belge au Burundi (1931-1960), Mémoire inédit, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, 1971, Annexe VI, p.23.

Et comme cela a été déjà dit, toute société évolue et son évolution entraîne des changements en son sein. Par ailleurs, l'homme, produit de la société, n'est pas épargné par ces changements. C'est, par conséquent, de cette façon que le Burundi moderne diffère du Burundi traditionnel ; que l'homme d'aujourd'hui semble être différent de celui d'hier dans sa façon de penser, de faire, d'agir, de vivre, de se représenter les choses, les êtres, y compris l'homme polygame d'aujourd'hui.

En poussant plus loin notre réflexion sur beaucoup d'observations, nous sommes arrivé à une constatation relative à la polygamie dans la région du Moso.
Face à ce phénomène, nous nous sommes aussi posé la question suivante : les hommes monogynes n'ont-ils pas un jugement, une représentation ; une image envers ceux qui sont polygynes ? Sont-ils indifférents ? C'est donc dans cette optique que notre travail est de voir l'image que les hommes monogames de la région du Moso se font du polygyne (c'est-à-dire un homme qui a plusieurs femmes).
Pour y arriver, notre travail s'est articulé sur deux parties. La première a servi de base théorique et méthodologique et comporte cinq chapitres à savoir :

- l'élucidation des concepts ;
- l'aperçu général sur la structure et le rôle de la famille ;
- le mariage au Burundi ;
- la polygynie au Burundi ;
- problématique et méthodologie de la recherche.

La seconde partie quant à elle a été consacrée à la présentation, l'analyse et l'interprétation des données de terrain et comporte les chapitres suivants :

- la polygynie et ses causes ;
- les difficultés des familles polygyniques ;
- les types de relations au sein des membres des familles polygyniques ;
- la polygynie et les problèmes relationnels ;
- les suggestions.

0.2 Motivation du choix du sujet et sa délimitation

0.2.1. Motivation du choix du sujet

Aucun acte de l'homme n'est gratuit. Le choix de ce sujet a été motivé par certaines raisons qui méritent d'être évoquées. D'abord, les cours de Sociologie générale en I^{ère} candidature et de psychologie sociale en II^{ème} candidature nous ont fourni beaucoup de références théoriques et ont suscité un intérêt particulier sur les phénomènes et faits sociaux de façon générale.

En effet, la Sociologie générale nous a permis d'aborder l'étude de l'homme, l'être social, en examinant les institutions et les diverses façons de faire, d'être, de penser, de s'organiser, etc.
La psychologie sociale quant à elle a été pour nous une occasion favorable pour étudier la participation du sujet à la vie collective ; et saisir que l'ordre collectif a de l'incidence idéologique sur l'ordre individuel dans tous les rapports où le sujet se trouve confronté avec autrui. Cela parce que l'individu s'assimile subjectivement à l'inconscient collectif. Tout cela passe par le groupe, objet privilégié, médiateur essentiel et transmetteur de l'idéologie de la société à l'individu.

Ensuite, le maintien de cette pratique sociale longtemps réprimée ne nous a pas laissé indifférent. Nous avons voulu donc, à travers les idées des habitants de la région du Moso, donner une contribution à l'élucidation de ce fait social. En tout cas, le fait que la société acceptait légalement la polygynie dans le passé (vers les années 1951) mais qu'elle est depuis cette date prohibée, marque en nous une interrogation. Cela peut montrer que cette pratique sociale ne manque pas d'indices néfastes envers toute la société en général et envers la famille en particulier.
En tout état de cause, le fait que la polygynie se manifeste dans certains coins du pays suscite une image particulière quant à ceux qui la pratiquent. Cette image nous été révélée par leurs voisins. En effet, ce sont eux qui assistent souvent à tout ce qui se passe quotidiennement au sein des familles polygynes.

Par ailleurs, si la société n'a pas pu parvenir à supprimer totalement la polygynie depuis le 1er Janvier 1951, ce n'est pas parce qu'elle n'avait pas de moyens matériels pour le faire. Des emprisonnements, des amendes lourdes etc. ont été infligés au polygyne, mais en vain. La polygynie n'a pas cessé de se pratiquer et continue d'exister jusqu'aujourd'hui.

Enfin, la curiosité scientifique nous a poussé à entreprendre une telle recherche en ce domaine social. Le patrimoine culturel peut nous aider à mieux comprendre les faits présents à travers les faits passés. Le passé prépare le présent tandis que ce dernier prépare le futur.

Les problèmes qui se posent dans tous les foyers, particulièrement en campagne (milieu où les cas de polygynie se manifestent le plus souvent) ont constitué une circonstance qui nous a amené à entreprendre cette recherche.

Le but du présent travail se sont appuyés sur l'impérieuse nécessité de connaître certaines réalités sociales et culturelles vécues par la société dans laquelle nous vivons. C'est ainsi que connaître l'image que les habitants de la région du Moso se font du polygyne nécessite d'être mise à jour pour permettre à la science d'avancer dans la façon de voir les choses en général, et de comprendre l'image de l'homme polygyne que se font les populations en particulier.

0.2.2. Délimitation du sujet

Le présent travail a porté sur la pratique de la polygynie, une forme de mariage qui s'est pratiqué dans notre société et qui existe encore à l'état actuel malgré sa répression. Nous disons qu'elle reste au Burundi, parmi bien d'autres, un fait social qui s'est répandu en matière d'organisation sociale en général et d'organisation familiale en particulier.

La polygynie est actuellement prohibée même si elle continue à se manifester dans certaines régions du pays. Cela parce qu'un fait social bien ancré dans la pratique d'un peuple ne peut disparaître d'un coup sans laisser de traces. Ajoutons à cela que ceux qui étaient polygynes avant la prohibition ont gardé leurs épouses. Au bout du compte, nous sommes confronté à des cas qui peuvent nous éclairer sur le fait. Nous nous sommes limités sur la région du Moso et plus spécialement en commune Giharo. Ce sont les habitants de ladite commune qui nous ont donné leurs opinions, lesquelles opinions ont déterminé l'image du polygyne dans cette région.

Et pour être méthodique, nous avons voulu que cette image soit découverte et analysée sous une approche psychosociologique, psychologique d'une part, car relevant du comportement et de l'aspect individuel ; social, d'autre part, car concernant la collectivité.

Ière PARTIE : BASE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : ELUCIDATION DES CONCEPTS.

Pour éviter de l'incompréhension du contenu de notre travail, nous avons essayé d'élucider certains concepts-clés. En effet, au niveau de la terminologie, la définition de l'*image*, à titre d'exemple, est singulièrement équivoque et confuse. Ainsi donc dans ce chapitre, nous sommes passé en revue les différentes définitions relatives aux termes différents telles qu'elles sont données d'une part par les différents psychologues et psychosociologues et d'autre part, nous avons terminé par une définition opérationnelle ; c'est-à-dire celle qui nous a servi dans le présent travail.

1.1 « Image » en psychologie

Les différents psychologues comme SILLAMY, WASTON, HULL, GAUQUELIN ; etc. nous donnent quelques éclaircissements sur ce concept :
SILLAMY pense que :
« L'image serait une représentation intériorisée d'un objet absent, perçu antérieurement ou créé par la pensée. Par rapport à l'idée qui est essentiellement abstraite l'image conserve un aspect concret qui la rapproche des sensations. L'image peut être :

- *Reproductrice si elle imite,*
- *Originale si elle est élaborée par le sujet à partir des souvenirs personnels comme dans le rêve ;*
- *Anticipative si elle se rapporte à des faits jamais perçus.»* [1]

Les auteurs comme WATSON et HULL conçoivent les images comme :
« (....) des traces cérébrales consécutives aux perceptions reliées entre elles par de multiples connexions établies au cours de l'existence » [2].

Cette définition souligne le côté physiologique de l'image. Toutefois, elle n'intéresse pas directement le fond de notre travail parce qu'elle nous explique physiologiquement comment se forme l'image alors que nous avons voulu savoir l'idée que les habitants de la région du Moso se font de l'homme polygyne.

LABORDERIE souligne qu'il y a un lieu de ressemblance entre l'image et son signifié en disant que l'image est :
« Une représentation entretenant un lien de ressemblance perspective avec le représenté.» [3]

[1] SILLAMY, N, Dictionnaire encyclopédique de A-K, Paris, Bordas, 1980, p.593.
[2] WATSON, (J.B), et HULL, (C.L.), cités par SILLAMY, N., in op. cit., p.594.
[3] LABORDERIE, R., Les images dans la société et l'éducation, Tournai, Casterman, 1972, p.15.

Pour lui, l'image se reconnaît par cette ressemblance perspective entre le représentant et le représenté. Par contre, la « *non-image* » sera caractérisée par l'absence de cette ressemblance respective entre le signifiant et le signifié.

En ce qui nous concerne, l'idée que les habitants de la région du Moso se font du polygyne doit correspondre, à beaucoup d'égards, à la réalité vécue par le polygyne lui-même.

GAUQUELIN quant à lui, pense que l'image est :
« (...) la répétition de l'acte à la perception .C'est pourquoi on ne peut le décrire comme on décrirait un objet présent. Reflet de sensations antérieures, elle en retient l'essentiel, elle constitue un travail d'élaboration allant jusqu'au concept intellectuel qui est une image épurée de toutes ses caractéristiques accessoires. »[1]

Il y a donc, d'une part, la sensation sur laquelle l'image se base, d'autre part, il y a la perception à travers laquelle l'image retient des sensations antérieures.
D'autres auteurs pensent que l'image provient des impressions que le monde extérieur laisse dans notre cerveau.
C'est par exemple le point de vue de MOSCOVICI quand il dit que :
« Les images sont des impressions que les objets ou les personnes laissent dans notre cerveau. »[2]
Il pense d'ailleurs, qu'on peut :
« (...) les ravivifier dans l'esprit de même que nous évoquons un paysage ou racontons une rencontre ayant lieu autrefois(...).Les images jouent le rôle d'un écran sélectif servant à recevoir de nouveaux messages et elles commandent la perception de ceux d'entre ces messages qui ne sont pas entièrement ignorés. »[3]

S'agissant du concept d' « *image* »en psychologie, les auteurs en parlent d'une façon différente et même équivoque. Nous rejoignons ici la pensée de MEYERSON quand il s'exprime en ces termes :
*« L'image peut être l'exemple concret qui sert de modèle d'illustration typique au cours d'un raisonnement généralisateur (...). Certains auteurs appellent « **image** » un fait de mémoire immédiate se produisant assez vite après la perception (...).*

[1] GAUQUELIN, (M.F), La psychologie moderne de A-Z, Paris, Rets, 1971, p.360.
[2] MOSCOVICI, (S), La psychanalyse, son image et son public, Paris, PUF, 1976 p.p. 45-46.
[3] Ibidem.

*L'école psychologique de Jansch a décrit sous le nom d' « **image intuitive** » des faits intermédiaires entre l'image et la perception, ou plus exactement des faits de la sensation reviviscente de l'image immédiate. Ce seraient donc des représentations mentales extraordinairement vives et colorées indépendantes de la volonté, vécues et senties comme étrangères dans le cours ordinaire de la vie imaginaire éprouvée quelque fois comme une gêne (...) »* [1]

Les différentes approches nous montrent le caractère vague de la définition donnée à l'image. C'est ainsi que ces définitions ne nous permettent pas une compréhension précise de la notion d'image. La synthèse de toutes ces définitions semble être donnée par l'*Univers de la psychologie* qui nous éclaire de plus en plus sur la notion d' « *image* » car ici nous comprenons que l'image est une représentation mentale d'un objet que l'on connaît mais que cette représentation s'exerce en l'absence de l'objet.

Donc ici, nous saisissons que l'image est une idée que nous nous faisons d'un objet mais en l'absence de celui-ci pourvu qu'il nous ait été antérieurement connu.
En effet, pour cet ouvrage, l'image est :
«(...) toute représentation mentale d'un objet de connaissance s'exerçant en l'absence de celui-ci. » [2]

Cette représentation mentale est rendue possible grâce à un schème qui, selon la théorie de PIAGET « (...) *se modifie constamment pour et par l'activité du sujet et garde un flou concomitant à sa plasticité* » [3].

Nous retrouvons cette idée de modification constante du schème dans notre travail dans la mesure où l'image que les habitants de la région du Moso ont de l'homme polygyne varie selon que celui-ci entreprend des activités mal ou bien jugées par les mêmes habitants.

A ce sujet, ASCH pense que le processus d'adaptation se poursuit par des individus vivant ensemble, l'image de l'autre se restructurant au fur et à mesure que de nouvelles observations viennent confirmer ou infirmer les impressions antérieures. Ce sont donc ici des idées qui soulignent le caractère plastique de l'image.

Après cette synthèse des définitions de l' « *image* » nous proposons une définition opérationnelle.

[1] MEYERSON cité par FULCHIGNONI, (E)., in La civilisation de l'image, Paris, Payot, 1969, p.25.
[2] Univers de la psychologie, Paris, Edition Lidis, 1981, p.50.
[3] PIAGET, (J.), La psychogénèse des connaissances et sa signification épistémologique, Paris, Seuil, 1979, p. 136.

Nous estimons comme le pense LABORDERIE qu'à quelques degrés de différence, il y a une ressemblance, une certaine analogie entre ce qui est « *image* » et ce qui est « *représenté* ». Nous pensons en effet que cette image, c'est-à-dire l'idée que l'on se fait de quelqu'un - dans le cas qui nous concerne, - l'idée que les habitants de la région du Moso se font de leurs voisins polygynes-, n'est pas du tout un effet du pur hasard.
Cette idée s'élabore à partir de tout un ensemble de circonstances, toute une série d'expériences entre les habitants de cette région et l'homme polygyne.

Par ailleurs, pour notre travail, nous avons postulé que l'idée que les habitants de la région du Moso se font du polygyne se base sur des facteurs tant objectifs (comportements manifestement observables du polygyne) que subjectifs (comportements non observables) mais que finalement, elle passe dans l'inconscient pour se manifester brusquement par des actes affectifs spontanés lorsque les occasions s'y prêtent.

En conclusion, dans ce travail nous avons pris l'image à la fois comme « *image* » et comme « *représentation* » ; c'est-à-dire que nous avons désigné l' « *image* » par l'idée que les habitants de la région du Moso se font de leurs voisins polygynes.

Dans le but de lever les équivoques éventuelles et dans le but de préciser davantage les nuances sémantiques entre image et représentation, il nous a paru utile et important de définir ce dernier concept « *représentation* » dans la mesure où d'aucuns confondent ces termes prenant l'un pour l'autre.

1.2. Le concept de représentation

1.2.1 La représentation dans la langue française

Le terme de « *représentation* » dérive du latin *« reproesentario* » qui signifie action de mettre sous les yeux ou encore rendre présent, reproduire *(reproesentare)* [1]

La notion de « *représentation* » possède deux sens stricts. Le premier concerne l'action de « *se représenter* », « *s'imaginer* » « *rendre présent à l'esprit quelque chose.* » [1]

[1] BLOCH (O), et WART BURG, (W-V), Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, PUF, 1968, p.548.

Nous précisons que c'est cette dernière signification qui nous a intéressée tout au long de notre travail dans la mesure où les habitants-sujets de notre recherche-ont dû rendre présentes à l'esprit les qualités positives ou négatives de leurs voisins polygynes pour pouvoir les consigner dans leurs réponses aux thèmes qui leur ont été présentés.

1.2.2 La représentation en psychologie

Pour les psychologues, la notion de « *représentation* » ne peut pas se réduire à une simple évocation ou reproduction d'un fait, d'un objet, d'une idée ou de n'importe quelle autre chose. Il s'agit plutôt d'un effort de pensée, de modelage et de remodelage de la réalité, d'une véritable fabrication d'un objet nouveau qui prend pour matière la réalité perçue.

Nous rejoignons ici nombre d'auteurs qui se sont intéressés à la question à savoir MOSCOVICI [1] et les CHOMBART DE LAUWE [2]
Selon LAFON, la représentation est :
« (...) l'action de rendre présent à l'esprit ou à la mémoire au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe quelconque, symbole ; (...). » [3]
La représentation serait donc une action de ramener un objet ou un fait à l'esprit par l'intermédiaire d'un signe ou d'un symbole quelconque.

MOSCOVICI quant à lui pense que la représentation est une reproduction d'un objet quelconque. Pour lui, une représentation est :
*« (...) une reproduction sur le plan cognitif des propriétés d'un objet s'effectuant à un niveau concret, fréquemment métaphorique et organisée autour d'une signification centrale. Cette reproduction n'est pas le reflet dans l'esprit d'une réalité externe parfaitement achevée, mais un remodelage, une véritable « **construction** » mentale de l'objet conçu comme non séparable de l'activité symbolique d'un sujet, elle-même solidaire de son insertion dans le champ social. »* [4]

Dans ces conditions, les représentations constituent des processus de médiation entre le concept et le sensoriellement perçu.

[1] MOSCOVICI, (S.), op. cit. p.50.
[2] CHOMBART DE LAUWE, (M-J et P-H) et al. La femme dans la société ; son image dans différents milieux sociaux, Paris, CNRS, 1967, p.21.
[3] LAFON, (R.), Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'Enfant, Paris, PUF, 1973, p.731.
[4] MOSCOVICI (S.), Introduction à la psychologie sociale, Paris, Librairie Larousse, 1972, p.306.

La psychologie moderne conçoit la représentation comme évoquant une chose absente, une idée, un événement et comme enrichissant les images perceptives du moment en les comparant à d'autres. Il s'agit donc d'un effort de restructuration des images et des concepts à partir des souvenirs et des perceptions. C'est aussi le point de vue des CHOMBART DE LAUWE et leurs collaborateurs qui pensent que,

« La représentation implique toujours une évocation, un effort mental de création pour compléter ou pour rappeler. Il s'en suit inévitablement une certaine transformation de la réalité pour la rendre conforme à la raison. » [1]

Il apparaît donc que la représentation implique aller au-delà de la réalité primaire objective. Il ne s'agit pas de se contenter de répéter ou de reproduire. C'est un effort de structuration et de restructuration en vue de l'édification d'un contexte nouveau

De plus, force est de constater qu'un aspect fondamental se dégage de toutes ces définitions. C'est que la représentation implique des mécanismes perceptifs. Et c'est par ces mécanismes que nous restructurons nos représentations, nos concepts à partir des objets, des phénomènes et des faits perçus.

Les mécanismes de perception sont d'ordre culturel et par conséquent social. Dans ces conditions, les représentations qui en découlent portent un cachet social. Dans cette perspective, elles s'actualisent en une structure psychologique particulière et remplissent une fonction spécifique.

Elles contribuent, en effet à définir le groupe social dans sa spécificité et constituent un instrument grâce auquel une personne appréhende un objet social et son milieu.

1.2.3 « ***Représentation*** » et « ***image*** »

Après toutes ces définitions sur les concepts d' « *image* » et de « *représentation* », il s'avère nécessaire de montrer la démarcation existante entre les deux concepts, d'expliciter les nuances possibles entre les deux sens.

Ces deux notions ont, en effet depuis longtemps été utilisées d'une façon identique et indifférente mais il est des différences évidentes qui séparent les deux notions.

Comme l'estime CHOMBART DE LAUWE,

«L'on peut accorder à l'image un caractère plus spontané et plus affectif.» [2]

[1] CHOMBART DE LAUWE (M-J., et P-M) et al. cités par NDAYIBARIRA, (B) in Les représentations du diplômé chez les élèves en début du cycle inférieur des humanités (7ème), Mémoire inédit, F.P.S.E, U.B, Bujumbura, 1982, p. 13.

[2] CHOMBART DE LAUWE, (M-J), citée par DE BESSE (M.), et MIALARET (G.), in Traité des sciences pédagogiques, Paris, PUF, 1974, p.110.

Nous pouvons dire que dans la représentation, le sujet est conscient de l'objet ou de l'idée qu'il recompose. Il s'agit donc d'une reconstruction du réel par le sujet.
Ainsi CHOMBART DE LAUWE nous rappelle que :
« La représentation peut être modifiée, perfectionnée complétée, critiquée tandis que l'image s'impose ou est repoussée par des réactions affectives. » [1]

L'image fait donc appel à l'affectivité et à la spontanéité tandis que la représentation fait appel à la volonté et aboutit finalement à l'élaboration des modèles plus ou moins raisonnés. La représentation serait donc d'après KAES :
« (...) une manière qu'a le sujet de fabriquer un objet symboliquement et culturellement significatif » [2].

L'image et la représentation orientent toutes les deux le comportement mais l'image le fait d'« *une manière spontanée et plus affective* ».
La représentation quant à elle le fait plus directement en référence à des systèmes de valeurs.

Nous pouvons conclure en affirmant avec KAES que :
« L'analyse des images et représentations exige des références permanentes au système psychique et aux valeurs sociales culturelles. » [3]

Après toutes ces définitions et considérations générales sur le concept de « *représentation* », il importe maintenant de donner une définition opérationnelle de ce terme qui nous a rendu compte de la signification que lui confère l'orientation de notre travail.

A travers notre travail, nous vous avons fait part de quelques définitions proposées par un certain nombre de chercheurs en sciences sociales et les définitions des psychologues.
Selon ces derniers, la représentation ne se réduit pas à une simple évocation et reproduction d'un objet, d'un fait, d'une idée ou d'un événement quelconque. Il s'agit d'un effort de pensée rationnelle par lequel nous structurons, nous modelons des images et des concepts à partir des sanctions.
Dans ce travail, nous avons appelé « *représentation* » toute proposition, toute opinion, toute phrase, tout discours indicateur d'images structurées et relationnelles relatives à un objet social, à une situation, à un phénomène social déterminé.

[1] CHOMBART DE LAUWE (P-H), cité par NDAYIBARIRA (B.) in, *op.cit.*, p.p 27-28.
[2] KAES, (R.), Image de la culture chez les ouvriers français, Paris, Ed. Cujas. 1968, p.16.
[3] KAES, (R.), loc.cit.

Nous reconnaissons qu'une représentation participe à la formation et à l'orientation des conduites humaines. Par conséquent, elle est polarisée. C'est ainsi qu'elle peut être positive ou négative. Cette polarisation se traduit par des attitudes ou par des dispositions de réagir de telle ou de telle façon. C'est dans cette perspective que nous avons dû élucider le concept d'« *attitude* » dans notre travail.

1.3 Le concept d' « *attitude* »

Le terme « attitude » vient du latin « *attitudine* » dérivé lui-même d'«*aptitudine* » du bas latin « *aptitudo* » ce qui signifie « *aptitude* » entendue comme « *dispositions naturelles à remplir certaines tâches.* » [1]

Au début, on a utilisé ce terme dans le domaine de la plastique comme « *manière de tenir le corps* ». Mais par après, il a été utilisé dans le sens du moral. Ainsi, on parle d'attitude respectueuse.

Dans la suite, il a transcendé ce sens moral pour indiquer les dispositions mentales. Ainsi, notre attitude mentale à l'égard d'une situation ou d'un phénomène social est importante et influence nos jugements ultérieurs sur la situation ou sur le phénomène. Nous comprenons ainsi que les attitudes constituent un moyen privilégié pour expliquer les réactions de l'individu devant les stimulations sociales.
Il devient donc opportun d'analyser la notion d' « *attitude* » en psychologie et en psychologie sociale pour voir en quoi une disposition mentale influence les comportements de l'homme.

Ainsi, à partir de ce qui précède, nous pouvons comprendre que les attitudes des habitants de la région du Moso face à l'homme polygyne conditionnent leurs jugements sur le comportement qu'ils adoptent dans diverses situations. C'est à ce titre que nous parlons d' « *attitude* » dans ce travail.

1.3.1 Le concept d' « *attitude* » en psychologie

Au sens psychologique du terme, une attitude est :
« *(....) soit une prise de position sur un problème donné ou sur une question débattue, donc une matrice de nombreuses opinions personnelles, (...).C'est une prédisposition plus ou moins permanente susceptible de produire des comportements et des opinions.* » [2]

[1] FRAISSE, (P.) DUIJKER (H.C.J) et al., Les attitudes, Paris, PUF, 1961, p.9.
[2] MUCCHIELLI, (R.), Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, Paris, E.S.F., 1975 p.19.

Nous partageons cet avis exprimé par MUCCHIELLI. En effet, une attitude désigne une orientation de la pensée, les dispositions profondes de l'être qui guident les conduites. Ainsi, les attitudes doivent être comprises comme un ensemble de réactions personnelles face à un objet déterminé : animal, personne, chose, événement ou phénomène.
Le sujet les considère lui-même comme des valeurs faisant partie intégrante de sa personnalité. Ces attitudes constituent donc un mode d'existence, une disposition de réagir de telle ou telle façon. C'est ce que SILLAMY nous explique dans ces termes :
« Une attitude ne constitue pas un vécu concret, mais un mode existentiel, une disponibilité à sentir, à percevoir et à réagir d'une façon particulière.» [1]

Nous apprenons dès lors qu'une attitude devient un état mental qui prépare à l'action, capable de mobiliser toutes les ressources d'une personne en fonction de la situation dans laquelle elle se trouve. Qu'il s'agisse des forces musculaires ou des capacités intellectuelles, c'est l'attitude qui se trouve à l'origine d'une réponse quelconque de l'organisme à une situation donnée.
Finalement, une attitude devient comme le pense GAUQUELIN :
« (...) une prédisposition permanente d'un individu à réagir dans un sens donné quelle que soit la situation. D'une façon générale, une attitude fait réagir pour ou contre un élément quelconque du milieu externe ». [2]
Il est donc manifeste qu'une attitude peut être positive ou négative ; elle peut être favorable ou défavorable mais aussi elle peut être neutre à l'égard de l'objet, de la personne, d'un fait, de l'idée ou de l'événement qui l'a déterminé.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous empêcher de souligner l'importance de la personnalité de l'individu dans la détermination affective de l'attitude. Cette personnalité est façonnée avec le concours de plusieurs facteurs comme le passé de l'individu, son présent, sa constitution, ses expériences, sa structure psycho-affective, les pressions et les limitations de l'entourage soit familial, soit scolaire ou alors de son milieu social.

De leur côté, les individus soumis à ces facteurs tendent à se conformer aux normes, aux coutumes, aux opinions de leur collectivité. C'est pour cela qu'il importe d'étudier le concept d'«*attitude* » en psychologie sociale. En effet, un individu qui agit n'est pas tout à fait libre dans les actes qu'il pose ; Il agit en tenant compte du groupe en présence et en se référant à un groupe donné. Nous espérons donc que les réactions de l'entourage du polygyne peuvent contribuer au niveau du changement de comportement de celui-ci.

[1] SILLAMY, (N.), op.cit., p.120.
[2] GAUQUELIN, (F.), op. cit., p.76.

1.3.2 Le concept d' « *attitude* » en psychologie sociale

L'attitude est le résultat de l'intériorisation par l'individu des modèles socio-culturels de la société à laquelle appartient cet individu. Elle deviendra donc une façon de se situer par référence à d'autres objets à d'autres situations, à d'autres individus, etc. C'est ce que STOETZEL nous explique en d'autres mots :
« Une attitude est la manière dont une personne se situe par rapport à des objets de valeur. » [1]
L'attitude devient ainsi un indicateur de nos états de disposition à faire quelque chose ou à exécuter une tâche.

Se plaçant sur le point de vue explicitement collectif, GURVITCH considère que les attitudes collectives seraient :
« (...) des ensembles des configurations sociales qui impliquent à la fois une mentalité, des actes de préférence ou de répugnance (...) à des conduites et à des réactions (...). » [2]

Nous retenons donc que l'attitude collective justifie les choix préférentiels ou les aversions qu'un individu manifeste à l'égard d'un objet ou d'un phénomène social.
Nous apprenons ainsi que les attitudes collectives peuvent rendre compte des impressions et représentations mentales des membres d'une collectivité donnée à propos des stimulations quelconques. Et c'est ici que nous nous rapprochons de la conception adéquate pour notre travail dans la mesure où les attitudes collectives des habitants de la région du Moso perçues à travers leurs opinions rendent compte de l'idée qu'ils se font du polygyne. Il nous revient donc de préciser dans quel sens nous avons utilisé le concept d'«*attitude* » dans le présent travail.

Nous précisons d'ores et déjà que dans ce travail, nous avons utilisé le concept d' « attitude » dans la perspective psychosociologique sur la base des opinions ou les prises de positions de nos enquêtés. Nous pouvons donc constater leur attitude globale à l'égard du polygyne de région du Moso. Cette attitude nous a renseigné sur l'image que ces habitants de la région du Moso se font de leurs voisins hommes polygynes.

Pour nous, chaque fois que nous avons évoqué le terme d' « *attitude* », nous l'avons considéré comme une tendance, une disposition exprimée par toute prise de position favorable, défavorable ou neutre selon que notre sujet a émis un avis positif, négatif ou nuancé. Nous rejoignons ici le concept d'image qui est justement une idée qu'un sujet se fait d'un objet.

[1] STOETZEL, (J.), cité par Univers de la Psychologie, Paris, Editions Lidis, 1981, p.16.

[2] GURVITCH, (G.) cité par Univers de la psychologie, loc.cit.

En effet, si les habitants de la région du Moso ont une attitude négative envers le polygyne, ils ont eu tendance à exprimer des avis défavorables à son égard, et si l'attitude est positive, les opinions sur l'homme polygyne en question ont été favorables.

L'on pourrait se demander la nécessité d'expliciter la notion d' « *opinion* » dans un travail où le concept central est l'« *image* ». L'opinion n' est pas radicalement séparable de l'image puisque l'opinion,qui est un jugement verbal ou gestuel, traduit une attitude et celle-ci nous renseigne sur l'idée, c'est-à-dire l'image qu'un individu-ici la population de la région du Moso, -se fait d'un sujet, ici c'est le polygyne.

1.4 Le concept d' « *opinion* »

L'opinion est une expression d'un sentiment d'une conviction, d'un point de vue. Ce point de vue est teinté de la personnalité de l'individu avec ses aspects objectifs et subjectifs à savoir les jugements de valeur, *les a priori*, les partis pris non objectivement vérifiés.

Pour MOSCOVICI, l'opinion est :
« (...) d'une part une formule socialement valorisée à laquelle un sujet donne son adhésion et d'autre part une prise de position sur un problème controversé de la société ».[1]

En nous inspirant de cette idée de MOSCOVICI, nous nous rendons compte qu'en exprimant verbalement ou gestuellement son point de vue, on est amené à traduire et à manifester sa position.
Souvent, on attribue à l'opinion, une vertu prédictive parce que l'on considère que ce que l'individu exprime est précurseur de ce qu'il va faire, ou de ce qu'il va ressentir.
Nous remarquons ici l'importance de l'opinion en tant que signe qu'annonce la nature des activités ultérieures qui peuvent être de collaboration ou d'isolement.

L'opinion traduit l'adhésion des membres au groupe social. Cette adhésion traduite par l'attitude de l'individu peut être évaluée et mesurée. C'est ce qu' exprime STOETZEL au sujet de l'opinion qui est,
«(...) une formule nuancée,qui, sur une question déterminée reçoit l'adhésion sans réserve d'un sujet ».[2]

[1] MOSCOVICI,(S.), op.cit.,p.44.

[2] STOETZEL,(J.),cité par DEBATY(,P.), in La mesure des attitudes, Paris, PUF,1967,p.14.

Il poursuit en disant que c'est :
« (...) une manifestation d'une attitude qui peut être évaluée sur une échelle objective »[1]

Nous avons retenu donc que l'opinion s'avère être l'expression d'une attitude. Cette expression peut être verbale ou gestuelle. Elle peut être aussi catégorique (négativement ou positivement) ou alors nuancée.

En conclusion, pour ce qui concerne ce travail, nous avons considéré l'opinion comme tout jugement, soit positif, soit négatif, exprimé verbalement ou par des gestes par un individu sur une situation ou sur un phénomène social donné ou sur un individu déterminé.
Nous croyons que ce jugement est sous–tendu par des attitudes qui se traduisent par des comportements vis à vis de l'objet en question. Et cette attitude nous renseigne sur l'image que l'émetteur de l'opinion a du sujet jugé.

BADIN quant à lui pense qu' :
« Une opinion consiste en une prise de position consciemment exprimée à l'égard d'un objet ou d'une situation. Elle est connue par sa formulation à propos d'une question bien déterminée. Sa situation au niveau conscient de l'expérience (généralement verbal) est plus superficielle que l'attitude dont elle peut sensiblement différer. »[2]

MOSCOVICI, aborde dans le même sens à part qu'il ajoute que l'opinion est une formule socialement valorisée :
« L'opinion (...) est d'une part une formule socialement valorisée à laquelle un sujet donne son adhésion et d'autre part, une prise de position sur un problème controversé par la société (...). »[3]
MOSCOVICI continue sa définition en montrant ce qu'implique la notion d'opinion en ces termes :
« La notion d'opinion implique généralement :
-Une réaction des individus à un objet qui est donné du dehors, achevé indépendamment de l'acteur social de son interaction ou de ses biais.
-Un lien direct avec le comportement, le jugement porté sur l'objet ou le stimulus qui constitue en quelque sorte une annonce de l'action à venir. »[4]

[1] STOETZEL,(J.), cité par DEBATY(,P.), in op.cit.,p15.

[2] BADIN,(P.) Aspects psychosociaux de la vie collective :La psychologie sociale 2, Paris, Le Centurion, 1977,p.121.

[3] MOSCOVICI, (S.), loc.cit.

[4] Ibidem.

Nous constatons que ces définitions révèlent certains aspects communs à savoir :

- L'opinion peut être définie comme l'expression verbale d'une attitude et partant plus accessible que cette dernière ;
- L'opinion peut déterminer la prise de position sur un problème, elle est consciente et peut avoir un but (désir de changement, convaincre, dissuader, etc.)
- L'opinion en tant que prise de position d'un sujet sur une situation considérée.

Pour nous, ces trois aspects revêtent un caractère opérationnel. L'on peut donc dire que les opinions expriment les attitudes. Ainsi donc, les habitants de la région du Moso ont donné leurs opinions vis à vis de l'homme polygyne. Alors qu'est-ce qu'un polygame ou un polygyne ? Corollairement au terme « *polygame* », nous avons essayé de définir certains termes tels que la polygamie, la monogamie, la polygynie, la monogynie, etc.

1.5 Polygamie et termes corollaires

1.5.1 Polygamie

La polygamie est un mode d'union matrimoniale où une personne d'un des deux sexes est unie à plusieurs personnes de sexe opposé.[1] Autrement dit, un homme ou une femme uni(e) à plusieurs personnes de sexe opposé est appelé « *polygame* ». D'où donc nous pouvons parler d'homme polygame ou de femme polygame.

a) Polygynie

Dans la polygynie, il s'agit d'un mari qui a plusieurs femmes[2]. Nous avons donc utilisé le terme de « *polygyne* » à la place de celui de « *homme polygame* ».Autrement dit, est appelé « *polygyne* » un homme polygame.

b) Polyandrie

Dans la polyandrie que l'on trouve dans certains régimes de matriarcat, une femme a en même temps plusieurs époux[3].Nous disons tout simplement qu'une femme polygame s'appelle « *polyandre* »

[1] BIROU (A.), Vocabulaire pratique des sciences sociales, Paris,Ed.Ouvrières, 1968, p.258

[2] Ibidem.

[3] Ibidem.

1.5.2 Monogamie

La polygamie s'oppose donc à la monogamie ; celle-ci est un système social ou une personne d'un des deux sexes n'est unie qu'à une seule personne de sexe opposé. Nous pouvons donc parler d'homme monogame ou de femme monogame.

a) Monogynie

Il s'agit d'une situation sociale où un homme n'est uni qu'à une seule femme. Autrement dit, un monogyne est un homme monogame.

b) Monoandrie

Il s'agit ici d'un système social où une femme n'a qu'un seul mari. Donc, un monoandre est une femme monogame ; ou bien une femme monogame est appelée « *monoandre* ».

1.5.3. L'adultère

L'adultère est « (...) » *l'union sexuelle d'une personne mariée légalement et dont le mariage n'est pas dissous, avec une personne autre que son conjoint ».*[1]

La polygamie diffère donc de l'adultère. L'on voit que le simple rapprochement sexuel fait par une personne mariée légalement avec une personne autre que son conjoint constitue l' « *adultère* ».

La polygamie quant à elle n'est consommée que lors qu'une personne contracte un nouveau mariage avant la dissolution du ou des mariages antérieur(s). Quand le divorcé épouse une autre femme, l'on parle de « *mariages successifs*. »

1.5.4. Le concubinage

La polygamie suppose une union de mariage contractée par une personne mariée. Par contre, en cas de concubinage il n'y a pas de mariage, mais tout simplement « *(...) la continuité des relations charnelles entre le mari et la concubine. »*[2]

[1] Les nouvelles, Droit Pénal, T III, Les infractions, p.545

[2] Les nouvelles, op.cit. p.546.

1.6 Le concept de « *famille* »

La notion de « *famille* » est un terme couramment utilisé. Ce constat est évident car chacun de nous fait partie d'une composante familiale quelle qu'en soit la signification.
Nous pouvons dire que la famille est le milieu dans lequel l'enfant naît et grandit.

Quant aux chercheurs, psychologues, sociologues et autres s'intéressant aux phénomènes et faits sociaux liés à la famille, définissent la famille en se basant sur des phénomènes d'interaction, d'interdépendance et de communication tant internes qu'externes. Cela parce que le polygyne entretient des relations, non pas seulement avec ses femmes et ses enfants, mais aussi avec son entourage. C'est la qualité de ces relations qui détermine son image (positive ou négative)de la part de la population de la région du Moso.

Par ailleurs,TOUZARD considère la famille comme un groupe social et l'exprime de cette manière :
« La famille est un groupe social (...). La famille est une groupe car elle est limitée dans son volume ; elle est le cadre d'interaction et d'interdépendance et répond à un certain nombre de buts communs à ses membres et plus ou moins explicites : biologiques, économiques, sociaux, psychologiques et éducatifs, culturels et spirituels. »[1]

Ces relations d'interdépendance et d'interactions sont déterminantes quant à l'image à accorder au polygyne de la région du Moso.

La famille au Burundi se reconnaît par une autorité commune. Et d'après NTERERE, la famille se définit comme étant :
«(...) une société institutionnelle groupant, sous une autorité commune, une ou plusieurs familles-ménages qui se réclament d'un ancêtre commun »[2]

L'autorité commune suppose donc la solidarité familiale entre les membres de la famille. En cela, le comportement d'un membre de cette famille a une répercussion sur celui des autres ; c'est-à-dire qu'il y a une ou des relations (s) d'interdépendance entre eux.

Autrement dit, la famille est structurée et ses composantes principales (le père et la mère) ont un rôle à jouer.

[1] TOUZARD, (H.), Enquête Psychosociologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale, Paris, CNRS, 1975, p.10.

[2] NTERERE, (J-B), La signification de la famille parentèle, in Q.V.S, 1969, n°6, p.4.

CHAPITRE II. APERCU GENERAL SUR LA STRUCTURE ET LE ROLE DE LA FAMILLE.

La famille est une institution. S'agissant de la famille restreinte, sa structure hiérarchique se compose de haut en bas par le père, la mère et les enfants.
La famille élargie quant à elle est constituée par plusieurs familles restreintes. La famille revêt donc un aspect très important.
En effet, elle transmet la vie, perpétue l'espèce et constitue le milieu de développement de l'enfant par excellence.
En outre, elle est le moyen le plus puissant de transmission des valeurs de la société lorsqu'elle remplit bien sa mission.

2.1. La structure de la famille

Nous parlons ici de la famille ménage et de la famille élargie. Nous avons toutefois, omis d'évoquer la famille clan ou lignée parce que parler de celle-ci revient à parler d' :
« (...) une société (...) groupée sous une autorité commune à travers les générations » [1] .

Or, les rapports qui s'établissent au sein d'une famille ménage ou de la famille élargie diffèrent de ceux qui ont lieu entre les membres d'une société toute entière quant au nombre et à la complexité des relations ou de cesdits rapports.
Parlant de ces relations, NTIRANDEKURA est clair à ce sujet quand il dit que :
« (...) plus on a beaucoup d'individus, plus le nombre de relations d'interactions augmente, et plus ces relations se compliquent davantage ». [2]
Ces relations d'interactions se manifestent aussi bien dans la famille restreinte que dans la famille élargie.

2.1.1. La famille restreinte

La famille nucléaire correspond à « *la famille* » au sens strict du terme. Elle est composée du père, de la mère et des enfants. Dans cette cellule de base, chacun des membres a des responsabilités à accomplir vis-à-vis des autres membres.
En effet, la famille se caractérise par l'harmonie et la complémentarité entre ses composantes. Qu'il s'agisse du père, de la mère, des enfants, chacun a un rôle bien déterminé à jouer lequel rôle revêt un aspect de complétude avec celui de l'autre membre.

[1] KEUPPENS, (J.), Principes de droit coutumier, Burasira, 1964, p.7.

[2] NTIRANDEKURA, (A.), Dynamique de groupes, cours inédit, Ière Licence, F.P.S.E, U.B., Bujumbura, A/A 2001-2002.

A cet effet, les rapports qui s'établissent entre les hommes ou les membres de la famille, une fois réglés et mesurés, procurent du bonheur entre eux.
Cependant, il est difficile de bien régler et de bien mesurer les relations sociales qui ont lieu entre les hommes ; ce qui a des répercussions sur leur devenir comme le souligne FREUD :
« (...) il est difficile aux hommes de devenir heureux. » [1]
L'auteur en donne quelques raisons. D'après lui, cela est dû à :
« (...) l'insuffisance des mesures destinées à régler les rapports des hommes entre eux que ce soit au sein de la famille, de l'Etat, ou de la société ». [2]

Ainsi, les membres de la famille monogynique étant moins nombreux et moins variés (car l'on a le père, la mère et les enfants) que ceux de la famille polygynique (car la présence d'un père, de plusieurs femmes et des enfants plus nombreux que dans le premier cas), les relations qui s'établissent au sein de la deuxième famille risquent d'être plus complexes. Par conséquent, des mesures pour bien réguler ces relations peuvent devenir insuffisantes. Ce qui peut entraîner le manque d'harmonie au sein des familles polygyniques dans lesquelles se manifestent des relations complexes entre les membres.

2.1.2. La famille élargie

La famille élargie ou famille parentèle se compose de plusieurs familles-ménages dont les membres (hommes, femmes et enfants) descendent d'un ancêtre commun et sont groupés sous une autorité commune.
Généralement, ladite famille ne dépasse pas six générations et le rôle de la famille-parentèle est de garantir les ménages, les organiser, les assister dans leurs besoins.
Bref cette famille doit permettre à chaque membre tout son épanouissement physique, moral intellectuel et humain. Par ailleurs, chez l'Africain, la communauté prime sur tout comme en témoigne MULAGO, en ces termes :
« C'est seulement en communauté qu'il croit avoir la vie ; il ne possède sa vie, son être qu'en commun. » [3]

La communauté qui fait sous-entendre la solidarité familiale au Burundi est considérée comme un trait caractéristique de cette société.

[1] FREUD, (S.), Malaise dans la civilisation, Paris, PUF, 1971, p.32.
[2] Ibidem.
[3] MULAGO (V.), cité par NOTHOMB, (D.), in Humanisme Africain, valeurs et pierres d'attentes, Lumens vetae, 1965, p.168.

NTABONA, est explicite à ce sujet quand il écrit ceci :
« Ce n'est un secret pour personne, la famille (...), c'est tout pour un ***Murundi****. Pour le bonheur des siens, on s'impose sans broncher, des efforts surhumains ».* [1]

L'auteur nous rappelle que des efforts sans précédent sont fournis au sein de la famille. En effet, le père comme la mère, travaille jour et nuit pour entretenir leur foyer. Quand ils ont un enfant, celui-ci est pris en charge par eux. Dans le cas présent, cette prise en charge peut revêtir un aspect de devoirs à assumer envers l'enfant.

2.2. Les devoirs de la famille envers l'enfant

2.2.1. Foyer familial

Dans un foyer familial, le père et la mère ont des rôles différents mais complémentaires. La famille nucléaire est organisée sous forme d'un système social régi par une complémentarité des rôles de ses membres.
En effet, le mari a un « *rôle instrumental* » tandis que la femme a un rôle « *socio-affectif* » ou « *intégratif-expressif* ».

BALES et PARSONS nous expliquent clairement en quoi consistent ces deux sortes de rôles en ces termes :
*« **Le rôle instrumental** » est orienté vers le but à atteindre. Le leader-instrumental est celui qui pousse le groupe dans le sens des buts. Le « **rôle socio-affectif** » a trait à la cohésion du groupe (...). Le leader instrumental, c'est le mari. Le mari fait vivre la famille (rôles professionnels). Le leader socio-affectif c'est la femme : c'est elle qui console, qui, en général apaise les conflits internes (...) entre le père et les enfants ou les adolescents, etc.. »* [2]

Nous avons donc essayé de voir de façon spécifique la part ou la contribution du père et de la mère dans le foyer familial.

a) Le rôle du père

Dans la famille, la mère est plus sûre d'elle-même dans l'éducation des enfants quand elle est épaulée par son mari, chef de famille qui la soutient et la rassure grâce à son autorité.

[1] NTABONA, (A.), Les fondements de la solidarité familiale d'après les proverbes rundi, in Q.V.S, n° 16, Les Presses lavigerie, Bujumbura, 1971, p.99.

[2] BALES et PARSONS cités par TOUZARD, (H.), in op.cit., p.p. 17-18.

Pour WINNICOTT,
« Le père est nécessaire pour donner à la mère un soutien moral pour la soutenir dans son autorité pour être l'incarnation de la loi que la mère a introduite dans la vie de l'enfant. » [1]

Le rôle du père dans la famille est donc prépondérant. Il est en effet, le chef de la famille, l'incarnation de la loi et de l'autorité comme le suggère MAUCO :
« La discipline culturelle qui s'impose aux pulsions humaines est en effet ressentie en dernière analyse comme manifestation sociale de la loi paternelle. » [2]

C'est donc dire l'importance dans l'éducation du rôle symbolique permanent du père et de son acceptation par tous les membres du groupe familial. L'image du père reste le symbole fondamental des règles. Le rôle du père ne se limite pas seulement à l'incarnation de la loi. Le père est aussi la base de l'équilibre psycho-affectif de l'enfant.
WINNICOTT dit à ce sujet :
« De son père, l'enfant attend d'abord l'incarnation de la loi. Cette autorité est une assise indispensable au bon équilibre psycho-affectif de l'enfant. L'enfant éprouve un sentiment de confiance et de tranquillité d'esprit » [3]

Le père représente donc le commandement, la force, la rigueur, l'autorité. Ses actes et ses paroles influencent la réalité et la conduite de l'enfant.
Le père constitue aussi un objet d'identification comme le souligne DODSON en ces termes :
« Le père est nécessaire à l'enfant à cause de ses qualités positives et les éléments qui le différencient des autres hommes, à cause aussi de la rigueur de sa personnalité. » [4]

Le père joue donc un rôle, on ne peut plus important dans le foyer. Néanmoins, il est aidé par sa femme pour pouvoir assurer ce rôle de père.

[1] WINNICOTT, (D-W), L'enfant et sa famille, Paris, Payot, 1972, p.20.
[2] MAUCO, (G.), Psychanalyse et éducation, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p.17.
[3] WINNICOTT, (D-W), op. cit., p.112.
[4] DODSON, (F.), Le père et son enfant, Ed. Robert Laffont, Paris, 1976, p.121.

b) Le rôle de la mère

La mère joue un rôle très important dans le développement de l'enfant notamment en intervenant pour faciliter son adaptation dans le milieu social aussi bien proche que lointain. POROT définit le rôle de la mère en ces termes :
« Le rôle primordial de la mère est d'aimer. C'est autour de cet amour maternel que vont s'ordonner les relations de l'enfant avec sa mère d'abord, avec les autres éléments de la famille ensuite (...) » [1].
Cet amour de la mère a une influence majeure sur l'avenir psycho-social et affectif de l'enfant. C'est ce que POROT nous explique en ces mots :
« De la qualité de cet amour maternel dépendra de l'affectivité future de l'enfant qui est modelée par la mère et cette influence persistera indéfiniment dans le psychisme de l'adulte. » [2]

L'enfant a donc besoin de sécurité et ce besoin trouve satisfaction dans le cadre familial. L'importance de ce besoin est soulignée par BERNARD qui le compare tout simplement au besoin de nourriture.

L'auteur explique que c'est la mère qui assure la sécurité à l'enfant :
« (...) ce besoin de sécurité presque vital que la nourriture (...) est assuré naturellement par la mère ou précisément par la figure maternelle qu'elle soit celle de la mère véritable ou de son substitut, (...). » [3]

La mère intervient beaucoup pour la satisfaction de ce besoin de sécurité par sa communication. Ainsi, une bonne communication mère-enfant fera de l'enfant un adulte psychiquement équilibré comme l'exprime d'ailleurs FREUD :
« Il est du devoir de la mère d'être attentive aux besoins de l'enfant (en nourriture, en sommeil, chaleur, mouvement, confort, compagnie), de ne pas les méconnaître, ni les confondre avec les autres et de les satisfaire non à son propre rythme et son propre gré mais en adoptant ses actes au besoin de l'enfant. » [4]

La part du père et de la mère est très importante et détermine l'avenir de l'enfant. Il veillent au bon développement dans tous ses aspects : social, psycho-affectif, intellectuel, etc. C'est de cette façon que l'équilibre psychique sera établi chez l'enfant jusqu'à son état d'adulte et de toute sa vie. C'est ainsi que l'enfant doit donc avoir droit à pas mal de choses.

[1] POROT, (M.), L'enfant et les relations familiales, Paris, PUF, 1979, p.47.
[2] Ibidem
[3] BERNARD, (P.), Le développement de la personnalité, Paris, Masson, 1979, p.10.
[4] FREUD, (A.), L'enfant dans la psychanalyse, Paris, Gallimard, 1973, p.193.

2.2.2 Les droits de l'enfant

a) Droit à la vie

Tout individu a besoin de vivre. C'est ainsi que les parents et les membres de la famille élargie doivent guider l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses potentialités et de ses aptitudes mentales et physiques.

Pour le respect de ce droit à la vie, la « *Convention Relative aux Droits de l'Enfant* » adoptée par l'assemblée Générale des Nations unies affirme :
« (...) La nécessité d'une protection (...) de l'enfant avant et après la naissance. » [1]

La responsabilité d'assurer la vie à l'enfant incombe en premier lieu à ses parents qui doivent lui assurer soins et protection.
Le droit à la vie implique également avoir un niveau de vie suffisant. Pour ladite Convention,*« Tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel et social. »* [2]

Ce sont toujours les parents qui doivent assurer ce niveau de vie à leur enfant. C'est la famille qui intervient en premier lieu dans la couverture de tous les soins relatifs à la vie de l'enfant et de son bien être psychosocial et affectif.

Il y a donc lieu de nous demander si le polygyne, premier responsable de tout ce qui se doit être réalisé et accompli au sein de ses ménages, en est capable.

Dans son bien-être psychosocial et affectif l'enfant a besoin d'une éducation morale, spirituelle, intellectuelle, etc. L'enfant en a donc le droit.

b) Droit à l'éducation

Les questions relatives à ce droit sont multiples. HAAG, dit à ce sujet que :
« La question du droit à l'éducation prend un relief tout particulier (...) car il constitue un droit inaliénable de chaque personne et en particulier de chaque enfant. » [3]
L'éducation revêt un aspect d'une importance capitale. Elle vise en effet à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant sur tous ses aspects. Elle prépare l'enfant à une vie adulte active dans la société et encourage en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles ainsi que de la culture et des valeurs de la société.

[1] UNICEF, Convention Relative aux Droits de l'Enfant, Assemblée Générale des Nations Unies,Novembre,1989,p.1.
[2] UNICEF, op.cit.,p.8.
[3] HAAG, (D.), Pour le droit à l'éducation : quelle gestion ? Paris, UNESCO,1981, p.156.

Cependant, ce droit n'est pas du tout respecté. Il se heurte aux différents obstacles tels que le sous-développement, la crise économique, l'explosion démographique, le nombre élevé d'enfants à charge dans la famille, etc..

Pour le Centre de Développement de l'organisation de coopération,
« La difficulté voire l'impossibilité de scolariser tous les enfants (...) provient en grande partie de leur nombre important. » [1]
Il semblerait donc évident que le fait d'avoir beaucoup d'enfants ne facilite pas du tout leur scolarisation. Et le polygyne ne serait pas épargné par cette difficulté ;
il risque de ne pas scolariser tous ses enfants faute de ne pas avoir de moyens suffisants. Il peut par exemple tenter de scolariser ceux parmi ses enfants qu'il sympathise plus ou alors les enfants de la mère favorite.
Cet état de chose risque de susciter de la jalousie non seulement entre ces femmes dont les enfants sont inégalement traités, mais aussi entre les enfants eux-mêmes.

Néanmoins, malgré les difficultés qui découlent du fait d'avoir beaucoup d'enfants, la progéniture constitue une valeur profondément ancrée dans la mentalité des Burundais. Le mariage constitue un moyen privilégié comme l'exprime LEFEVRE-FEILLARD en ces termes :
« L'enfant est (...) un bien du mariage (...). » [2]

Le mariage est donc un acte social d' importance. Il a un caractère officiel qui ne peut pas passer inaperçu pour les membres de la société et les autres institutions impliquées dans sa légitimation.

[1] Centre de Développement de l'organisation de coopération cité par CONDE, (J.), in Prévision et satisfaction des besoins des populations en expansion, Paris, O.C.DE., 1986, p.31.

[2] LEFEVRE-TEILLARD, (A.), Introduction historique au droit des personnes et de la famille, Paris, PUF, 1996, p.112.

CHAPITRE III. LE MARIAGE AU BURUNDI.

Le mariage est un acte social mettant en jeu deux partenaires. Ceux-ci sont intimement solidaires d'une situation où il faut faire face à plusieurs impératifs assurer le pain quotidien, la descendance, garantir l'intégrité du groupe familial, etc..C'est pourquoi, le mariage prend la forme d'un contrat solidement cimenté et fortement étayé par un ensemble de pressions socio-culturelles pour veiller à la survie du couple.

Traditionnellement, avant de passer à l'acte de mariage, certaines conditions étaient mises en premier plan et ceci reste valable jusqu'aujourd'hui. Nous pouvons parler de la dot comme étant une de ces obligations.

3.1. La dot

Au Burundi, le versement de la dot semble être la condition *sine qua non* de la validité et de la légitimité du mariage. En effet, les mariages qui ont lieu sans payement de la dot ont du mal à durer. Les dissolutions se manifestent trop tôt. C'est le cas du mariage cohabitation (*Gucikira-Gucikiza*) dans lequel il n'y a pas de versement de la dot avant le mariage ou le jour même du mariage comme cela se fait actuellement.

NAVAS, et ses collaborateurs nous montrent que la dissolution de l'union se manifeste tôt ou tard selon le type de mariage contracté :
« - Mariage officiel : 7 ans de vie commune
-Mariage traditionnel : 5,3 ans de vie commune
-Mariage-cohabitation : 2,6 ans environs de vie commune. » [1]

Le mariage sans dot peut être, tôt ou tard, source de problèmes. Pour un tel mariage, le divorce entraîne des difficultés de tout genre aux enfants.

Quand on parle de la dot pour les Barundais, il faut aussi sous-entendre des gages d'alliance ou matrimoniaux pour mieux signifier la réalité vécue au Burundi. Elle constitue aussi le symbole de garantie pour les parents qui cèdent leur fille comme le souligne MULONDANYI BUKILA :

« Pour l'épouse, la dot constitue (...) le symbole de garantie pour les parents qui cédaient leur fille à une famille qui leur est plus ou moins étrangère. » [2]

[1] NAVAS,(J.), et al., Famille et fécondité au Burundi, Enquête sociologique, Bujumbura, Presses Lavigerie, 1977,p.28.

[2] MULONDANYI BUKILA, (O.), Quelques attentes relatives au mariage de leurs garçons chez les paysans BALEGA, Mémoire inédit,Bujumbura, F.P.S.E.,U.B, Bujumbura, 1996, p.26.

Autrement dit, la dot revêt à la fois le caractère matériel et moral car constituant un signe de remerciement à la famille de la jeune fille.

Par ailleurs, les gages matrimoniaux ont toujours été un signe d'honneur qu'on accorde à la famille de la future épouse. MULONDAVYI BUKILA est aussi claire à ce sujet quand il s'exprime en ces termes :
«(...) pour l'épouse, la dot constitue un signe d'honneur pour ses parents qui, parmi tant d'autres, sont traités de bons éducateurs (....) » [1]

Suivant la coutume, il n'y a pas de mariage valide sans gages d'alliance. Ceux-ci restent une des garanties du droit du mari sur les enfants et de la stabilité du foyer.

Au sujet du système en cours au Rwanda qui partage la même culture que le Burundi, KAGAME, rapporte ceci :
*« Un mari qui n'a pas payé l' « **inkwano** » (....) peut se voir enlever ses enfants par les parents de la femme. »* [2]

Traditionnellement, si une femme mourait en laissant des enfants sans que les gages d'alliance eussent été versés, la famille du mari devrait les verser, à défaut de cela, les enfants appartenaient à la famille de la femme et non du mari.

Cette pratique sociale de retenir les enfants par la famille de la femme en cas du non payement de la dot par la famille du mari reste maintenue même si elle ne s'applique pas intégralement.
Ainsi, dans la région du Moso, en cas du non versement de la dot par la famille du mari, la famille de la femme enlève ou récupère les enfants de sexe féminin seulement. Ceux de sexe masculin n'intéressent pas actuellement la famille de la femme.

[1] MULONDANYI BUKILA, (O.), loc. cit.

[2] KAGAME, (A.), Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda, Bruxelles, Institut Royal Belge, 1954, p.180.

Si nous considérons donc comme polygynes, les hommes ayant simultanément plusieurs femmes quel que soit le type de mariage contracté (officiel, traditionnel, cohabitation), la polygynie consistera en une simple cohabitation.
En effet NAVAS, et son équipe disent que la cohabitation
« (...) n'est sanctionné ni par le payement d'une dot ni par une inscription officielle au tribunal» [1].
Cette enquête montre aussi le rapport entre le mariage polygynique et le mariage cohabitation :
« (...) 10% des hommes polygames n'ont payé aucune dot. » [2]

La dot revêt un aspect moral. Elle constitue en effet une pression sociale sur le couple et entraîne sa cohésion et sa stabilité. C'est ce qu'expriment NAVAS et ses collaborateurs quand ils disent que :
« (....) cette stabilité est l'effet des fortes pressions sociales sur le couple constitué. Dès l'instant où le mariage est célébré officiellement (inscription et /ou paiement de la dot) tout sera mis en œuvre par l'Eglise, la famille et les institutions légales pour faire durer l'union. » [3]

[1] NAVAS, (J.), et al., op. cit., p.27.
[2] NAVAS, (J.), et al., loc. cit.
[3] NAVAS, (J.), et al., op. cit., p.30.

Tout mariage est célébré. Néanmoins, la célébration diffère selon le type de mariage. NAVAS, et ses collaborateurs nous suggèrent trois types de mariages d'après leur célébration [1]:

3.2 Types de Mariages

3.2.1 Le mariage *officiel*

A l'Etat Civil, c'est un mariage dans lequel les conjoints procèdent à une inscription au tribunal. Le paiement du tout ou partie de la dot constitue une condition préalable à cette procédure. C'est la seule forme de mariage que reconnaît actuellement l'administration publique. Pour les chrétiens, cette formalité précède normalement l'inscription à l'Eglise et les cérémonies de mariage de bénediction.

3.2.2 Le mariage *traditionnel*

C'est un mariage dans lequel il n'y a ni inscription à l'Eglise, ni au tribunal mais où il y a paiement de la dot. Ce mode constituait la forme normale du mariage dans la société traditionnelle avant l'institution du mariage *officiel*.

a) Le mariage-cohabitation (*Gucikira, gucikiza*)

C'est un mariage dans lequel il n'y a ni paiement de la dot, ni inscription officielle. Il est considéré comme un comportement déviant par rapport aux deux autres types de mariages cités ci-haut.
La polygynie consiste en une simple cohabitation car elle n'est sanctionnée ni par le paiement d'une dot ni par l'inscription officielle au tribunal. L'homme polygyne pouvait le faire, donc payer la dot pour la première épouse, les autres étaient épousées par simple *mariage-cohabitation.*

Le mariage est une institution essentielle dans une société. Néanmoins, la conclusion d'un mariage humain est l'effet non d'une impulsion instinctive, mais d'un ensemble de dispositions cultuelles. L'individu doit garder en tête les valeurs socio-culturelles pour éviter d'être sanctionné par la société qui les a mises à sa portée.

[1] NAVAS, (J.), et al., op. cit., p.19.

Le but fondamental du mariage est de procréer. La fécondité était une des valeurs fondamentales de la culture; la femme réalisait pleinement son intégration sociale au sein de sa belle famille. Cela ressort par ailleurs du contenu de cette chanson berceuse récitée par la mère pour calmer son enfant :
« Wanshize mu bavyeyi, kera narabatinya ; nari imfyisi nari intambwe.» [1]

C'est- à -dire :
« Tu m'as donné accès au rang des mères. Avant ta naissances, j'avais peur d'elles ; j'étais comme un hyène, une lionne.»

Dans le temps, la fécondité était donc très importante et dans les conditions normales, une congéniture nombreuse était observée chez les familles polygyniques. En effet, l'homme qui avait épousé plusieurs femmes avait plus de chances d'avoir beaucoup d'enfants par rapport à l'homme qui n'avait qu'une seule femme.
Il y a donc lieu de nous demander le pôle (positif ou négatif) que revêt la fécondité-« *nombreuse* » dans l'état actuel des choses.

3.3 Attitude générale envers la fécondité

Les termes de fécondité forte (nombreuse) ou de fécondité réduite sont souvent ambigus comme le montre NAVAS, en ces termes :
*« L'expression « **Je désire avoir beaucoup d'enfants** » cache des réalités parfois très différentes. Avoir beaucoup d'enfants pour l'ensemble de la population, c'est en avoir 9,7 et avoir peu d'enfants signifie en avoir 3,3 enfants. »* [2]

Cette équipe, après avoir fait une enquête sur l'attitude générale envers la fécondité, nous montre la différence de conception de la fécondité dans le Burundi traditionnel et dans le Burundi moderne. Ainsi, l'on nous révèle que :
*« (...) ce serait pour tout individu commettre un grave manquement à la culture que de renoncer à avoir des enfants ou d'en vouloir réduire le nombre. L'enracinement de la valeur « **Fécondité** » dans la culture tient au fait que l'enfant avait un rôle économique bien défini au sein de la cellule familiale, par l'aide qu'il devrait apporter à ses parents. »* [3]

[1] NTABONA,(A.), op.cit., p.254.
[2] NAVAS, (J.), et al., op.cit., p.57.
[3] Idem.

Toutefois, avec l'implantation des rapports marchands, la conception de la « *fécondité* » change comme le montre NAVAS, et ses collaborateurs quand ils disent :
« Cependant, l'entrée dans l'économie monétaire de certaines classes sociales, par le fait même parvenues à un degré de richesse plus élevée, a amené certaines personnes à une conception différente des valeurs familiales entraînant une transformation du sens de l'enfant. » [1]

En effet, selon ces auteurs :
*« (...) en même temps qu'on lui accorde une plus grande valeur « **spirituelle** », on prend conscience de son coût. En effet, l'unité de consommation et de production que représentait la cellule familiale traditionnelle prend une nouvelle coloration due au fait que l'enfant est conçu maintenant avant tout comme un consommateur. »* [2]

Nous remarquons qu'une nouvelle vision des choses suscite des changements de perception et de conception. C'est ce que nous suggèrent encore NAVAS et ses collaborateurs quand ils disent :
« C'est cette transformation et ce changement de perspective qui commande cette nouvelle attitude et une tendance à la fécondité réduite dans laquelle on décèle une insistance marquée, donnée à la qualité. » [3]

Ces auteurs réaffirment que l'adoption de la fécondité réduite ne relève pas de l'imitation des modèles socio-culturels importés mais qu'elle est le résultat des changements des conditions socio-économiques actuelles. C'est ainsi qu'ils disent :
« (....) plutôt que d'une imitation de modèles culturels importés, la recherche de la fécondité réduite trouve son origine dans le passage de l'individu à un nouvel ordre socio-économique. » [4]

Nous pouvons dire que les réalités du passé ne sont plus valables aujourd'hui. Le Burundi traditionnel était pour une forte fécondité et normalisait même la polygynie pour augmenter les chances d'avoir beaucoup d'enfants.

L'ordre dans la famille revêt un aspect de première nécessité. Par ailleurs, s'il n'est plus présent, c'est de la querelle, des conflits,... qui se manifestent. Le niveau de ces conflits peut conduire au divorce.

[1] Ibidem.
[2] Ibidem.
[3] Idem, p.p. 58-59.
[4] Idem, p.59

3.4. Le divorce

La séparation de la femme d'avec son mari est causée par des motifs variés. Hormis la non validité du mariage causée par le non versement de la dot, les autres causes ont été évoquées par BIGANGARA.[1]

Selon l'auteur, les causes diffèrent selon qu'elles sont alléguées par la femme ou évoquées par l'homme. Il est rare que les deux conjoints s'entendent sur un tel ou un tel cas de cause de divorce.

3.4.1 Les causes généralement invoquées par le mari

Ces causes sont :

- Le caractère difficile caractérisé par la désobéissance (*ubugaba*, insolence) chez la femme.
- La paresse (*ubunebwe*)
- L'adultère (*ubusambanyi*)
- La fragilité de la santé de la femme (*mahwera*)
- La stérilité et l'impuissance.

3.4.2 Les causes généralement invoquées par la femme

Il s'agit de :

- La brutalité du mari
- L'ivresse du mari
- Le manque de dévouement de la part du mari
- La stérilité et l'impuissance.

Cependant, la polygynie est un phénomène d'une certaine complexité. Les familles polygyniques ne sont pas épargnées par le divorce et sont la cible de ce mal social comme le montre TROBISCH en ces termes :
« C'est en effet le pain quotidien des familles polygames : querelles, (...) intrigues sans fin (...) »[2]

[1] Idem, p.59.

[2] TROBISCH, (W.), Ma femme m'a rendu polygame, Paris, Trobisch, 1966, p.62.

L'auteur nous montre que ce n'est pas seulement l'homme qui éprouve de difficultés mais que c'est plutôt toute la famille qui est concernée.
Par ailleurs, qui dit famille ne dit pas seulement l'homme mais dit aussi femme et enfants.
Autrement dit, la polygynie a un impact négatif sur la société en général, sur la famille en particulier.

CHAPITRE IV : LA POLYGYNIE AU BURUNDI.

La plupart des sociétés traditionnelles africaines ont connu la polygynie et l'ont considérée comme un mode de vie conjugale légal. Cette institution n'était pas contraire aux bons principes de la vie et des relations sociales. C'est ainsi qu'elle était admise par la coutume.
En aucun cas, l'autorité coutumière ne prévoyait des mesures répressives. A l'état actuel des choses, les rapports sociaux de production ayant changé, ce phénomène social s'est transformé en mal social jusqu'à ce que le législateur en fasse une interdiction à l'intérieur du code de la famille.

Dans le présent chapitre, nous avons décrit la polygynie et évoqué les facteurs à sa base et ses effets négatifs.

4.1 Description de la famille polygynique

La famille polygynique comprend le mari, ses femmes et leurs enfants. Le plus souvent, le polygyne a deux ou trois propriétés terriennes (*Amatongo*) se trouvant sur des collines différentes ou sur la même colline. Chacune de ses femmes est placeé dans chaque propriété. A cet effet, l'homme organise l'horaire de visite pour ses femmes. C'est ainsi que si aujourd'hui il passe un jour chez telle femme, demain, il va passer chez telle autre, ainsi de suite.
Toutefois, l'on peut remarquer des mécontentements chez ces femmes surtout quand cet homme se montre plus attachant envers l'une plus que l'autre.
Un mécontentement surgit également lorsque les femmes n'ont pas des propriétés également étendues et fertiles. Ce qui suscite par conséquent de la jalousie entre elles.

Actuellement, suite au manque de terre, le polygyne peut avoir une seule propriété où il va mettre toutes ses femmes. Cet homme éprouve plus de problèmes que celui qui a plus de deux propriétés.

Un homme qui épouse une autre femme et dans le même enclos peut entraîner des troubles au sein de la famille car cette femme est considérée comme étant une tierce personne. C'est ce que MUCCHIELLI exprime en ces termes :
« Les couples et les familles sont plus à l'aise quand ils vivent ensemble et sans tiers (...). La tension est à son comble lorsque le tiers fait une alliance avec un des deux époux contre l'autre, dans des querelles qui, sans cela, n'auraient aucune suite. » [1]

[1] MUCCHIELLI, (R.), Psychologie de la vie conjugale, Paris, E.S.F, 1980, p.87.

Dans le même enclos, la deuxième femme constitue une tierce personne au sein des couples ; elle gêne des relations entre la première femme et son mari. L'intimité est rompue entre cette première femme et son mari car le plus souvent celui-ci aime plus la deuxième femme ou la « *nouvelle femme* » que la première ou l'«*ancienne femme* ».

La deuxième femme devenant plus aimée (*inkundwakazi*). Cette situation peut entraîner la naissance de mauvaises relations entre la première femme et son mari.
En effet, la première femme n'est pas contente de voir son mari épouser une autre femme.
La venue d'une seconde épouse vient donc troubler l'harmonie sociale générale, l'harmonie « *initiale* » entre le mari et sa première épouse en particulier.
Par ailleurs, la première femme qui attend de son mari certaines conduites, certains rôles définis ne sera pas forcément à l'aise en voyant sa ou ses coépouse (s) venir lui ôter certains avantages.
Le mari doit par exemple s'absenter quelques jours en se rendant chez l'autre (les autres) épouse (s). Ce qui peut être à l'origine des mésententes en familles.

La situation devient plus dramatique lorsque le mari intervient maladroitement en favorisant l'une de ses épouses au détriment de l'autre (ou des autres) ou s'il se montre plus attaché envers les enfants de telle épouse en ignorant ceux de l'autre (ou des autres). Il y aura à ce moment une femme préférée, des enfants chéris et une femme (ou des femmes) délaissée (s) et des enfants abandonnés.

Cette dernière femme sera condamnée à vivre en grande partie avec ses enfants lorsqu'elle en a. Des tensions peuvent se manifester chez cette femme. Ces tensions sont plus graves et destructurent en effet, d'une part les relations parentales et d'autre part les relations entre les enfants issus des différentes épouses.

Il n'est pas, par ailleurs, inutile de rappeler qu'en certains moments les coépouses habitent sur une même propriété et dans un même enclos comme le souligne BIGANGARA en ces termes :
« Il arrive qu'elles habitent le même kraal mais chacune a sa maison, (...) ses champs, ses vaches, ses chèvres, etc. » [1]

Cette situation arrive souvent dans le milieu rural. Toutefois, à côté de ce qui se passe dans les milieux ruraux, les femmes partagent une même parcelle, voire une même maison.

[1] BIGANGARA, (J-B.), op. cit., P.135.

Le mari s'arrange pour fréquenter toutes ses femmes pour éviter la naissance de la jalousie entre elles. Mais le plus souvent, il échoue car ne pouvant pas traiter ses épouses de la même manière.

Dans le Burundi traditionnel, les enfants nés de chacune des femmes héritaient des biens liés à la propriété dans laquelle la mère était installée. Actuellement, les choses peuvent se compliquer notamment chez certains pères de famille qui n'ont pas assez de terres ou de biens à léguer à leurs enfants.

La polygynie n'est pas une pratique sociale sans origine. Il existe ainsi des facteurs qui en sont à la base. Nous pouvons tenter de parler de quelques uns de ces facteurs.

4.2 Les facteurs à la base de la polygynie

Avant de parler de ces facteurs, il n'est pas inopportun de dire que depuis la promulgation du code des personnes et de la famille en 1980, la polygynie est interdite au Burundi.
De plus, elle a toujours été découragée par l'Eglise. L'on peut néanmoins signaler aussi que les ménages et les couples polygyniques constitués avant 1980 n'ont pas été automatiquement dissous.

Malgré l'instauration de ce code, certains maris prennent une deuxième femme, voire une troisième. Les facteurs qui sont à l'origine de cette pratique peuvent être d'ordre familial, économique et sexuel.

4.2.1 Les facteurs d'ordre familial

L'égoïsme de certains hommes qui, quand la femme est âgée, malade ou quand elle devient infirme ou handicapée, les amène à se chercher une femme plus jeune, en meilleure santé.
La guerre a entraîné aussi des séparations entre l'homme et sa femme. Cela parce que l'homme pouvait rester à l'intérieur du pays alors que sa femme et ses enfants ont fui vers l'extérieur à l'étranger, pour s'y exiler.
Il peut par conséquent arriver que l'homme ou la femme ne sache là où l'un ou l'autre se trouve. Après quelques années, l'homme peut décider d'épouser une autre femme.
Le rapatriement de la première femme crée un état de polygynie puisque son mari qui a déjà épousé une autre femme se voit obligé de récupérer sa première femme et de revivre avec elle mais aussi de garder la deuxième.

La recherche de la progéniture peut être aussi la cause de la polygynie. En effet, la guerre qui persiste dans le pays a entraîné des pertes de vies humaines. L'homme, ayant perdu ses enfants peut épouser une autre femme pour augmenter sa progéniture. Le cas est plus manifeste quand la femme a atteint sa ménopause. La stérilité chez la femme peut pousser l'homme à épouser une autre femme.

4.2.2 Les causes économiques

La richesse motive les hommes à épouser plusieurs femmes comme l'exprime NTABONA en ces termes.
«(...) plus on a de l'argent, plus on pense qu'on doit multiplier les femmes ». [1]

Les hommes riches peuvent se chercher d'autres femmes et les conséquences risquent d'être pratiquement les mêmes que chez les hommes pauvres.
Cependant, la richesse n'est pas le seul facteur en jeu dans les unions polygyniques. L'exode vers la nouvelle région ou vers la ville de peuplement peut occasionner également ces unions. Ce qui fait donc que la polygynie se rencontre dans les couches sociales autres que celles qui sont nanties.

Dans la coutume burundaise, l'homme est responsable de son foyer. S'il n'a pas de moyens matériels, il éprouve des difficultés à assurer les soins nécessaires à son foyer. La situation risque de s'empirer dans les foyers polygyniques où l'homme est responsable de plusieurs ménages.

4.2.3 Les causes d'ambitions sexuelles

Certains hommes qui se sentent sexuellement insatisfaits ou dégoûtées par leur première femme ont tendance à se chercher une autre femme qui les satisferait. Par ailleurs, se justifient-ils, « *umwonga umwe wonza inyoni* » ; pour dire tout simplement (d'après eux) qu'il ne faut pas se contenter d'un seul objet. A part que ce sentiment les pousse à épouser plusieurs femmes, les cas d'adultère et de concubinage peuvent s'observer chez de tels hommes.

4.3 Effets négatifs de la polygynie

Certains effets négatifs en jeu de la polygynie dans le Burundi traditionnel continuent à avoir des inconvénients non négligeables, non seulement pour des divers membres du groupe familial mais aussi pour l'entourage.

[1] NTABONA, (A.), op.cit., p.37.

4.3.1 Chez les coépouses

La mésentente entre coépouses se manifeste au sein des familles polygyniques.
Au niveau des relations entre les coépouses, l'on remarque l'existence d'une jalousie. Celle-ci, quand elle persiste, peut aller jusqu'à la haine. Cela parce que la femme favorite (« *inkundwakazi* ») est jalousée par la ou les coépouse (s) qui se considère (nt) comme étant une (des) délaissée(s). Cet état de choses risque de rendre invivable le climat familial.
Plusieurs situations peuvent entraîner la jalousie et la haine entre les coépouses.

a) Les biens matériels

Les raisons économiques peuvent provoquer la jalousie et la haine entre les coépouses. A la campagne, chaque femme dispose au minimum de son enclos. Toutefois, l'étendue et la qualité des terres de même que le nombre d'autres biens peuvent être remarquablement différents entre ces coépouses. Ce qui peut susciter de la jalousie et de la haine entre elles. Au sujet de ces femmes BIGANGARA dit :
« Elles sont jalouses les unes des autres lorsque les propriétés et les autres biens qu'elles ont ne sont pas égaux. » [1]

Il est souvent rare que les propriétés et les autres biens donnés aux coépouses aient la même valeur. C'est cette différence qui peut provoquer de mécontentement entre elles. Cependant, les facteurs matériels ne sont pas les seuls en jeu.

b) La fécondité

La fécondité est une des plus grandes valeurs estimées dans la culture burundaise. Elle joue un rôle prépondérant dans la pensée et la vie sociale burundaises. Et cette valeur éclaire et domine le sens qu'a le Burundais du mariage, de la famille et de l'enfant.

Quand on se marie, si après des années, le couple n'a pas eu d'enfants, il peut arriver des disputes qui peuvent être graves. L'un des conjoints accuse l'autre de stérilité.
La stérilité constitue pour le Burundais, l'échec le plus grave qui soit au niveau du mariage. La fécondité est donc importante et revêt, par ailleurs, un aspect ontologique.

[1] BIGANGARA, (J.B.), op.cit., p.139.

Ainsi, *« Laisser une progéniture sur la terre est le moyen le plus sûr de survivre (...). L'homme qui a procréé des fils ressemble au bananier qui a donné des fruits : il peut mourir. Par le truchement de l'enfant, le nom du parent revivra. Qui nommera l'enfant, nommera les parents »* [1].

L'enfant est donc considéré comme une prolongation de la vie des parents dans le futur et est l'élément majeur de l'intégration de sa mère dans la société.
En effet, une femme stérile n'est pas socialement intégrée. La naissance d'un enfant donne une garantie à sa mère d'être mieux considérée par sa belle-famille.
Cela ressort des propos de la mère qui berce son enfant :
« Wanshinze mu bavyeyi. Kera narabatinya (...). Kera naca mu canzo none ubu nca mw'irembo. » [2]
C'est-à-dire :
« Tu m'a fait accéder au rang des mères .Avant ta naissance, je les fuyais (...). J'entrais par la porte de service. Maintenant, je passe par l'entrée principale. »

Une femme stérile fuit sa (ses) coépouses qui a (ont) des enfants et s'est (se sont) déjà intégrée (s) dans sa (leur) belle-famille. Elle risque de la (les) jalouser voire la (les) haïr.
La haine se manifeste aussi entre les coépouses quand une d'entre elles a plus d'enfants que l'autre ou les autres ou quand elle a plus de garçons.
En effet, une famille sans descendant mâle risque de s'éteindre. Certaines expressions montrent d'ailleurs que toute l'estime va au garçon :
« Umuhungu ni akabuto. » [3]
C'est-à-dire : *« Le garçon c'est lui qui perpétue la famille. »*
« Umuhungu ni igikingi c'irembo. » [4]

C'est-à-dire :
« Le garçon c'est le poteau de l'entrée du Kraal. »

De par ces propos, c'est le garçon qui est destiné à demeurer chez son père et surtout à perpétuer la descendance. La fille quant à elle n'était pas considérée.

[1] ERNY, (P.), L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire, Paris, Payot, 1968, p.81.

[2] NTABONA, (A.), op. cit., p.254.

[3] NTAMWANA, (M-T.), La conception de la fécondité humaine dégagée des Rites et des Interdits relatifs à la femme dans la société Burundaise, traditionnelle et contemporaine, Mémoire inédit, F.P.S.E, U.B., Bujumbura, 1983, p.50.

[4] Ibidem.

Cette déconsidération transparaît à travers certains surnoms qu'on lui donne comme l'exprime KANA, :
« *Nyamwarama impinga.* »[1]

C'est à dire :
« *Celle qui est destinée à perpétuer la descendance des autres.* »

4.3.2 Relations entre enfants-marâtres et entre la fratrie

Généralement les coépouses haïssent les enfants de leurs rivales, ce qui génère un climat malsain dans les familles polygyniques. Cela ressort des propos de BIGANGARA quand il nous dit que :
« *Les enfants vivent dans le même climat de jalousie, parfois de haine et de crainte d'être empoisonnés par les rivales-BAKEBA- de leur mère. Chaque femme aura grand soin de répéter à ses enfants la stricte défense d'aller chez sa rivale, surtout de ne jamais accepter de nourriture, ni de boisson venant de cette ennemie, par crainte d'empoisonnement.* »[2]
Les enfants devant suivre les directives de leur mère, il s'en suit que ceux-ci considèrent tout simplement leur marâtre comme une ennemie.
Nous pouvons également signaler que les relations entre les coépouses peuvent influencer les relations que vont nouer leurs enfants.

ADLER a, par ailleurs, souligné l'importance primordiale de la famille et tout simplement de l'influence maternelle dans la genèse du sentiment de communauté. Ainsi, selon l'auteur,
« *La mère est pour l'enfant le premier « **alter ego** », le modèle où se confronte et la matrice où se greffe toute puissance de l'avenir (...) le miroir où il apprend toutes les formes de l'amour.* »[3]

L'enfant passe la quasi-totalité de son temps avec sa mère. C'est ainsi qu'il ne va pas échapper aux exigences de cette dernière. Cela se remarque à travers l'emprise maternelle pour le cas des enfants évoluant à côté d'une mère délaissée. Pour ces enfants, l'influence maternelle aura une grande portée sur leur développement. Si les mères des enfants (ici les coépouses) se témoignent de la haine, les enfants risquent aussi de développer ce même sentiment.

[1] KANA, (P.), Quelques aspects de la fonction éducative des Interdits qui concernent la fille et la femme et leurs conséquences sur les statuts, rôles sociaux féminins dans la société Burundaise traditionnelle et contemporaine. Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1979, p.65.

[2] BIGANGARA, (J-B.), op. cit., p.139.

[3] ADLER, (S.), cité par MOUNIER, (E.), in Traité du caractère, Paris, Ed. du Seuil, 1974, p.241.

En effet, pour BANDIRA,
« La plupart des fois, la haine entre les coépouses se transmet entre les enfants. Et à ce sujet, il n'est pas rare de constater les problèmes dans la vie courante en ce qui concerne de l'héritage et les différends sans fin qui en résultent entre les frères issus d'un même père. » [1]

Les coépouses dont les relations ne sont pas bonnes n'acceptent pas les rencontres de leurs enfants avec ceux de leurs rivales qu'elles considèrent comme des ennemies.
De ce fait, ces enfants grandissent avec l'idée que leurs demi-frères et demi-sœurs sont des ennemis.
Les parents n'influencent pas seulement le caractère en formation de leurs enfants de façon consciente mais aussi de façon inconsciente comme le montre ADLER :
« Une mère nerveuse toujours en état d'agitation et de surexcitation, est une véritable maladie pour ses enfants. Tantôt trop faible,et cajoleuse,tantôt brusquement exigeante, énervée en permanence, elle les rend bientôt semblables à elle. » [2]

Souvent, l'homme polygyne ne traite pas de la même manière ses épouses. Par conséquent, une mère qui se sent abandonnée ou négligée risque fort de cultiver les mêmes sentiments chez ses enfants.

Ceux-ci peuvent percevoir ou remarquer les différences de réactions de leur père à leur égard et à l'égard de leurs mères. Il les exploitera, en souffriront et développeront de la jalousie envers ceux qui bénéficient de plus d'avantages.

4.3.3 Chez l'homme polygyne

La polygynie est une pratique sociale dangereuse envers les concernés eux-mêmes. L'homme polygyne court le risque comme le dit d'ailleurs BANDIRA :
« Par l'excès des remèdes, talisman et charmes destinés, croyait-on, à accaparer et passionner pour elle seule le cœur de son mari, le polygame risquait sa vie » [3]

Dans ces conditions, certaines femmes ont tué leur mari, se rendant ainsi elles-mêmes veuves. Ce qui risque par la même occasion, de créer un cycle de sentiment de haine éternelle entre la femme qui aura tué le mari et ses coépouses.

[1] BANDIRA, (B.), op. cit., p.44.
[2] ADLER, (S.), cité par MOUNIER, (E.), in, op. cit., p.p. 56-57.
[3] BANDIRA, (B.), cité par BIGANGARA, (J-B.), in, op. cit., p.139.

4.3.4 Chez les voisins du polygyne

Le problème qui a lieu au sein d'une famille a des conséquences sur les membres de cette famille mais aussi sur l'entourage. Les situations conflictuelles qui ont lieu dans les familles polygyniques ont des répercussions négatives sur leurs voisins.
Par ailleurs, l'adage rundi dit que :
«Inzu y'umubanyi iriko irasha n'iy'iwawe iba iriko irasha. »
C'est à dire :
« Si une maison du voisin brûle, la tienne brûle aussi »

Faute d'encadrement des enfants chez les familles polygyniques, ces enfants risquent de se méconduire. Cette méconduite peut devenir dans les cas extrêmes, la cause de délinquance.

Les enfants se trouvant plus nombreux et ne pouvant pas être tous satisfaits par ce qu'apporte leur père, peuvent s'adonner au vol, par exemple. Ce vol peut se commettre non seulement au sein de leurs familles mais aussi au sein des familles voisines.

Cet état de choses peut entraîner un mécontentement de ces voisins envers le père de ces enfants, ce qui peut avoir d'impact sur l'appréciation de l'image de cet homme.
La polygynie a été et reste un mal social que la société considère comme élément perturbateur de l'ordre dans les familles. Elle est à la base de beaucoup de problèmes dans la famille.

Dans le chapitre suivant, nous avons essayé de mettre en exergue la problématique et la méthodologie que nous avons mise en oeuvre pour atteindre nos objectifs de recherche.

CHAPITRE V : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.

Tout travail en général, le travail de recherche en particulier nécessite une méthodologie qui lui est adéquate dans le souci de réaliser les objectifs fixés au départ.

Dans cette perspective, concevoir une méthodologie pour une recherche exige au préalable une circonscription de la problématique générale à l'étude. Cette problématique met en évidence les différents questionnements qui constituent le point de départ de la recherche.

La formulation des objectifs de la recherche en apparaît alors comme une conséquence logique.

5.1 Problématique de la recherche

La polygynie est une vieille pratique sociale. Elle est enracinée dans la mentalité de beaucoup de gens des sociétés du monde. Voici ce que nous dit MAQUET :
« Parmi toutes les sociétés connues du monde, une importante majorité de l'ordre de 80% est polygame. » [1]

Actuellement, la polygynie est classée par le code pénal de 1981 parmi les infractions contre l'ordre des familles plus spécialement contre le mariage [2]
Cependant, cette pratique sociale a aujourd'hui ses pratiquants dans certaines régions du pays comme dans les régions de *Bweru*, *Bugesera*, *Cendajuru*, *Imbo*, *Buragane*, etc. et dans la région du *Moso*.

Depuis la promulgation dudit code, la polygynie est interdite au Burundi. De plus, elle a été découragée par l'Eglise. Toutefois les couples constitués avant la promulgation de ce code n'ont pas été dissous.

Aussi, malgré l'interdiction de la polygynie, des hommes épousent une deuxième femme voire une troisième. NTABONA montre que cela est encouragé par la complicité de certains agents de l'administration qui acceptent de couvrir ces hommes polygynes moyennant des pots de vin.

Il existe d'autres hommes qui prennent des maîtresses ou des concubines dont naîtront des enfants qui vivront dans une structure « *polygamique* ».

[1] MAQUET, (J.J.), Africanité traditionnelle et moderne, Paris, Présence Africaine, 1967, p.77.

[2] BANDIRA, (B.), op. cit., p.23.

La polygynie est donc une pratique toujours actuelle même si elle ne se présente pas de la même manière que dans le Burundi traditionnel.
Voici ce que nous dit NTABONA :
« La polygynie ne cesse de se répandre sous l'appellation de deuxième, troisième, jusqu'au nième bureau. » [1]

Cette nouvelle représentation de la polygynie peut avoir des répercussions sur le polygyne actuel. Tout phénomène en général, le phénomène social en particulier a une cause. En cela, la richesse peut, par exemple, être la base de se marier à plus d'une femme comme le montre NTABONA :
« Plus on a de l'argent, plus on pense qu'on doit multiplier les femmes. » [2]

Néanmoins, la richesse est loin d'être la seule cause de la polygynie. Elle persiste au moment ou l'Etat et quelques organisations non gouvernementales telles que l'INADES, ABUBEF, etc. ne cessent de prôner le planning familial dans le but de maîtriser la croissance démographique et pour éradiquer à jamais la propagation des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA..

S'agissant de l'ABUBEF (***Association Burundaise pour le Bien-être Familial***), cette organisation non gouvernementale vise à :

- Sensibiliser la population burundaise à adhérer massivement à la pratique de la planification ;
- Aider la population burundaise à acquérir des attitudes des comportements positifs vis-à-vis de la contraception ;
- Préparer les jeunes à la parenté responsable et contribuer à l'amélioration du bien-être familial ». [3]

Dans la coutume burundaise, c'est l'homme qui est le premier responsable de tout ce qui se passe dans le foyer. Bonne ou mauvaise, toute organisation incombe à lui et c'est bel et bien lui qui doit endosser toutes les responsabilités dans sa famille.
L'homme, devenant polygyne ne facilite pas la maîtrise de la croissance démographique par ménage ou par famille.
La polygynie constitue donc un obstacle majeur à ce programme du planning familial et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles.
Pour ce qui est relatif aux maladies sexuellement transmissibles, il suffit que l'homme attrape ces maladies, toutes ses femmes en seront victimes.

[1] NTABONA, (A.), La famille burundaise et ses défits 2-3/1992, Revue interdiocésaine. Au coeur de l'Afrique, Les presses Lavigerie, Bujumbura, Avril-Septembre 1992, p.255.

[2] NTABONA, (A.), op. cit., p.37.

[3] Informations tirées au Siège de l'ABUBEF.

En plus, si une de ces femmes souffre d'une telle maladie sexuellement transmissible, toutes les autres femmes attrapent cette maladie sans oublier leur mari qui est dans ce cas un agent vecteur.

Des conflits en permanence ne manquent pas dans des familles polygyniques. Ces conflits entraînent un certain climat, ce climat se manifestant au sein d'une famille avec des effets sur les enfants.
En effet, l'enfant intègre l'atmosphère familiale y compris ce qui se passe entre ses parents, les valeurs et les modèles qui s'en dégagent.

La sécurité affective de l'enfant est donc le résultat d'un équilibre psycho-affectif et social au sein d'un couple. Les incompatibilités comportementales brisent l'harmonie familiale.
Il peut arriver que l'homme démissionne de ses responsabilités pour laisser à sa femme l'éducation des enfants. Cet état de choses peut entraîner des retombées sur les relations familiales en général et les relations fraternelles en particulier.
A ce sujet, CAHN explique :
« Sans aborder les cas de mésentente conjugale tacite, on conçoit fort bien qu'en présence d'un mari peu compréhensif ou simplement occupé à l'excès par des activités professionnelles ou autres, la femme a tendance à s'agripper aux enfants renforçant par là leur fixation à elle et du même coup leur jalousie fraternelle. » [1]

Comme l'on peut s'y attendre, un tel phénomène ne pouvait pas échapper à la préoccupation des chercheurs en sciences sociales. Cependant, la soif de découvrir l'image de l'homme polygyne envers ses voisins nous oblige à dire que le nombre d'écrits relatifs à la polygynie restent peu nombreux.

Pour parvenir à saisir l'image que les habitants de la région du Moso se font du polygyne, un certain nombre de questionnements s'est avéré nécessaire :

- La loi pour la répression de la polygynie est-elle connue par tous les habitants de la région du Moso en général, en particulier par ceux de la commune Giharo ?
 Si non, pourquoi y a t- il des monogynes ? Pourquoi y a t -il des polygynes ?
- Sont-ils monogynes parce qu'ils sont conscients du danger qui découle de la pratique de la polygynie ?
- Est- ce parce qu'ils sont pauvres et par conséquent ne sont pas capables de supporter plus d'une femme ?

[1] CAHN, (P.), La relation fraternelle chez l'enfant, Paris, P.U.F, 1962, p.27.

- Si ces habitants reconnaissent l'existence du code pénal interdisant la pratique de la polygynie, pourquoi la polygienie reste t-elle une réalité ?
- Quels sont les facteurs à la base de la polygynie ?
- Comment se présentent les relations familiales prévalant dans des familles polygyniques ?
- L'homme qui a opté pour épouser plusieurs femmes, n'a-t-il pas une image particulière vis-à-vis de ses voisins ?
 Si Oui, quelle est cette image ? Serait-elle positive ou négative ?

Nous pouvons espérer que les réponses à toutes ces questions vont nous permettre de découvrir l'image que la population de la région du Moso en général, celle de la commune Giharo en particulier, se fait de l'homme polygame.

5.2 Objectifs de recherche

Entreprendre une recherche exige aussi la fixation des objectifs à atteindre. Ces objectifs naissent d'un intérêt réel relatif à la recherche à faire.Nous avons donc formulé deux sortes d'objectifs relatifs à cette recherche. D'une part , nous avons formulé un objectif général dont ont découlé trois objectifs opérationnels. Ce sont ces objectifs qui, une fois réalisés nous ont permis d'atteindre le but principal de notre travail de recherche qui est d'identifier le pôle positif ou négatif de l'image que les habitants de la région du Moso se font du polygyne de ladite région.

5.2.1 Objectif général

Cet objectif est libellé comme suit :
« Découvrir l'image que se fait la population de la région du Moso vis-à-vis de l'homme polygyne. »

5.2.2 Objectifs spécifiques

- *Identifier les facteurs à la base de la polygynie ;*
- *Découvrir le contenu des relations prévalant dans les familles polygyniques ;*
- *Montrer le type de relations entretenues par l'entourage du polygyne.*

Pour réaliser ces objectifs, nous nous sommes servi de la méthodologie développée ci-après :

5.3 Méthode de recherche

Des auteurs ont montré que la méthodologie varie selon l'objet de recherche. Ainsi, selon BOGDAN et TAYLOR (1984) [1], la méthodologie se réfère aux moyens que le chercheur utilise pour étudier un problème ou un phénomène dans le but d'arriver à une solution à ce problème. Ces moyens diffèrent selon l'objet de la recherche .

Comme nous l'avons déjà signalé, les moyens dont se sert le chercheur dépendent de l'objet de la recherche à atteindre.
Dans les sciences sociales, BRUYN (1966) et DEUCHTER (1973) [2] ont identifié deux approches d'appréhender un phénomène social :
La première est dite « ***approche quantitative*** ». Celle-ci est née des théories du positivisme d'Auguste COMTE à la fin du 19e Siècle et de DURKHEIM dans la deuxième moitié du 20e Siècle.

Pour ces chercheurs, les phénomènes sociaux doivent être considérés comme des choses qui exercent une influence sur la population. Les phénomènes sociaux sont donc observables, mesurables et quantifiables. C'est ce courant dit « ***positivisme*** » d'Auguste COMTE qui a ainsi donné naissance aux méthodes dites « ***quantitatives*** ».
Ici, le chercheur fait intervenir un nombre déterminé de sujets obtenus selon des techniques d'échantillonnage utilisant un outil standardisé, donc servant de mesure et faisant jouer des variables qui contribuent à la vérification des hypothèses et amènent le chercheur à donner des conclusions se rapportant aux hypothèses énoncées au préalable.

La deuxième approche quant à elle, développée principalement par les philosophes, a été décrite comme « ***approche phénoménologique*** ». C'est une approche dite « ***qualitative*** ».

Dans cette approche, le chercheur essaie de comprendre les phénomènes à partir du sujet lui-même, un être complexe avec sa culture, ses sentiments et ses émotions. C'est ce courant « ***humaniste*** » qui a ainsi donné naissance aux méthodes qualitatives. C'est un courant qui implique une ouverture.
Ici, l'être humain est étudié en examinant son expérience de tous les jours, en observant les sujets dans leur vie quotidienne, en les écoutant parler (...).

[1] BOGDAN et TAYLOR (1984) cités par NZISABIRA, (E.), in Méthodologie de la recherche, cours inédit, IIème Cand., F.P.S.E., U.B., Bujumbura, A/A 2000-2001.

[2] BRUYN (1966) et DEUCHTER (1973) cités par NZISABIRA, (E.), in Méthodologie de la recherche, cours inédit, IIème Cand., F.P.S.E., U.B., Bujumbura, A/A 2000-2001.

Ainsi, notre sujet n'a pas de portée statistique ; c'est ainsi que pour mener notre travail, nous avons préféré la méthode qualitative à la méthode quantitative où la qualité de l'information prime sur la quantité. L'objet de notre étude a donc nécessité une rencontre physique et un échange verbal avec les sujets. C'est pour cette raison que nous avons privilégié l'approche qualitative.

En matière de recherche qualitative, chaque réponse est bonne en soi. On ne cherche pas à généraliser les résultats à la population-mère. C'est ce que nous confirme NOVELLI en ces termes :
« *La recherche qualitative est réalisée avec de petits groupes de personnes interrogées qui, généralement ne sont pas choisies sur base de la probabilité. On ne cherche pas à arriver à des conclusions définitives ou à généraliser les résultats à la population dans son ensemble.* »[1]
Ce qui comptera le plus, ce ne sont pas des précis de statistique, mais c'est plutôt la qualité comme le dit d'ailleurs MUCCHIELLI :
« *Délaissant les calculs, l'analyse qualitative s'oriente au contraire vers l'analyse psychologique.* »[2]

En plus, notre étude a porté sur l'exploitation d'un phénomène social : « ***La polygynie dans la région du Moso*** ». C'est ainsi que notre travail réside en étude monographique.
Par ailleurs, il s'agit de la part des habitants de ladite région de donner des opinions, lesquelles opinions nous ont aidé à découvrir l'image du polygyne dans cette partie du pays.

5.4 L'enquête par l'entretien semi-directif

Les sciences sociales s'appuient de plus en plus sur des faits que seuls les individus qui ont fait l'expérience personnelle peuvent rapporter. Pour cela, le chercheur peut atteindre leurs attitudes, leurs avis, leurs opinions, leurs perceptions etc. en faisant des contacts directs avec les intéressés. Tout dépend du genre d'information qu'il désire recueillir. Il revient à lui de choisir les techniques qui cadrent bien avec sa recherche. C'est ce qu'exprime LEON :
« *Le choix des techniques de collecte des données est étroitement solidaire à la nature du problème étudié.* »[3]

Ainsi, de toutes les techniques d'enquête mises à notre disposition par la recherche, l'interview nous paraît la mieux appropriée à notre étude.

[1] NOVELLI, (N-P), Un séminaire sur la recherche qualitative, Colin Bourrelier, 1982, p.16.
[2] MUCCHIELLI, (R.), L'Analyse du contenu des documents et des communications, Paris, E.S.F., 1979, p.38.
[3] LEON, (A.), Manuel de psychopédagogie expérimental, Paris, P.U.F, 1977, p.380.

Déjà, FESTINGER et KATZ ont souligné que l'interview est l'un des « *(...) puissants instruments mis au service des recherches sociales.* »[1]
L'interview n'est pas une simple conversation comme le montre NAHOUM en ces termes :
« *L'interview est une conversation sérieuse visant un but déterminé autre que le simple plaisir de la conversation.* »[2]
L'interview a une importance capitale au but qu'on se fixe *a priori*. Voici ce que nous disent PINTO et GRAWITZ :
« *L'entretien ou l'interview est un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but qu'on se fixe à priori.* »[3]

Toutefois, il s'avère nécessaire de mentionner que l'entretien peut revêtir trois aspects : la directivité, la semi-directivité et la non-directivité. Tout dépend du but qu'on se fixe à l'avance et de l'usage auquel il est destiné. C'est ce qu'exprime NAHOUM en ces termes :
« *La nature de l'entretien varie avec le but visé ou l'usage auquel il est destiné.* »[4]

Pour notre recherche, nous avons opté pour l'enquête par l'entretien semi-directif. Nous l'avons préféré parce que, contrairement à l'enquête par l'entretien directif où tous les intéressés répondent à des questions identiques, l'enquête par l'entretien semi-directif permet au chercheur de particulariser certaines questions et de poser des questions plus ou moins ouvertes.

C'est ainsi que nous avons présenté à l'enquêté un item clair et l'avons laissé s'exprimer librement.
Néanmoins, nous avons veillé à ce qu'il reste dans le cadre du thème. Dans le cas où il s'écartait du thème proposé, nous l'avons ramené au sujet par exemple par le biais des sous questions que nous lui posions.
Nous avons jugé peu favorable la technique du questionnaire car les réponses ne sont pas sincères comme nous le signale DE LANDSHEERE :
« *Le questionnaire est un instrument peu fidèle surtout quand il s'agit d'opinion.* »[5]

Notre but de recherche étant de recueillir des opinions, le questionnaire nous a paru moins utile. Par ailleurs, il aboutit à des réponses obscures ou incomplètes dans bien de cas.

[1] FESSTINGER, (L.), et KATZ, (D.), Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, Paris, PUF, 1974, Tome2, p.390.

[2] NAHOUM, (C.), L'entretien psychologique, Paris, PUF, 1975, p.11.

[3] PINTO, (R.), et GRAWITZ, (M.), Les méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1964, Tome2, p.71.

[4] NAHOUM, (C.), loc. cit.

[5] DE LANDSHEERE, (G.), Introduction à la recherche en éducation, Paris, Armand Colin, Burrelier, 1976, p.76.

Par contre, l'interview permet d'obtenir des renseignements sur les attitudes profondes cela parce que la personne enquêtée dirige elle-même, l'entretien. Néanmoins, au cas où l'enquêté a tendance à s'écarter de la question posée, l'enquêteur peut le ramener sur les rails par le truchement des questions de relance. A part les avantages déjà évoqués, notre technique choisie ou préférée a permis d'user de nos moyens propres à encourager les habitants de la commune Giharo à préciser leurs réponses pour obtenir les renseignements souhaités et utiles pour notre recherche.
La forme de cette interview est, comme déjà dit, d'inviter l'interviewé à parler librement à propos du sujet proposé. C'est donc l'interview semi-structurée que nous avons retenue.

Dans son déroulement, après la subdivision en sous-thèmes du thème général « ***polygynie*** », nous n'avons pas attaché d'importance sur l'ordre de succession des questions selon notre guide d'entretien. Après l'introduction de la consigne et de nos reformulations, les enquêtés ont donné leurs opinions sur les questions posées. Nous avons donc attaché de l'importance à l'information que ces enquêtés nous ont donnée.

A ce propos, DE LANDSHEERE nous dit :
« L'enquêteur accorde moins l'importance à la standardisation qu'à l'information elle-même, toutefois, il faut qu'en fin d'entretien une série d'objectifs précis soient atteints. » [1]

5.5. Milieu et population d'enquête

Tout travail en général, le travail de recherche en particulier, exige de préciser le milieu ou le lieu d'enquête d'une part mais aussi sans oublier d'indiquer la population-cible.
D'emblée, comme nous le dit RONGERE,
*« On appelle « **Univers** » ou « **population** » le nombre total des « **unités** » ou « **individu** » qui peuvent entrer dans le champ de l'enquête (...). »* [2]

Par ailleurs, MUCCHIELLI précise bien que la population d'enquête qu'il appelle aussi « ***Univers d'enquête*** » est :
« L'ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête. » [3]
Il est à signaler que ce qui nous intéresse n'est pas le nombre mais plutôt le groupe humain ciblé.

[1] DE LANDSHEERE, (G.), op. cit., p.83.

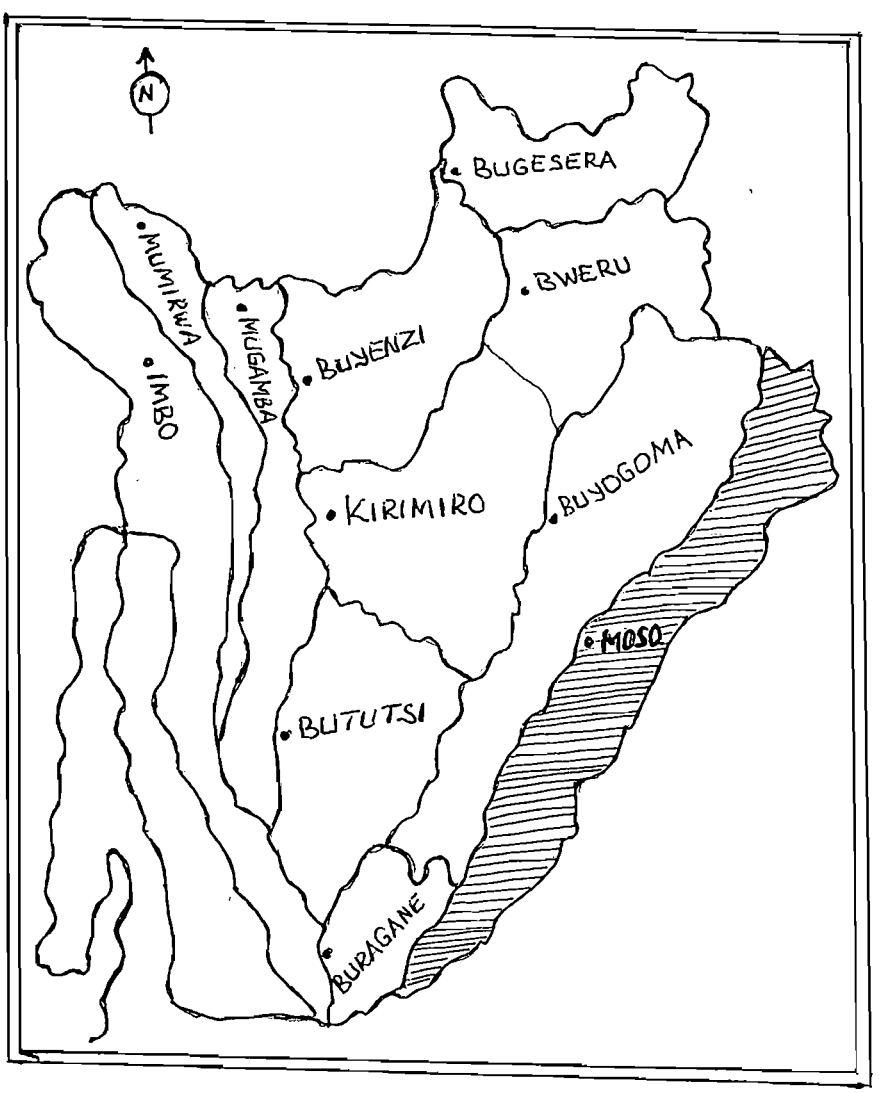
[2] RONGERE (P.), Méthodes des sciences sociales, 3è éd. Paris, Dalloz, 1971, p.6

[3] MUCCHIELLI, (R.), Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, connaissance du problème, Paris, E.S.F, 1973, P.16.

Ainsi, dans notre travail, la population d'enquête était constituée par les habitants de la région du Moso et plus particulièrement ceux de la commune Giharo.

Il ne serait inutile de faire une localisation de la région qui fait objet de notre milieu d'enquête, le Moso.
La région du Moso est une des régions naturelles de notre pays. Elle se localise à l'Est du pays comme le montre la carte des régions naturelles élaborée par le Département de Géographie à l'Université du Burundi à Bujumbura en 1991

Localisation de la région naturelle du Moso.



Source : Equipe de quatre professeurs de Géographie à l'U.B, *Géographie du Burundi*, Paris, Hatier 1991, p.5.

N.B. : C'est cette partie hachurée qui représente la région du Moso.

Cette région comprend les communes Gisuru, Nyabitare et Kinyinya d'une part. Cesdites communes se situent dans la province RUYIGI.
D'autre part, la région du Moso englobe également les communes Cendajuru en province CANKUZO et Bukemba, Gitanga (une partie) et Giharo dans la province RUTANA.

Comme on vient de le constater sur la carte, la région du Moso est très vaste pour notre étude. Par conséquent, nous avons considéré seulement la commune Giharo pour notre milieu d'enquête.

Pour ce qui concerne la population d'enquête, nous savons qu'il est difficile, voire impossible de travailler sur tous les sujets intéressés par notre recherche (c'est à dire les gens ayant des expériences relatives à la vie des familles polygyniques)
En effet,
« Il est rare qu'une enquête puisse être menée auprès de l'ensemble de la population que l'on désire étudier. » [1]

Nous n'avons donc interrogé que certains d'entre eux. Par ailleurs, nous avons travaillé sur un phénomène quelque peu marginal. C'est ainsi que nous nous sommes intéressé plus au qualitatif qu'au quantitatif.
En cela, nous avons retenu les personnes adultes capables d'échanger sur les thèmes en rapport avec le mariage polygynique. Et pour avoir confiance dans l'unanimité des informations et pour avoir des informations très riches, nous nous sommes adressé aux personnes de sexe féminin âgées de dix-huit ans et plus et aux personnes de sexe masculin âgées de vingt-et-un ans et plus.

Aussi, dans la tradition burundaise, l'on a l'habitude d'appeler « ***adulte*** » ou « ***majeur*** » toute personne ayant atteint l'âge de se marier c'est dire généralement dix huit ans pour les filles et vingt et un ans pour les garçons.

Nous avons aussi opté pour interroger ou interviewer les célibataires pour avoir une idée sur leurs perspectives quant à la pratique de la polygynie.

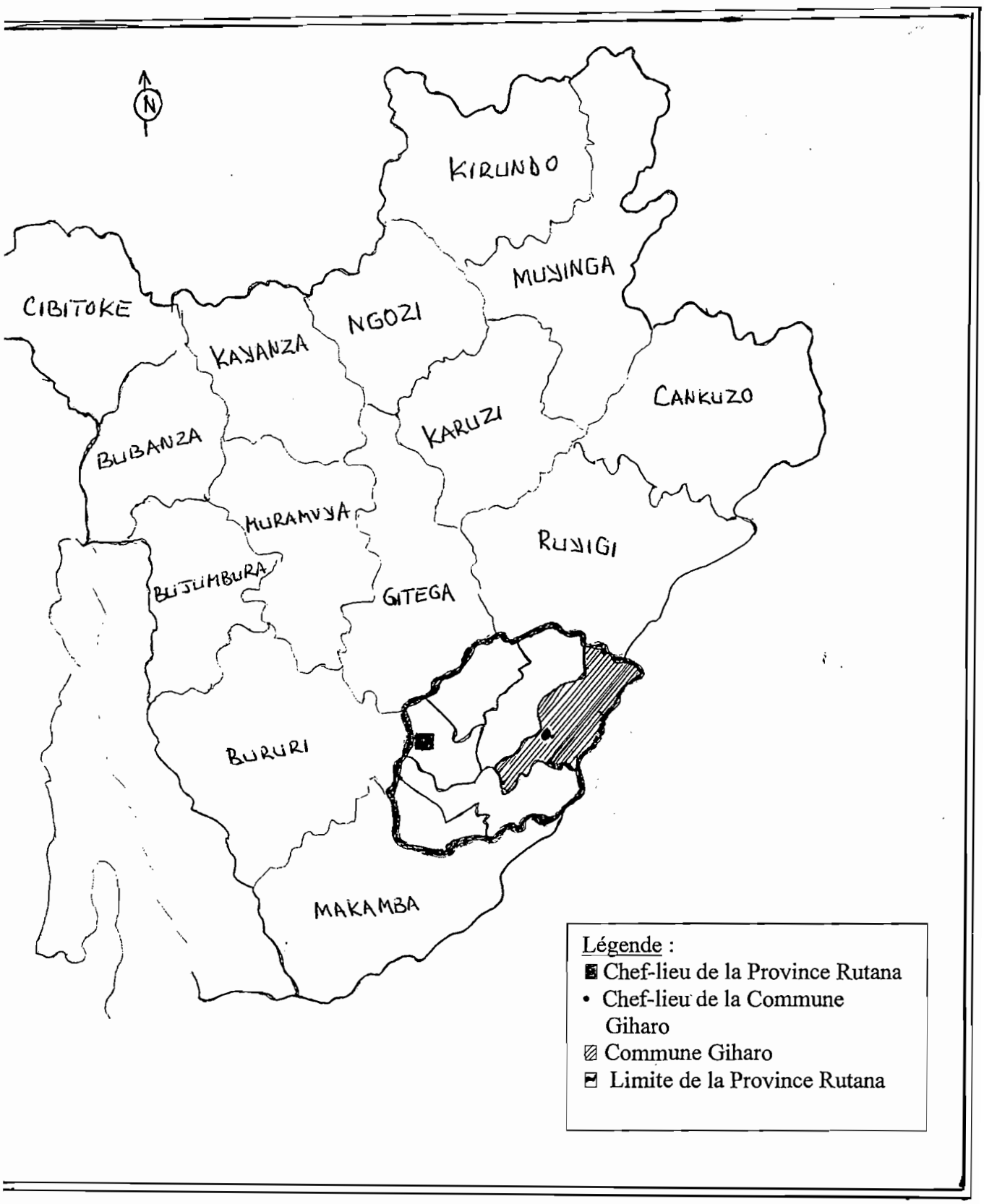
La commune Giharo n'a pas été choisie au hasard. C'est une commune que nous connaissons très bien.
Néanmoins, la raison majeure pour le choix de la commune Giharo n'est pas celle de proximité mais c'est le fait d'avoir confiance en la population de ladite commune quant à son esprit d'ouverture pour livrer l'information.

[1] BADIN, (P.), La psychologie de la vie sociale : Les aspects psycho-sociaux de la personnalité, Paris, Le Centurion, 1977, p. 49.

Avant de passer au déroulement du travail sur terrain, il nous faut d'abord voir où se situe la commune Giharo, notre milieu d'enquête.
Ladite commune (*avec une population de plus ou moins 48.991 habitants au mois de Novenbre 2004*)[1] est une des communes de la province RUTANA.

[1]SOURCE : Les autorités administratives de la commune Giharo, Novembre 2004

Localisation de la commune GIHARO



Source : Equipe de 4 professeurs de Géographie à l'U.B, à Bujumbura, op.cit, p.10.

La commune Giharo comprend trois zones[1] : Giharo, Gakungu et Muzye. La zone Gihoro englobe huit secteurs : Giharo, Gitanga, Musenyi, Buyaga, Kabingo, Butezi, Mwebeya et Kibimba. La zone Muzye comprend les secteurs Muzye, Bayaga et Muhafu tandis que Gakungu est constitué par Nyabakara, Nyamateke et Mugombwa.

Parmi ces trois zones ci-haut citées, c'est la zone Giharo qui a servi notre préenquête tandis que les deux autres (Gakungu et Muzye) ont servi d'enquête proprement dite.

5.6 Choix des sujets enquêtés.

Notre recherche a opté pour une méthode qualitative puisque notre objectif était de découvrir l'image qu'on accorde à l'homme polygyne. Par conséquent, le nombre d'enquêtés importe peu. Il s'agit ici de chercher des opinions.

En effet, dans la méthode qualitative, le phénomène observé est enregistré et est directement décrit comme tel. Dans ces conditions, l'interprétation des résultats obtenus se réalise non pas en fonction des comparaisons statistiques mais en fonction de la manière d'être du phénomène à l'étude. Ici alors, ce n'est pas la quantité de faits qui compte mais plutôt leur qualité. D'où dans notre recherche nous avons fait une sorte d'exploration des incidences dues à la polygynie.

Et par définition, l'étude d'exploration est celle qui :
« (...) est orientée vers l'exploration de la réalité en vue de définir les principaux éléments d'un problème, d'une situation ou d'un comportement ». [2]

Pour notre recherche, nous avons interviewé seulement les voisins des familles polygyniques parce que ce sont eux qui étaient les mieux indiqués pour nous fournir des informations nécessaires. Comme nous avons voulu que notre enquête proprement dite porte sur vingt-quatre sujets, nous nous sommes intéressé aux douze familles monogyniques en provenance des six secteurs constituant les zones, univers de notre enquête.
Au niveau de chaque secteur, nous nous sommes adressé aux deux familles que les chefs de secteur nous ont indiquées comme voisins des familles polygyniques.
Au sein de chaque famille monogynique, nous avons interrogé deux sujets que les chefs de secteurs nous ont proposés, lesquels sujets remplissaient les conditions ci-haut retenues pour être interviewé.

[1] Informations tirées auprès des autorités administratives de la Commune Giharo, Novembre 2004.

[2] NTUNAGUZA (G.), cité par BUKURU, (G.), in Etudes des problèmes psychosocio rencontrés par les déplacés dans leur site, Mémoire inédit, Bujumbura, F.P.S.E, U.B., Bujumbura, 1998, p.47.

Après avoir choisi notre instrument pour recueillir des informations, un choix qui a été motivé par les avantages et les explications déjà mises en évidence ; et après avoir choisi des sujets à nous fournir des informations, nous sommes passé à l'étape de la préenquête et de l'enquête proprement dite.

5.7. Le déroulement du travail sur terrain

5.7.1 La préenquête

Dans le souci d'écarter les obstacles de l'imperfection de notre instrument et de finaliser la formulation de nos objectifs de recherche, nous avons opté pour faire un entretien d'essai qui constituait un pré-test.
La préenquête est très importante. Son importance a été par ailleurs constatée par MUCCHIELLI en ces termes :
« C'est l'essentiel de la phrase préparatoire de l'enquête. » [1]
Cela implique que la réalisation de la préenquête constitue une étape importante dans une recherche en sciences sociales. Elle permet, en effet de tester l'instrument de recherche, de se familiariser avec le terrain d'enquête et de vérifier la pertinence des questions et des objectifs envisagés en vue de les enrichir ou de les modifier. Autrement dit, elle permet de voir si tous les points ont été abordés et d'analyser dans quelle mesure les objectifs pourraient être reformulées.

Il va sans dire que la préenquête porte toujours sur un nombre limité de sujet faisant l'objet d'enquête. L'importance de cette étape a été aussi évoquée par PINTO et ses collaborateurs.

A ce propos, PINTO et al.corroborent ces idées quand ils disent que :
« Il convient d'insister sur la nécessité d'une préenquête approfondie, c'est-à-dire un essai d'enquête sur un petit nombre de sujets (...). » [2]

Après la préenquête qui a porté sur huit personnes (sujets) choisies au hasard, remplissant néanmoins les conditions requises déjà susmentionnées, certaines questions ont été reformulées.

[1] MUCCHIELLI, (R.), op. cit., p.45.
[2] PINTO, (R.) et GRAWITZ, (M.), op. cit., p.819.

Il s'agit des questions n°5, n°11 et n° 20. Ces questions étaient formulées comme suit :

Question n° 5 : D'après-vous, dans quelles conditions une fille peut-elle songer à se marier avec un homme déjà marié ?.
Question n° 11 : Quels sont les problèmes qu'éprouvent les foyers polygyniques ?

Question n° 20 : Que ressentez-vous quand l'on raconte des histoires en rapport avec le mariage à plusieurs femmes ?

Pour rendre plus précises et plus claires ces questions, nous avons dû les reformuler comme suit :

Question n° 5 : D'après ce que vous voyez très souvent chez vous, dans quelles conditions une fille peut-elle se trouver pour accepter de se marier à un homme déjà marié ?

Question n° 11 : Quels sont les problèmes-que vous observez vous-mêmes-éprouvés par les foyers polygyniques ?

Questions n° 20 : Comment vous ressentez-vous quand vous entendez des propos relatifs à épouser plus d'une femme ?

Alors que certaines questions ont été reformulées, d'autres ont été supprimées car les informations fournies à ces questions étaient incomplètes et moins riches. Il s'agit des questions n° 3, n° 13, n° 14, n° 15 et n° 18. Ces questions étaient formulées de cette façon :

Question n° 3 : S'il vous arrive d'être toujours en conflits permanents avec votre femme, conflits causés par cette femme ; qu'est-ce-que vous pouvez faire ?.

Question n° 13 : D'après ce que vous voyez, qui de l'homme ou de la femme serait-il à la base de bonnes ou de mauvaises relations ?

Question n° 14 : Quels sont les reproches que vous auriez à faire à l'homme polygame ?

Question n° 15 : Comment appréciez-vous un polygyne riche et un polygyne pauvre ?

Question n° 18 : Si par exemple vous constatez que vous aller vieillir sans vous marier et qu'un homme déjà marié vous propose de vous épouser à lui, comment vous y prendriez-vous ?

Non seulement la préenquête nous a permis de supprimer et de reformuler certaines questions, cette étape nous a également permis de constater qu'il existait des questions qui nécessitaient des sous questions pour être au complet ou pour être plus précises. Il s'agissait de la question n° 21 libellée ainsi :
Savez-vous qu'il existe une loi pour la répression de la polygynie dans notre pays ?

A cette question, nous avons dû ajouter une sous question que nous avons formulée comme suit :
Si oui, comment trouvez-vous ou appréciez-vous cette loi ?

En guise de rappel, nous avons supprimé les questions n° 3, n° 13, n° 14, n° 15 et n° 18. En effet, les informations fournies à ces questions étaient respectivement identiques et moins riches à celles des n° 4, n° 11, n° 11, n° 6 et n° 9. Ici, le numéro onze a été mentionné deux fois car il a remplacé valablement les numéros 13 et 14 pour des raisons déjà évoquées.

S'agissant des questions n° 4, n° 11, n° 6, n° 9, elles ont été formulées comme suit :

Question n° 4 : Souhaiteriez-vous être marié à plusieurs femmes ? justifiez votre réponse.

Question n° 11 : Quels sont les problèmes qu'éprouvent les foyers polygyniques ?

Question n° 6 : Comment la richesse peut-elle pousser un homme à se marier à plusieurs femmes ?

Question n° 9 : Comment se présentent les relations familiales entre un polygyne et ses femmes ?

Lors de la préenquête, nous nous sommes entretenu avec huit personnes dont quatre de sexe féminin (deux célibataires et deux mariées) et quatre autres de sexe masculin (deux célibataires et deux mariées).
Cependant, cette variété de sexes et d'état civil ne pourrait en aucune façon constituer des variables pour notre travail. Mais ce serait plutôt une façon de vérifier l'unanimité au sein des préenquêtés quant à la conception de la polygynie à l'état actuel de choses.

Le guide d'entretien de notre préenquête comportait vingt trois questions. Nous avons dû les réduire à dix-huit après avoir remarqué la répétition des réponses à maintes reprises à certaines questions.

Alors que certaines questions ont été supprimées d'autres ont été maintenues. En effet, les réponses à ces dernières nous ont sembées non seulement plus claires, plus précises mais aussi plus complètes par rapport à celles jugées inutiles. Les questions n° 5 ; n° 11 et n°20 ont été reformulées pour les raisons de précision et de clarté. Nous avons aussi dû reprendre la question n°5 pour la placer à la quinzième position parce que les informations fournies à cette question nous ont semblées compléter celles recueillis à la question n° 16.

Sur ce, nous considérons la question reprise comme étant un ajout. C'est ainsi qu'à la fin nous avons au total dix-neuf question (au lieu de dix-huit) qui ont alors fait objet de l'enquête proprement dite.

La préenquête nous a été très utile. En effet, elle nous a permis de nous rendre compte de ses difficultés de passation ; de l'incompréhension de certaines questions qui nécessitaient, par conséquent des éclaircissements et des compléments.

Il s'avère aussi nécessaire de mentionner que cette étape nous a permis de changer l'ordre des questions pour des raisons de cohérence entre elles. C'est ainsi que nous avons fait une suite logique entre les questions n°7 ; n° 11, n° 12, n° 9, n° 8 et n°10 (pour la préenquête) lesquelles questions ont été par suite classées respectivement en questions n°6 ; n°7 ; n° 8, n° 9 ; n°10, et n°11 (pour l'enquête proprement dite).

Nous ne pouvons pas oublier de signaler que cette phase nous a aidé à constater l'inutilité de certaines questions ou l'ampleur de certaines questions par rapport aux autres. C'est ainsi que nous avons d'ailleurs opté pour la suppression de celles jugées manifestement inutiles telles que n° 3, n° 13, n° 14, n° 15 et n° 18.

Ainsi, au terme du dépouillement de notre préenquête, le nouveau guide d'entretien en oeuvre à ce travail a été constitué de dix-neuf questions au lieu de vingt-trois.

5.7.2 L'enquête proprement dite

Notre population d'enquête était constituée par les habitants de la région du Moso, plus précisément ceux de la commune Giharo. C'était au mois de Novembre deux mille quatre.
Nous avons dû déterminer un certain nombre de sujets qui peuvent nous servir pour recueillir des informations relatives à la polygynie dans ladite région.

Pour cela, l'enquête a porté sur vingt-quatre habitants de la commune. Pour parvenir a avoir ce nombre de sujets d'enquête, nous avons effectué certaines démarches.

C'est ainsi que dans ces démarches, nous avons d'abord pris contact avec les autorités administratives de ladite commune ; ensuite celles des zones, Gakungu et Muzye ; et enfin , nous avons approché les chefs de secteurs de ces zones.
Après avoir reçu des informations relatives aux conditions requises susmentionnées pour faire l'objet d'enquête, les chefs de secteurs nous ont aidé à identifier les habitants à interviewer.
Nous nous entendions avec ces chefs de secteurs sur le jour où nous pourrions nous entretenir avec les sujets à enquêter afin de nous les rassembler à un certain endroit.

Chaque chef de secteur pouvait nous chercher quatre individus dont deux célibataires (une fille et un garçon) et deux autres mariés dont un homme et une femme.

Nous avons dit aux chefs de secteurs qu'il ne serait pas du tout bon de choisir deux sujets d'enquête de même sexe dans une même famille mais plutôt qu'un seul remplissant les conditions requises pour être interviewé suffirait.

L'entretien se faisait à tour de rôle, un à un, c'est à dire que nous nous entretenions avec un seul individu.

Nous nous arrangions aussi à ce que ceux qui attendent l'interview n'entendent pas ce qui se disait de peur d'être influencés dans leurs propos. Aussi, nous essayions d'éviter qu'il y ait contact du sujet interviewé, avec les non interviewés, c'est-à-dire ceux qui attendent d'être interviewés.

Cependant, nous n'avons pas pu recueillir toutes les informations de la part de ces vingt-quatre sujets. En effet, vingt sujets seulement ont accepté de répondre au rendez-vous. Les quatre ne se sont jamais présentés. Nous avons essayé de les rencontrer chez eux, en vain.

En outre, seuls les seize sujets ont pu répondre à toutes les questions. Les quatre autres acceptaient de répondre à certaines questions et refusaient de donner des opinions à certaines autres telles que n° 3, n° 9 et n° 12 (mentionnées dans l'annexe : le guide d'entretien en français) sans toutefois nous dire les motifs de ces réticences.

Parmi ces quatre sujets réticents, il y a en ceux qui, au milieu de l'entretien ne pouvaient pas résister jusqu'à la fin et préféraient partir.

Si donc, nous analysons ces cas de pertes et de non réception d'informations complètes, il y a eu une déperdition de huit entretiens (taux de déperdition de trente-trois pour cent) dont quatre n'ont pas eu lieu et quatre autres faits à moitié.

En définitive, nous avons recueilli des informations complètes de la part de seize sujets au lieu de vingt-quatre. A la fin de l'enquête proprement dite, nous avons procédé par une fidèle retranscription des interviews sur papiers puisque nos conversations se trouvaient enregistrées sur les bandes magnétiques.

5.7.3 Difficultés rencontrées

Tout travail en général, celui de recherche en particulier présente des écueils. Au cours de notre enquête, nous nous sommes heurté à un certain nombre de problèmes que nous voulons exprimer ici.

D'abord, les déplacements effectués à l'intérieur du pays à la recherche des informations nécessaires sur la pratique de la polygynie dans la commune Giharo nous ont coûté beaucoup d'efforts.

Ensuite, arrivé sur terrain d'enquête, nous avons rencontré des réticences de la part de certains habitants qui ont refusé de répondre au rendez-vous. Les uns nous disaient qu'ils n'avaient pas de temps ; d'autres qu'ils pourraient répondre moyennant une somme d'argent à leur donner avant de commencer l'entretien. C'est ainsi qu'ils nous disaient par ailleurs que s'ils acceptaient de répondre gratuitement, ils fausseraient des informations et par conséquent, ils préféraient se retenir.

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que quelques enquêtés nous ont répondu à moitié. En effet, avant d'achever l'entretien, nous les voyions partir soi-disant qu'ils ne pouvaient pas patienter et tenir pendant plus de vint-cinq minutes. Ils préféraient plutôt se dérober sous prétexte qu'ils sont occupés, qu'ils ont d'autres empêchements ou d'autres choses à faire.

Or, nous avons constaté que chaque entretien pouvait durer entre vingt-cinq et trente-cinq minutes. Cela parce que nous étions obligé de guider certains enquêtés au cas où nous constations qu'ils allaient s'égarer dans leur façon de comprendre les questions et par conséquent de répondre.

Nous avons dû nous entretenir avec ceux qui ne se sentaient pas gênés par notre guide d'entretien, ceux qui, pensions-nous, pouvaient nous fournir des vraies informations ou des informations fiables.
A cet effet, nous n'avons retenu que des informations en provenance de seize sujets et nous avons laissé tomber celles des huit autres pour des raisons déjà évoquées.

Après cette partie qui concerne les aspects théoriques de notre travail, nous entamons la seconde et dernière partie où nous nous sommes penché sur la présentation, l'analyse et l'interprétation des données de terrain.

IIème PARTIE: PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.

INTRODUCTION

Cette deuxième et dernière partie de notre travail revêt un aspect de plus grande importance. En effet, il s'agit de présenter les informations recueillies lors de notre enquête et de les interpréter en passant par leur analyse. Nous avons opté pour l'analyse qualitative. A cet effet, nous avons privilégié surtout la perspective phénoménologique « *Qui insiste sur le fait que les cas individuels sont significatifs en eux-mêmes peu importe qu'on puisse ou non les situer sur une échelle quelconque ou qu'on puisse ou non les regrouper au sein d'une catégorie d'observations "similaires".* »[1].

Dans l'interprétation, nous avons essayé de déchiffrer le sens caché dans le sens
apparent des propos des informateurs (les enquêtés).
Par ailleurs, RICOEUR est éloquent en matière d'interprétation. Selon lui, l'interprétation est :
« *Le travail de pensée qui consiste à déchiffrer le sens caché dans le sens apparent ; à déployer les niveaux de significations impliquées dans la signification littérale.* »[2]

L'analyse et l'interprétation portent sur les informations recueillies auprès de nos interviewés, leurs propos plus exactement leurs paroles. Nous nous sommes inspiré aussi de ce que dit MUCCHIELLI à ce sujet :
« L'analyse de contenu s'intéresse justement (et exclusivement) à la parole qui, seule, porte un signifié, par la définition même. »[3]

Ainsi donc, à cette étape, nous avons à regrouper, synthétiser, répartir, présenter les différentes questions et réponses y relatives en thèmes. Nous avons donc cinq thèmes de l'enquête qui sont les suivants :

- La polygynie et ses facteurs
- Les dificultés des familles polygyniques ;
- Types de relations au sein des membres des familles polygyniques ;
- La polygynie et les problèmes relationnels ;
- Les suggestions.

[1] SELLTIZ, (C.), WRIGHTSMAN, (I-S.), et COOK, (S-W.), Les méthodes de recherches en sciences sociales, Montréal, les éditions H.R.W., 1977, p.450.

[2] RICOEUR, (P.), cité par FOULQUIE, (P.), in, Dictionnaire de langue pédagogique, Paris, PUF, 1971, p.267.

[3] MUCCHIELLI, (R.), op. cit., p.121.

CHAPITRE VI : LA POLYGYNIE ET SES FACTEURS.

Dans ce chapitre, nous avons voulu découvrir, par le biais des propos de la population, quelques éléments susceptibles d'être à la base de la polygynie. Pour y arriver, nous avons posé une série de questions aux enquêtés.

Nous tenons à signaler qu'il pouvait arriver qu'un interviewé évoque conjointement deux ou trois causes dans ses propos.

6.1. La situation matérielle de l'homme :

La polygynie, phénomène social, a été marquée comme étant le fruit de la richesse. Voici comment nous le déclare un des interviewés :
« *Bamwe babitumwa n'itunga bafise.*»

Cela veut dire :
« *Les uns sont motivés par leur richesse.*»

Les propriétés de terres constituent de richesse dans notre pays où plus de quatre-vingt-dix pour cent (+90%) de la population burundaise est constituée par les agriculteurs. A cet effet, avoir des propriétés étendues est une raison pour que l'homme épouse plusieurs femmes. Cette raison apparaît par exemple dans les propos d'un de nos enquêtés :
« *Ico nibaza gituma abagabo baharika, haraho usanga umuntu afise amatongo menshi.* »

Ce qui veut dire :
« *Les gens (hommes) qui ont de nombreuses propriétés pensent à se marier à plusieurs femmes.* »

La condition de richesse a été évoquée par un autre interviewé en ces terme :
«*Ikintu novuga gituma barongora abagore benshi biva k'ukwishimira ubutunzi bwabo bafise.* »

C'est-à-dire :
«*Ce que je peux évoquer comme cause de la polygynie c'est leur fierté basée sur leur richesse.* »

La situation matérielle chez un homme peut constituer un appât envers les jeunes filles. Celles-ci sont attirées par la richesse de l'homme.

Ainsi, après avoir posé une question de savoir dans quel cas une fille peut-elle penser épouser un homme déjà marié, voici ce que nous dit un de nos interviewés :
« *Ni igihe umukobwa aba yabonanye ubutunzi umugabo agaca agira inda ndende, agaca agomba ubutunzi bw'uwo mugabo bidaciye mu mategeko.* »

Ce qui peut se traduire par :
« C'est dans le cas où une fille voit qu'un homme est riche et par conséquent, elle manque de retenue et veut, coûte que coûte, bénéficier de cette richesse illégalement. »

Un autre interviewé aborde la question dans ce sens et dit :
« *Nk'abo bigeme badatinya kuja ku bagabo n'aho yoba afise abandi bagore ntugire ngo ni ikindi : ni ukubera amaronko y'uwo mugabo. Barihweza « **imari** » yiwe bakipfuza ku vy'ukuri rirya tunga. Bati icorinshikiza mwo. Na yo uwudafise we ntibamushaka.* »

En voici la signification :
« A ces filles qui n'hésitent pas d'aller chez un homme même s'il a d'autres femmes, il n'ya pas d'autres raisons. Elles pensent à son avoir et souhaitent, à vrai dire, cette richesse. Si j'y arrive ! se disent-elles. Mais celui qui n'en a pas, elles n'en veulent pas. »

Ces interviewés montrent que la richesse est à la base de la polygynie. Néanmoins, elle n'est pas la seule cause comme l'a souligné NTABONA :
« *La polygynie se rencontre également dans les couches sociales autres que celles qui sont nanties.* » [1]

Autrement dit, il existe d'autres causes à la base de la polygynie comme nous le voyons dans les lignes qui suivent.

6.2. Insatisfaction :

Vouloir garder le ventre plein a été évoqué par nos enquêtés comme élément susceptible d'être à la base de la polygynie .Les propos de cet interviewé sont éloquents sur ce sujet :
«*Ubuhimbiri bw'umugabo abona ko kurya mu rugo rumwe bitomubumba na vyo nyene birabuma umugabo arongora abagore benshi.* »

[1] NTABONA , (A.), op. cit., p.37.

Ce qui signifie :
« La gourmandise d'un homme qui veut garder son ventre plein le pousse à être polygyne parce qu'il n'est pas satisfait de manger dans un seul ménage. »

Le comportement de ce genre ne se manifeste pas seulement aujourd'hui. Il est de jadis comme le montre bien cet informateur :
*« Kenshi na kenshi aho hambere babiterwa n'ubukunzi bw'inda kugira ngo barabe ko bihagira. Ivyo bikava ku nda ndende, akibaza ngo : « **Nozana uwundi norya vyinshi** ». Abenshi nk'uko baharikira ubukunzi bw'inda. »* [1]

Cela veut dire :
*« A cette époque, cela était dû à la gourmandise ;et ce pour garder de ventres pleins. C'est le fait d'une insatiabilité ; il se disait : « **Si je prenais une autre, je mangerais beaucoup** ». Ainsi, la plupart épousaient deux ou trois femmes pour des raisons de gourmandise. »*

A ce sujet, un autre interviewé répond en ces termes :
*« Jewe Mushingantahe « **kweri** » ndiko ndabiraba, ndabona ko ubuhimbiri ari bwo butuma umugabo arongora abagore benshi.Hariho abagabo batabumbwa no kurya ku rugo rumwe ugasanga akeneye no kurya ku rundi.Ego iyo ni yo nyishu noshikiriza. »*

Et la traduction :
« Monsieur, moi vraiment, je constate que c'est la non satisfaction de manger au sein d'un seul ménage qui fait qu'un homme épouse plus d'une femme. Oui, c'est la réponse que peux donner. »

Abordant dans le même sens, cet enquêté montre bien que la non satisfaction est susceptible de causer de la polygynie. En témoignent par ailleurs ses propos :
« Mu bisanzwe ahanini ibintu bituma abagabo baharika ni ubuhimbiri , n'ingeso mbi basanzwe bafise. »

Ce qui veut dire :
« Normalement, en grande partie, les causes de la polygynie sont entre autre la gourmandise et les mauvaises habitudes qu'ils ont. »

[1] NIZIGAMA, (V.), citant les propos de MBUN., Homme, 27 ans, Gitaramuka, in Approche psychosociologique du mariage polygamique dans le Burundi traditionnel, Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1983, p.144.

Ce constat n'est pas l'apanage de nos interviewés. ERNY a aussi relevé ce fait en ces termes :
*« L'idéal auquel aspire le jeune garçon « **bantou** » en fonction des images qu'il a sous les yeux, est d'arriver à un statut social où l'abondance de la nourriture lui permet de manger jusqu'à réplétion chaque jour et d'en distribuer largement et librement autour de lui. »* [1]

Comme nous venons de le voir, la richesse et les appétits divers ont été évoqués par nos enquêtés comme étant des facteurs à la base de la polygynie. Il est à signaler que la richesse ne signifie pas seulement la possession de grands biens en argent mais aussi en nature. C'est dans cette optique qu'« *un homme qui avait des propriétés étendues pensait épouser plusieurs femmes* ». [2]

En vertu de ce qui précède, les hommes qui avaient de vastes terres, au même titre que ceux qui avaient plus d'argent, pratiquent de la polygynie.

La richesse peut donc être un élément qui déclenche des nouveaux comportements chez certains individus. Néanmoins elle n'est pas la seule cause à la base de la pratique de la polygynie comme en ont témoigné les propos de nos interviewés.

6.3. La guerre :

La guerre est un événement qui entraîne non seulement des pertes matérielles et vies humaines mais aussi des mouvements migratoires. Acet effet, l'exode vers la ville, vers une nouvelle région ou vers un nouveau pays de peuplement ou de refuge peut occasionner également des unions polygyniques. Ecoutons le point de vue de cette femme :
« (...) ikindi catumye haba uguharika ni intambara. »
C'est-à-dire :
« (...) un autre élément à la base de la polygynie est la guerre. »

Donc, la guerre, élément promoteur de séparation géographique entre l'homme et sa femme, peut entraîner de la polygynie. La polygynie est cette fois-ci considérée comme un moyen d'échapper à l'infidélité.

[1] ERNY, (P.), op. cit., p.69.
[2] Enquêtée, vingt-huit ans.

Ecoutons le témoignage d'un homme de 30 ans :
« Umugabo ashobora kurongora abagore benshi kuko aba yanka kurenga ibigo. Ivyo birashika nk'igihe aba akorera kure y'urugo rwiwe. Nk'akarorero ashobora gukorera nko mu Kirundo umuryango wiwe na wo uri mu Rutana. Ashobora guca arondera uwundi mugore aho mu Kirundo kuko bimunaniye kwihangana.»
Ce qui veut dire :
« Le mari peut épouser plus d'une femme pour éviter de l'infidélité. Cela arrive au moment où il travaille loin du domicile conjugal. Il peut par exemple travailler à Kirundo alors que sa famille réside à Rutana. L'abstinence lui semblant impossible, il peut alors se chercher une autre femme à Kirundo. »

Un mari qui penserait donc ainsi peut donc multiplier les femmes selon ses différentes mutations. Ce qui est loin d'être normal à l'état actuel des choses. La guerre est donc un phénomène qui perturbé l'organisation sociale en général, l'organisation familiale en particulier. A Moso comme ailleurs dans d'autres régions du pays, elle a déclenché des mouvements migratoires d'une région à une autre ; d'une ville à une autre. d'un pays à un autre, etc..
Ce qui est plus pire encore en situation de guerre, c'est que les hommes se sont séparés de leurs femmes. Pourquoi pas de leurs enfants ?. En effet, un homme pouvait fuir seul pour s'exiler à l'étranger. Il pouvait se retenir pendant quelques mois mais par après, il finissait par épouser une autre femme. Nous ne pouvons pas oublier par ailleurs que l'adage rundi dit : « *Iyakariye ntigata* ». Pour ainsi dire qu'il est difficile, voire impossible d'abandonner un comportement déjà adopté. Tout cela montre que le sentiment d'un besoin peut disparaître pendant x temps pour réapparaître un peu plus tard. Un autre élément identifié comme facteur à la base de la polygynie est la stérilité de la première femme.

6.4. La stérilité de la première femme :

Un cas pareil chez une femme n'est pas enchantant, non plus chez son mari. C'est ainsi que ce dernier cherche une autre qui serait féconde. Cet état de choses peut entraîner de la polygynie comme en témoignent par ailleurs les propos de nos enquêtés :
« Ni nko mu gihe umugore w'ubwa mbere atavyaye.Umugabo aca yiyumvira ko yorongora uwundi yovyara. »
Ce qui signifie :
« Un homme peut épouser une autre femme dans le cas où la première est stérile. Il pense dans ce cas à épouser une autre qui mettrait au monde. »

Cette raison apparaît par exemple dans les propos d'un de nos enquêtés :
« Yabona ati uyu mugore ntavyaye, norongora uwundi yovyara. »
Cela veut dire :
« Ayant constaté que sa femme ne mettait pas au monde, il se dit : « Si j'en épousais une autre, elle engendrerait. »

Ainsi, les aspirations à la progéniture a toujours occupé la première place dans les vœux que l'on puisse faire à tous ceux qui fondent leur foyer. Les propos de ERNY sont éloquents :
« L'union est conclue d'abord et avant tout en vue de la procréation et vise à apporter à la collectivité cette richesse humaine que sont les enfants. »[1]

Les propos des enquêtés montrent la valeur de l'enfant au BURUNDI. En effet, il permet à une femme d'être socialement intégrée. Cela émane des propos de la mère qui berce son enfant :
« *Wanshize mu bavyeyi. Kera narabatinya (...).* »[2]
Cela veut dire :
« *Tu m'as fait accéder au rang des mères. Avant ta naissance, je les fuyais (...).* »

La naissance d'un enfant ne permet pas seulement l'intégration sociale, il favorise également la stabilité à la vie au sein du foyer comme l'exprime HAROLD en ces termes :
« Les enfants apportent de la stabilité à la vie parce que leur bien être physique et spirituel est un souci que les parents partagent. »[3]

L'on comprend bien dès lors avec ces auteurs que l'enfant revêt un aspect important envers le foyer familial en général ; envers une femme en particulier. C'est ainsi que les filles qui se voyaient vieillir sans procréer n'hésitaient pas à épouser un homme même s'il avait d'autres femmes. Cet état de faits crée une situation de polygynie.

6.5. La polygynie, fruit du vieillissement :

L'aspect « *âge* » peut toucher la personnalité d'un individu. Les filles très âgées se découragent et acceptent les premiers qui se présentent. Cette raison apparaît dans les réponses données à la question de savoir dans quel cas une fille peut-elle penser épouser un homme déjà marié.

[1] ERNY, (P.), op. cit., p.61.
[2] NTABONA, (A.), op. cit., p.254.
[3] HAROLD, (S.), Le Bonheur conjugal, Californie, Ed. Inter-Américaines, 1949, p.140.

A cette question, un enquêté répond :
*« Nk'umwigeme yasaziye iwabo (...). Mugabo « **kweri** » jewe ndiko ndabiraba ni bibi. Abigeme ntibari bakwiye kuvyiyumvira. »*
Cela veut dire :
« Comme par exemple une fille qui vieillit sans avoir un mari (...). Mais vraiment, si j'essais de le voir, c'est très mauvais. Les filles ne devraient pas y penser. »

Ce facteur réapparaît dans les propos d'un autre enquêté :
*« Hariho nk'abigeme usanga bagomba guhava basazira iwabo, basigara bibaza ngo : « **N'uwompa n'ikintu kimeze gute nokwemera nka muja ko** » ; uwo ni we rero n'uwa maze guharika ata mugera umutwe. »*
Cela se traduit par :
*« Des fois, on trouve des filles qui risquent de vieillir chez leurs parents et arrivent à se demander : « **Si je trouvais n'importe qui, j'accepterais de l'épouser** » ; celle-là alors ne peut pas reculer devant un polygyne. »*

Cela parce que si la fille reste célibataire, elle est méprisée par sa famille et son entourage. En effet,
« Il n'y a pas de place dans la société indigène pour des femmes isolées et pour les célibataires. » [1]

Par ailleurs, *« Dans la culture burundaise, l'individu demeure « enfant » tant qu'il reste sous le toit paternel, où il est soumis à l'autorité et la tutelle de ses parents. »* [2]

Au cours de ce chapitre, nous avions voulu découvrir quelques éléments susceptibles d'être à la base de la polygynie. Certaines causes sont imputées à l'homme. Il s'agit entre autre de la richesse et de l'insatisfaction. En effet, les propos des enquêtés ont montré que les hommes riches ou insatisfait de manger au sein d'un seul ménage songeaient à fonder d'autres ménages.

D'autres causes sont attribuées à la femme et à la fille. En effet, la culture burundaise accorde une place importante à une femme qui est féconde, c'est-à-dire une femme qui n'est pas stérile. L'enfant est par ailleurs son élément qui lui permet de s'intégrer dans sa société en général, dans la famille de sa belle-mère en particulier. C'est ainsi que des injures comme « *uragapfa utavyaye* » ; « *uragapfa utabonye ikibondo i mugongo* », etc., c'est-à-dire : «*Que tu meures sans mettre au monde* », etc. sont très fâcheuses et constituent une agression morale.

[1] Traité élémentaire de droit coutumier du Congo-Belge, cité par NSAVYUMUGANWA, (E.), in, Situation juridique de la femme en droit coutumier, Mémoire inédit, Fac. de Droit, U.B., Bujumbura, 1978, p.19.

[2] NAVAS, (J.), et al., op. cit., p. 24.

Dans le même ordre d'idées, une fille qui se voyait vieillir sans enfants pouvait s'arranger pour en avoir. C'est ainsi que si un tel cas arrive chez elle, elle pouvait accepter de se marier à un homme déjà marié, créant ainsi une situation de polygamie.

A cet effet, il y a lieu de nous interroger sur les effets liés à cette pratique . C'est d'ailleurs cette interrogation qui fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE VII : LES DIFFICULTES DES FAMILLES POLYGYNIQUES.

Alors que le chapitre précédent ne se limitait qu'aux causes, le chapitre qui suit a été réservé pour quelques effets liés à la pratique de la polygynie. C'est dans cette perspective que nous avons voulu identifier quelques difficultés issues de la polygynie. Pour y arriver, seuls les entretiens menés avec nos enquêtés nous ont servi de guide.

7.1. Accroissement de la misère :

Après avoir posé cette question : « *Comment appréciez-vous la façon de vivre des familles polygyniques ?* » Les réponses issues de nos entretiens montrent que les familles polygyniques ont du mal à gérer de la misère. Voici ce que disent les enquêtés :

« Babayeho nabi cane. Abenshi mu bagabo barongora abagore benshi usanga bakenye cane. Urumva rero kubera batagira ivyo babaha, baca babaho nabi cane. »

C'est-à-dire :

« Elles (les familles polygyniques) vivent mal. La plupart des hommes polygames sont pauvres. Tu comprends tout à fait que, par le fait qu'ils (les hommes polygames) n'ont pas à donner à leurs familles, celles-ci vivent mal. »

L'accroissement de la misère chez lesdites familles a été souligné par ailleurs par cet autre interviewé :

« Kubaho usanga ari kubi cane. Ari ivyo ashobora, yokwirukana abagore boba barenga kuri umwe agasigarana umwe gusa iyaba vyashoboka. Muri iyo miryango, usanga hari yo ubukene. »

Cela signifie :

« Leur façon de vivre n'est pas bonne. Ces familles vivent dans de mauvaises conditions. Par ailleurs,s'il en était capable, il pourrait répudier les unes (femmes) pour ne rester qu'avec une seule femme. Dans ces familles règnent de la misère. »

Cette misère semble être justifiée par le fait que l'élargissement de la famille (avoir beaucoup d'enfants) peut impliquer une augmentation (élévation) de la consommation alors que l'enfant produit à peine ou plutôt est conçu comme consommateur. Cela ressort des propos de NAVAS :

« (...) l'enfant est conçu maintenant avant tout comme un consommateur. » [1]

[1] NAVAS, (J.), op. cit., p.58.

Une consommation sans production peut entraîner une diminution sensible de ce qu'on a produit et cet état de choses peut entraîner une mauvaise façon de vivre dans des familles autres que polygyniques. Dans des familles où sévit de la misère, les enfants ont du mal a être scolarisés. Ce qui peut se répercuter sur leur éducation.

7.2. Problème lié à la scolarisation des enfants

Certaines informations recueillies suite aux entretiens menés à la question susmentionnée restent valables .En effet, une éducation presque déplorable est à remarquer chez les enfants issus des familles polygyniques. C'est ce que dit cet enquêté :

« Babayeho nabi cane kuko nk'abana bakura ari ibiyererezi kuko batagira ivyo babeshaho. Erega ubu amatongo yaraze. »

Ce qui signifie :

« Elles vivent mal (elles= familles polygyniques) ce qui fait que les enfants en deviennent des vagabonds suite au manque de vivres. Ce qu'il faut savoir c'est que les propriétés de terres ne sont plus vastes. »

Les réponses à la question : « ***Comment appréciez-vous la façon de vivre des familles polygyniques ?*** » montre que le problème de scolarisation est lié au nombre élevé d'enfants dans une famille. Cela ressort même des propos de CONDE :

« La difficulté voire souvent l'impossibilité de scolariser tous les enfants(...) provient en grande partie de leur nombre important. »[1]

Les enquêtés, ont montré que celui qui a beaucoup d'enfants a du mal à les scolariser. C'est d'ailleurs, ce qui est exprimé par cet interviewé :

« Uyo muntu afise imiryango myinshi arakunda kugira ingorane zo kurungika abana kw'ishure. Murazi ko umwana yiga kubera amahera. None afise nk'abana umunani canke cumi kugira aronke amafaranga yo kubarungika kw'ishure yoyakura he ? Iyo ni intambamyi ya mbere uwo muntu afise imiryango myinshi agira. Murazi ko kazoza k'umwana kari kw'ishure. »

C'est-à- dire :

« Cet homme qui a beaucoup de familles a de la peine à scolariser tous ses enfants. Vous savez que scolariser l'enfant suppose des dépenses. Si cet homme a huit voire dix enfants à scolariser,où va-t-il trouver cet argent ?. C'est un problème pour lui. Vous savez vous-mêmes que l'avenir de l'enfant actuel est l'école. »

[1] Centre de de Développement de l'organisation de Coopération cité par CONDE, (J.), in, op. cit., p.31.

Nous voyons donc, à travers les propos de nos enquêtés, que les foyers polygyniques éprouvent beaucoup de difficultés dont la scolarisation pénible des enfants.

7.3. Problème de personnalité chez les enfants issus de la polygynie :

C'est un problème qui a été soulevé par les propos des interviewés. La question préalable était de savoir les quelques problèmes éprouvés par les familles polygyniques. Sur ce sujet, les informations y relatives ont été fournies. Voici ce que disent les enquêtés :
« *Usanga ata mahoro baronka. Umugabo arabura ayo acira n'ayo amira. Abana biwe bigenza nabi cane. Harava mwo imborerwa, ibisuma,eka n'abandi b'izindi ngeso mbi.* »
Ce qui signifie :
« *Ces familles ne sont pas du tout paisibles. L'homme ne sait quoi faire. Les enfants se comportent mal. Parmi eux naissent des bandits, des alcooliques et d'autres de mauvais caractères.* »

Ainsi, les propos des interviewés ne cessent de dévoiler les conséquences néfastes sur la personnalité des enfants dues à la pratique de la polygynie. Voici ce que dit cet interviewé :
« *Inyifato yabo si nziza kuko bataronka ibikwiye. Ahanini abo bana bigenza nabi. Mbega yoshobora kubanezereza bose ngo abashobore* »
C'est-à-dire :
« *Leur comportement laisse à dèsirer parce qu'ils ne trouvent pas tout le nécessaire pour vivre. En grande partie, ces enfants se comportent mal. Etant nombreux, leur père ne peut pas les satisfaire tous.* »

Un autre enquêté le déclare en ces termes :
« *Abo bana usanga bigenza nabi. Akenshi baba ibigaba.* »
C'est-à-dire :
« *Ces enfants se comportent mal . Ils sont souvent désobéissants.* »

Dans les mêmes perspectives, un autre interviewé s'exprime :
« *Abana bategerezwa kwigenza nabi. Mbere haravamwo n'ibisuma.* »
C'est-à-dire :
« *Logiquement, ces enfants se comportent mal. Parmi ces enfants, certains deviennent des bandits.* »

Nous venons de voir quelques difficultés liées à la polygynie. Les propos des enquêtés montrent bel et bien que l'enfant en est la première victime.

Or, « *la famille est le premier milieu de vie normal pour l'enfant : c'est là qu'il est nourri, protégé, aimé* » comme le déclarent NDAYISABA et De GRANDMONT.

Les mauvaises conditions de vie familiales ont un impact négatif sur le comportement des enfants. Les enfants mal nourris, mal logés, non protégés par leurs parents risquent d'avoir une personnalité qui n'est pas harmonieusement développée.

Certains parents prennent la responsabilité d'éduquer leurs enfants trop à la légère et leur permettent de grandir sans la direction qui les aiderait à obtenir le maximum de leurs pouvoirs latents. C'est un manquement de leur part car *« c'est aux parents qu'a été confiée la responsabilité à la fois intéressante et importante d'aider leurs enfants à développer harmonieusement leur personnalité. »*[2]

Dans des familles polygyniques des cas prononcés de la misère se manifestent. Cet état de choses a des répercussions sur la scolarisation. Cela peut s'entendre dans la mesure où toute éducation en général, l'éducation intellectuelle en particulier, exige des dépenses. C'est un problème pour des familles misérables d'y parvenir.

Cela étant, nous avons étudié le type de relations prévalant entre les différents membres des familles polygyniques.

[1] NDAYISABA, (J.), et De GRANDMONT, (N.), Les enfants différents, Montréal, Les Ed. Logiques, 1999, p.375.
[2] HAROLD, (S.), op. cit., p.193.

CHAPITRE VIII. TYPES DE RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DES FAMILLES POLYGYNIQUES.

Le septième chapitre que nous venons de voir nous a permis d'identifier quelques difficultés liées à la pratique de la polygynie. Le huitième chapitre quant à lui nous a servi à l'étude des types de relations prévalant entre les membres des familles polygyniques. Nous parlons ici des familles polygyniques restreintes. Celles-ci sont constituées par le mari, ses femmes et ses enfants. Nous avons cherché à découvrir, par le biais des propos de nos informateurs, la qualité de relations entretenues entre mari-femmes, entre coépouses et entre demi-frères et demi-sœurs.

8.1. Mésentente entre mari- femmes :

Pour parvenir à relever la qualité des relations prévalant entre les membres des familles polygyniques nous avons dû mener des entretiens avec les hommes monogynes. Ceux-ci nous ont révélé que ces relations ne sont pas à envier :
« Iyo migenderanire ni mibi cane. Muri iyo miryango hamayo induru. Mbega basha, twama tubibona ! Si imbeshere. »
C'est-à-dire :
« Ces relations sont très mauvaises. Dans ces familles règnent des disputes, des mésententes. Nous le voyons très souvent ! Ce n'est plus un mensonge. »

A ce sujet, un autre enquêté s'exprime de la manière suivante :
« Imigenderanire usanga ari mibi cane kubera nta mwumvikano wigera ubaho. Hama hari indyane imisi yose. »
Ce qui veut dire :
« Ces relations ne sont pas bonnes. Il n'y a pas d'entente dans ces familles. Ce sont plutôt des querelles qui s'y manifestent. »

Par ailleurs, l'étude qui a été réalisée par KABOGORA [1] nous a aussi montré que les relations entre un mari polygame et ses femmes ne sont pas bonnes. C'est ce qu'exprime cette jeune fille enquêtée dans le cadre de notre étude :
« Imibano mu miryango iharitse kenshi usanga yifashe nabi. Umugabo yama afise umugore ahengamiye ko. Ivyo bituma hagati y'uwo mugabo n'umugore yarenganijwe itamera neza (...). »

[1] KABOGORA, (E.), loc. cit.

Cela signifie :
« Les familles polygamiques sont souvent animées d'un climat relationnel malsain. Si un mari a un côté penchant pour l'une de ses épouses, cela trouble les relations entre celui-ci et la femme délaissée. » [1]

La pratique de la polygynie entraîne donc souvent un climat relationnel malsain entre les familles, une vie pénible et conflictuelle. Même si le mari pense qu'il a équilibré son amour, des lamentations de la part de ses épouses ne peuvent pas manquer. Cela parce que le mari n'est pas capable de percevoir les attentes de toutes ses femmes et d'y répondre de façon satisfaisante et équitable. Il y a toujours des besoins non comblés et le mari adopte souvent une attitude qui ne satisfait pas ses femmes au même degré surtout quand il manifeste un penchant pour l'une d'entre elles. Ce qui, par, conséquent, trouble généralement les relations familiales et plus particulièrement les relations mari- femmes. Si un mari n'aime pas ses épouses de la même façon, cette situation peut engendrer des mauvaises relations entre elles.

8.2. Haine et jalousie entre coépouses et entre demi-frères et demi-soeurs :

Rares sont des cas où les coépouses s'entendent ; en témoignent les propos de cet interviewé :
« Bobo usanga bankana urunuka. Abagore basangiye umugabo barabana nabi cane. Ni hake usanga abagore basangiye umugabo bakundana. »
C'est-à-dire :
« Dans la plupart des cas , elles ne s'entendent pas. Elles se haïssent entre elles. Rare sont des cas où on peut trouver des coépouses en bonne collaboration. »

Dans les mêmes perspectives, un autre interviewé dit :
« Kenshi ntibabana neza. Umugore w'ubwa mbere abonye ko umugabo arongoye uwundi mugore aca ashavura kuko uwo mugore wa mbere aca yibaza ko ari ukumwanka. »
C'est-à-dire :
« Le plus souvent, les coépouses ne s'entendent pas. La première femme ne se sent pas à l'aise quand elle voit que son mari épouse une deuxième femme. La première femme pense que son mari ne l'aime plus. »

[1] KABOGORA, (E.), citant les propos d'une fille de dix-huit ans, in, Etude des relations psycho-affectives entre les enfants issus de la polygamie, Mémoire inédit, F.P.S.E, U.B., Bujumbura, 1999, p.71.

Abordant la question dans le même sens, un autre enquêté dit :
« Umugabo afise abagore benshi yamana ingorane.Abagore biwe ntibumvikana. »
Ce qui veut dire :
« Le polygyne est tout le temps en difficultés. Ses femmes ne s'entendent pas. »

Les relations entre les coépouses sont souvent caractérisées par la violence véritable, la médisance, les querelles et les bagarres. Des propos allant dans ce sens ont été donnés par nos enquêtés. Voici ce qu'ils disent :
« Nta mahoro bafise. Bama binubana, baryana.Iyo bigaragaye ko umugabo atabakunda ku rugero rumwe, abo bagore baca barondera kwicana canke bakarondera kwica umugabo kugira ngo bamubure bose. »
Cela signifie :
« Elles ne sont pas paisibles. Elles se querellent souvent. S'il ya des signes qui montrent que lorsque le mari n'aime pas ses épouses au même degré, ces femmes cherchent à s'entretuer ; à s'empoisonner ou bien elles cherchent à tuer leur mari. »

Ce constat n'est pas l'apanage de cet enquêté qui abonde dans le même sens que BIGANGARA qui dit au sujet de cette situation qu' :
« Elles sont jalouses les unes des autres lorsque les propriétés et les autres biens qu'elles ont ne sont pas égaux. »

Dans le même ordre d'idées, un autre enquêté montre bien le climat de jalousie entre les coépouses :
« Usanga ari mibi cane. Usanga binubana umwe atagomba kubona uwundi. Umwe ugasanga niwe akeneye gukundwa cane na vyo bidashoboka. »
C'est-à-dire :
« Ces relations laissent à désirer. Elles se soupçonnent entre elles et une ne veut pas la présence de l'autre. Une veut être la plus aimée alors que ce n'est pas possible. »

A propos de cette question, cet enquêté s'exprime de la manière suivante :
« Abagore basangiye umugabo ntibagomba kubonana : babanye nabi cane. Bahuye barabana nabi. »
C'est-à-dire :
« Les coépouses n'aiment pas se rencontrer. L'une ne veut pas voir l'autre. Elles cohabitent mal. Quand il arrive qu'elles se croisent, elles ne se voient pas d'un bon œil. »

[1] BIGANGARA, (J-B.,), op. cit., p. 139.

L'enquêté suivant veut montrer qu'il ne peut exister de sentiments d'amitiés entres les coépouses :
« Abagore basangiye umugabo ntarukundo ruri hagati ya bo. N'aho boba bakundanye usanga urwo rukundo ari uruheyiheyi. »
C'est-à-dire :
« Les coépouses ne s'aiment pas.Même si apparemment, elles s'aiment, c'est de l'hypocrisie. »

Dans la même perspective, un autre enquêté dit :
« Abagore basangiye umugabo kweri nta mubano mwiza bafitaniye. Barakebana. »
C 'est –à- dire :
« Les coépouses n'entretiennent pas vraiment de bonnes relations entre elles. Elles rivalisent entre elles. »

Comme viennent de le déclarer ces enquêtés, les relations entretenues par les coépouses ne sont pas bonnes. Les manifestations de ces mauvaises relations sont multiples. Le mari, se trouvant dans l'incapacité de satisfaire ses épouses au même degré, crée une situation conflictuelle entre elles. Les coépouses peuvent se battre même. Cela apparaît par ailleurs dans les propos cités par KABOGORA :
« Abagore bari kw'ihari barashobora kugwana canke bagatukana (...). »
C'est-à-dire :
« Les coépouses peuvent se battre comme elles peuvent aussi s'injurier (...). »[1]

Ce sentiment de rivalité et de jalousie qui anime ces coépouses va susciter du mépris à l'égard de leur mari. Une telle situation entre les coépouses peut avoir des conséquences sur les relations entre les enfants.

8.2.2. Haine et jalousie entre demi-frères et demi-sœurs :

L'influence des relations que nouent les coépouses entre elles ne s'arrête pas aux relations mari-femmes : il y a aussi les relations entre demi-frères et demi-sœurs qui ne sont pas épargnées. En effet, comme le déclarent nos enquêtés, les relations entre demi-frères et demi-sœurs sont souvent perturbées à cause de mauvaises relations qu'entretiennent leurs mères entre elles.
Pour cette enquêtée :

« Abana nabo nyene barankana iyo bamaze kubona ko ba nyina bankana. »
C'est-à-dire :
« Les enfants eux-mêmes se haïssent en remarquant que leurs mères ne s'entendent pas. »

[1] KABOGORA, (E.), citant les propos d'un interviewé, enfant de 13 ans, in, op. cit., p.72.

Un autre enquêté dit :
« Abana baguma baryana kuko babikura kuri ba nyina. »
C'est-à-dire :
« Les demi-frères ou demi-sœurs ne s'entendent pas puisqu'ils prennent le modèle de leurs mères. »

Dans le même ordre d'idées, un autre enquêté impute cette situation à une attitude du mari, père des enfants vis-àvis de ses femmes :
«Abana ntibumvikana na bo nyene. Iyo se w'abo bana adakunda nyina wabo agakunda abandi, abo bana baca banka abana b'umugore akundwa. »
C'est-à-dire :
« Les enfants ne s'entendent pas surtout quand ils remarquent que leur père ne traite pas leurs mères de la même façon. Ces enfants finissent par haïr les enfants dont la maman est plus choyée que les autres. »

Pour un autre enquêté,
« N'ukuri imigenderanire y'abana basangiye se badasangiye nyina si myiza na gato. »
C'est-à-dire :
« A vrai dire, les relations entretenues par les demi-frères ou demi-sœurs ne sont pas toujours bonnes. »

Les suggestions de nos interviewés montrent que les relations s'établissant entre les enfants de même père mais de mères différentes ne sont pas bonnes. La cause est que leurs mères ne s'aiment pas. Elles rivalisent entre elles, ce qui a des répercussions sur leurs enfants. Par ailleurs, BANDIRA, le dit mieux en ces termes :
« La plupart des fois, la haine entre les coépouses se transmet entre les enfants. » [1]

Concernant les retombées du climat social de la mère sur ses enfants, BIGANGARA aussi explique que :
« Les enfants vivent dans le même climat de jalousie, parfois même de haine (...) de leur mère. » [2]

Les propos des enquêtés et ceux de ces auteurs montrent bien que les enfants se comportent comme leurs parents en général, comme leur mère en particulier.

[1] BANDIRA, (B.), op. cit., p.44.
[2] BIGANGARA (J-B.), loc. cit..

En analysant les informations recueillies sur ce chapitre, quelques points relatifs aux types de relations entretenues par les membres des familles polygyniques ont été relevés. Ces informations nous ont permis de faire une appréciation sur le contenu de ces relations.

Il est nécessaire de signaler qu'il est difficile voire impossible pour l'homme polygyne d'équilibrer l'amour envers ses femmes. Ainsi, il n'est pas capable de percevoir les attentes de toutes ces femmes et d'y répondre de façon équitable. Cet état de chose entraîne donc souvent un climat relationnel malsain entre les coépouses provoquant ainsi de la mésentente entre les femmes et leur mari. Le partage non équitable des biens entre les coépouses entraîne de la jalousie entre elles.

Ce sentiment de jalousie qui anime ces coépouses peut présenter des séquelles entre les enfants. Ceux-ci en deviennent victimes. Or,

« Plus la vie d'un enfant est simple et paisible plus elle est favorable à son développement physique et mental. En tout temps, la mère devrait s'efforcer d'être calme et maîtresse d'elle-même. Ses manières douces auront sur ses enfants, souvent très sensibles aux excitations nerveuses, une influence apaisante. » [1]

C'est dans cette optique que l'enfant devrait grandir protégé par la chaleur de l'amour de ses parents en général, de sa mère en particulier car *« La mère est pour l'enfant le premier « **alter ego** »(...). »* [2]

Après avoir identifié, par le biais des propos des interviewés, la qualité des relations prévalant entre les membres des familles polygyniques, relations qui, comme l'ont signalé les enquêtés, n'étaient pas bonnes, nous avons jugé bon d'analyser aussi le type de relations s'établissant entre le polygyne et son entourage et les opinions des jeunes filles et jeunes garçons sur le phénomène.

[1] HAROLD, (S.), op. cit., p.192.
[2] ADLER cité par MOUNIER, (E.), in, loc. cit.

CHAPITRE IX : LA POLYGYNIE ET LES PROBLEMES RELATIONNELS.

Le chapitre précédent nous a permis de déceler le contenu des relations prévalant entre les différents membres des familles polygyniques. Le présent chapitre quant à lui va nous permettre de découvrir l'image que l'entourage réserve au polygyne. A cet effet, nous analysons les relations que ce dernier entretient avec l'entourage et l'attitude des célibataires (garçons et jeunes filles) face au mariage polygynique dans la région de Moso.

9.1.La personnalité du polygyne vue par l'entourage

Les propos recueillis par le truchement de nos entretiens nous ont permis de voir comment nos enquêtés trouvent ces relations.

Concernant ces relations, cet enquêté dit :
« Iyo migenderanire ntishemeye biturutse ku bana biwe. Abana baratwononera imirima yacu. Ukwo kwigenza nabi kw'abo bana kuratuma tutabana neza. »
C'est-à-dire :
« Ces relations ne sont pas bonnes du fait du mauvais comportement affiché par ses enfants qui abîment nos champs. Cette façon de se comporter perturbe nos relations avec lui. »

Abordant la question dans ce sens, cet interviewé trouve que le poygyne est un personnage particulier, marginal :
« Oya si cane.Umengo hariho ibanga yataye. Ni co gituma umengo ntawo muhanuza ijambo. Ntaco dusangiye. »
Cela veut dire :
« Non, pas du tout. On dirait qu'il est fautif. C'est ainsi q'on ne peut pas lui demander conseils. Il n'y a rien de commun entre nous qui sommes monogynes et les polygynes. »

Dans le même ordre d'idées, un autre enquêté s'indigne de l'inconduite du polygyne :
« Kenshi yigenza nabi. Ivyo bigaca bituma tubana nabi. »
Ce qui signifie :
« Le plus souvent, il se comporte mal. Ce qui entraîne de mauvaises relations avec lui. »

Cet enquêté quant à lui assimile la polygynie à une conduite anomique :
« Uwo mugabo yigenza nk'umuntu yoba afise ico asumbije abandi. Mugabo kenshi aricuza ico yarongoreye abagore benshi. Ukwo kwigenza nabi bituma tutabana neza. »

Cela se traduit par :
« Cet homme se comporte comme quelqu'un qui aurait quelque chose de plus que les autres hommes. Cependant, le plus souvent, il le regrette. Cette inconduite entraîne de mauvaises relations entre nous-mêmes et lui. »

Ce qui apparaît souvent dans les propos des interviewés, c'est une appréciation négative envers le polygyne. Celui-ci est le plus souvent accusé d'être à l'origine de la situation de ses propres difficultés et par conséquent d'être aussi à la base de mauvaises relations familiales.
Il n'est pas moins utile de rappeler que le climat malsain entre les coépouses est à sa propre responsabilité. Une situation pareille présente des retombées négatives entre la mère et ses beaux enfants, mais aussi entre les demi-frères et demi-sœurs.

Parlant de ces mauvaises relations, DODSON montre qu' :
*« Une famille « **mixte** » crée entre ses membres des rapports affectifs les plus compliqués que vous puissiez trouver. Ainsi en particulier entre la mère et ses beaux enfants, sans parler bien entendu des rapports affectifs entre les enfants issus des différentes unions. »* [1]

Indiscutablement donc, les unions polygyniques entraînent une perturbation des relations psycho-affectives non seulement entre les membres des familles polygyniques (le mari, ses épouses, ses enfants) mais aussi entre le polygyne et son entourage.

Il arrive des fois où le polygyne est mal apprécié jusqu'à être marginalisé. C'est cette marginalisation qui, apparemment, veut accorder à l'homme polygame une image négative.

Par ailleurs, en guise de rappel, nous avions postulé au niveau de la définition opérationnelle de « ***image*** » que l'idée que les habitants de la région du Moso se font du polygyne se base sur des facteurs tant objectifs que subjectifs.

C'est sur ce principe que nous nous sommes basé pour affirmer (à travers le contenu des relations familiales issues du mariage polygynique) que les habitants de ladite région affichent un comportement négatif vis-à-vis du polygyne. Ce qui nous a encore poussé à analyser l'attitude des célibataires face au mariage polygynique.

[1] DODSON, (F.), Le père et son enfant, Paris, Robert Laffont, 1975, p.191.

9.2. Les jeunes filles et le mariage polygynique

Le mariage polygynique a été rejeté par les jeunes filles. En effet, voici comment le déclare cette interviewée :
« Oya ntavyo nokwemera kuko bifise ingaruka mbi kuri jewe kuko duca dutangura kwinubana n'umugore ndahasanze w'ubwambere. »
Cela veut dire :
« Non, je ne peux pas l'accepter car cela a des conséquences néfastes à mon égard. Parce que cela serait le début des querelles avec la première femme. »

Ce rejet apparaît également dans les propos d'un autre enquêté qui s'exprime en ces termes :
« Ndavye ingene abagore bari kw'ihari babanye, jewe n'ukuri sinovyemera kuja kwubaka n'umugabo asanzwe yubatse. »
Cela signifie :
« Si j'analyse la façon de vivre des coépouses, je ne peux pas accepter d'épouser un homme déjà marié. »

Dans le souci d'extraire le plus d'informations sur ce thème, nous avons cherché à savoir comment les jeunes filles apprécient les histoires de polygynie.

Voici, en effet, comment, s'exprime cette enquêtée :
« Izo nkuru zingwa nabi kuko kurongorwa n'umugabo afise uwundi mugore bibanira ari bibi. »
Ce qui se traduit par :
« Ces histoires ne me conviennent pas puisque ce n'est pas bon de se marier à un homme qui est déjà marié. »

Dans le même ordre d'idées une autre enquêtée dit :
« Izo nkuru zirantera ubwoba iyo ndazumvise kuko mu vy'ukuri umukobwa yokwiyumvira kuja guharika umugore ahasanze yoba agize nabi. Mu bisanzwe kirazira kwuririra ku wundi mugore. »
C'est-à-dire :
« Ces histoires me font peur parce qu'à vrai dire c'est très mauvais pour une jeune fille de se marier à un homme vivant avec sa femme. En général, il est interdit à une fille de se marier à un homme ayant déjà une femme. »

Comme cela a été déjà signalé, le mari est le premier responsable de tout ce qui se passe au sein de son foyer. C'est ainsi que toute organisation, qu'elle soit bonne ou mauvaise, incombe en premier lieu à lui. Cela n'étonnerait personne dans la mesure où le père incarne la loi comme le dit WINNICOTT en ce qui concerne la société de droit paternel. :
« *Le père est nécessaire (...) pour être l'incarnation de la loi (...).* »[1]

Par ailleurs,
«La discipline culturelle (...) est en effet ressentie (...) comme manifestation de la loi paternelle. »[2]

De par ce qui vient d'être mentionné, cette interviewée semble avoir raison de dire que les relations, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, sont l'œuvre du mari .Voici comment elle l'exprime :
« Cane cane imigenderanire mibi iva ku mugabo kuko niwe yagize iciyumviro co kuzana uwundi mugore ; vyumvikane ko hagati yabo ntihasubira kuba ukwizigirana. »
Cela veut dire :
« En grande partie le fait des mauvaises relations est imputable à l'homme car c'est bel et bien lui qui prend la décision d'épouser une autre femme. Par conséquent, la fidélité entre eux, l'homme et la femme, n'est plus. »

La responsabilité accordée au mari dans la société en général, dans la famille patriarcale en particulier, nous a poussé à étudier non seulement l'attitude des jeunes filles face au mariage polygynique mais aussi celle des garçons en tant que futurs maris.

9.3 Les garçons et la polygynie

La polygynie est une pratique sociale qui est actuellement rejetée par la population burundaise. Cet aspect apparaît également dans les réponses des garçons interviewés.

En effet, voici comment se justifie cet enquêté :
« Oya ntakamaro vyomarira kuko nosanga ndiko ndikwegera ingorane kandi nabo bagore bogira ingorane. »
Cela veut dire :
« Non, cela ne m'avantagerait pas parce que ça serait une façon de m'attirer des ennuis pour rien. Par ailleurs, même ces femmes éprouveraient des difficultés. »

[1] WINNICOTT, (D-W), op. cit., p.20.
[2] MAUCO, (G.), op. cit., p.17.

Ce rejet apparaît également dans les propos de cet autre enquêté qui dit que :
*« Ndavye ingene umugabo aharitse « **ahangayika** » jewe nta kamaro ko kurongora abagore barenga umwe mbona »*
Cela se traduit par :
« Si j'observe les problèmes rencontrés par un homme ayant épousé plus d'une femme, moi, je ne vois aucun profit de le faire. »

Nous pouvons admettre que les informations reçues de la part des interviewés renforcent l'idée de rejet qui avait été déjà émise . Ce rejet se manifeste dans les propos de ce jeune homme enquêté :
« Iyo tuvyumvise biradutangaza. Nka jewe nimirije kurongora, uwobimbwira twovugana nabi."
Ce qui veut dire :
«Quand nous entendons des histoires du genre, cela nous étonne. Pour moi qui vais bientôt me marier celui qui me conseillerait à devenir polygyne serait mon ennemi. »

Pour cet autre enquêté, *« Ukurongora abagore benshi nta kamaro bifise ni na co gituma ntashaka kwumva izo nkuru. »*
Cela veut signifier :
« La polygynie ne présente aucun avantage. C'est ainsi que je ne veux pas entendre de ces histoires. »

Quand nous essayons d'analyser et d'interpréter les informations recueillies auprès de nos interviewés, nous pouvons remarquer que le polygyne n'est pas du tout apprécié non pas seulement par les mariés mais non plus par les célibataires.

En effet, la façon de se comporter d'un individu a une influence sur son appréciation. Celui qui affiche un bon comportement est admiré par son entourage. Ce n'est donc pas étonnant d'entendre les Burundais dire ***« Ubuntu burihabwa »,*** pour dire tout simplement que « ***Toute personne est jugée par ses actes de la vie quotidienne » .***

Comme nous venons de le voir, la pratique de la polygynie peut être à la base de mauvaises relations avec l'entourage. Cela parce que le polygyne n'est pas souvent en bons termes avec ses voisins car il peut croire, ***«Avoir quelque chose de plus que les autres hommes monogynes. »*** l'a-t-il déclaré l'enquêté.

Cet état de choses crée un climat malsain entre le polygyne avec ses voisins provoquant ainsi une mauvaise représentation quant à son image. C'est ce que ce jeune interviewé a exprimé en ces termes :
« Umugabo afise abagore benshi usanga tutabanye neza ; kubera ko kenshi yama aryana n'abagore biwe, aca ata ishavu kuri twebwe »
Cela veut dire :
« Nous ne sommes pas en bons termes avec le polygyne. Il est souvent en querelles avec ses femmes et il s'en prend à nous. »

Cette attitude négative face à la pratique de la polygynie apparaît également dans les propos de cet enquêté :
« Kwemera kwubaka n'umugore asanzwe yubatse ni ugukwega ingorane mu miryango. »
Cela veut dire :
« Acceptez d'épouser un homme déjà marié, c'est provoquer des difficultés dans des familles. »

Les membres des familles polygyniques éprouvent beaucoup de difficultés. Les coépouses se jalousent. Elles manifestent souvent de mésententes, de rivalités et de la haine entre elles. Cet état de chose a des retombées négatives sur les enfants comme l'explique BANDIRA :
« (...)Il n'est pas rare de constater les problèmes dans la vie courante en ce qui concerne de l'héritage (...) » [1]

Ces situations engendrent chez ces enfants un sentiment d'hostilité et de haine perturbant ainsi leurs relations comme le montre d'ailleurs HAESEVOETS :
« Refoulés ou non, les sentiments de colère, d'hostilité, de haine provoquent un bouillonnement intérieur qui perturbe le champ d'entendement de l'enfant. » [2]

En tant que premier responsable de tout ce qui se passe au sein du ménage, le père de famille endosse toutes les difficultés qui y ont lieu. Néanmoins, le bien-être de son foyer confère à ce dernier de l'estime de la part de l'entourage tandis que dans le cas inverse lui génère une déconsidération.
Donc, d'après les propos de nos enquêtés, l'homme polygyne est à l'origine de beaucoup de problèmes éprouvés non seulement par les coépouses, les enfants mais aussi par l'entourage. Cela peut être d'ailleurs une des raisons qui aurait poussé les jeunes filles et garçons à réserver aux polygynes une image négative.
Par ailleurs des suggestions ont été avancées en ce qui concerne la question de la polygynie elle-même.

[1] BANDIRA, (B.), op. cit., p. 44.

[2] HAESEVOETS, (Y-H-L), L'enfant victime de l'inceste. De la séduction à la violence sexuelle, De Boeck et Larcier, 1977, p.94.

CHAPITRE X : SUGGESTIONS.

Dans notre travail, nous avons cherché à recueillir le maximum d'informations relatives aux objectifs spécifiques que nous nous sommes fixés à atteindre. Ce dernier chapitre comprend les avis et les considérations *sur ce* phénomène, d'une part, et des propositions au Gouvernement et aux célibataires (garçons et filles), d'autre part.

10.1. Constatations sur :

10.1.1. Connaissance de la loi

La loi pour la répression de la pratique de la polygynie semble être connue par la population burundaise comme en témoignent les propos des enquêtés.

Voici ce qu'ils nous disent :
« Ego turazi ko iryo tegeko ririho kuko bama babitubwiye mu manama.Iryo tegeko ni ryiza cane kuko ryaragabanije ingeso yo guharika ng'aha i wacu mu kumoso. »
c'est-à-dire :
« Oui, nous savons que cette loi existe .On nous en parle beaucoup dans des réunions. Cette loi est la bienvenue car elle a diminué la pratique de la polygynie dans notre région du Moso. »

Abordant la question dans le même sens, un autre enquêté dit :
« Twirigwa turavyumva, mu maradiyo birirwa barasemerera ; mu manama turavyumva, ; mbere iyo ritaba iryo tegeko, bamwe bamwe bafise ako kageso ko guharika baba bafise abagorebashika na cumi.Kubera iryo tegeko bamwe bamwe baratinya abagomba kugira nk'ivyo canke abari bafise ako kageso. »
Cela veut dire :
« Nous entendons souvent cela à travers les radios et dans les réunions. N'eût-été cette loi, certains hommes auraient épousé même dix femmes. Donc, grâce à cette loi, ceux qui auraient cette intention ont peur. »

Dans le même ordre d'idées, un autre interviewé dit :
« Ego iryo tegeko turazi ko ririho.Turavyumva mu manama .Mbere n'Imana ntikunda ko abagabo baharika. »
Cela signifie :
*« Oui, cette loi existe .Nous en entendons souvent parler dans les réunions. Par ailleurs, la pratique de la polygynie n'est pas « **aimée** » par notre créateur. »*

A cette question, un autre interviewé dit :
« iryo tegeko riravugwa cane mu manama na cane cane iyo hariko haravugwa ibijanye na Sida.Iryo tegeko ni ryiza cane ryari rikwiye kwubahirizwa. »
C'est-à-dire :
« L'on parle beaucoup de cette loi surtout pendant les réunions relatives au virus du Sida. Cette loi est favorablement accueillie. Elle devrait être respectée. »

10.1.2. La polygynie et la loi

La question susmentionnée est restée valable pour motiver nos informateurs quant au lien entre la polygynie et la loi. Voici ce que disent nos enquêtés :
« Ego cane turazi ko ribaho mugabo abagabo benshi biyita sindabibazwa bamwe bishimikije amatungo ; mugabo iyo barongoye abagore benshi ayo matungo aca atûma. »
C'est-à-dire :
« Bien sûr, nous savons que cette loi existe. Cependant, on dirait que certains hommes ne sont pas concernés sous prétexte de leur richesse. Ce qui est à remarquer c'est que cette richesse ne peut pas trop durer quand l'on épouse plusieurs femmes. »

Abordant la question dans le même sens, un autre enquêté dit :
« Ego ririho kandi iryo tegeko ni ryiza cane. Abategetsi bama badushikiriza ko kurongora abagore barenga umwe ari bibi. Nta mugabo n'umwe yari akwiye kwiyita sindabibazwa. »
Cela signifie :
« Oui, cette loi existe. Nous en entendons par les autorités qui nous disent que épouser plus d'une femme est mauvais.
Aucun homme ne devrait passer outre cette loi. »

10.1.3. La polygynie et la religion chrétienne

Nous avons aussi cherché à savoir comment la population établit le lien entre la polygynie et la religion chrétienne. Voici ce que dit cet interviewé :
« Neza cane iryo tegeko ririho. Uretse iryo tegeko turazi ko guharika ari icaha. Imana itwemerera kurongora umugore umwe gusa. Iryo tegeko ni ryiza cane.Turarishima. »
Cela veut dire :
« La loi existe. A part cette loi, nous savons qu'épouser plusieurs femmes est un péché. Par ailleurs, Dieu ne nous accorde que d'épouser une seule femme. Nous accueillons favorablement cette loi et nous l'apprécions également. »

Le fait de juger la polygynie comme s'inscrivant contre la religion chrétienne n'est pas l'apanage de cet interviewé. NAVAS abonde dans le même sens quand il dit que :
« La polygamie se pratique essentiellement parmi les non chrétiens. Les églises chrétiennes poussent en effet leurs fidèles à la monogamie. » [1]

Par ailleurs, la sainte Bible nous dit :
« Tu ne prendras point la sœur de ta femme pour exciter une rivalité, en découvrant sa nudité à côté de ta femme pendant sa vie. » [2]

Ce verset a été traduit et clarifié en Kirundi. Voici ce qu'il nous dit :
« Ntihaze hagire uwuharika umugore uwo bavukana, ngw'abe umukeba wiwe, ngw'amwambike ubusa uwo bavukana akiriho. » [3]

Autrement dit, hormis la part de la loi quant à la répression de la pratique de la polygynie, la religion chrétienne intervient également d'une façon ou d'une autre et joue un rôle de facteur limitant quant à cette pratique sociale déjà évoquée.

Ce qui reste, ce sont les propositions que nos interviewés peuvent émettre à l'intention du gouvernement et aux célibataires en âge de se marier.

Par ailleurs, l'homme, produit de la société devrait se conformer aux normes, lois, mœurs,... préétablies par sa société. C'est dans cette perspective que le gouvernement a été impliqué par les enquêtés en ce qui concerne l'application de la loi.

En plus, les prohibitions et les défenses sont l'œuvre de la société. C'est ce que NKUNZIMANA exprime en ces termes :
« La société oblige et défend en même temps. » [4]

10.2. Propositions

A la question relative aux propositions à adresser au gouvernement et les conseils aux célibataires, les propos de nos interviewés interpellent le gouvernement de mettre la loi répressive de la polygynie en application et cela de façon stricte.

[1] NAVAS, (J.), op. cit., p.26.
[2] U.B.S., La Sainte Bible : Lévitique 18, Ve. 18, Nouvelle Edition Revue, 1910, p.130.
[3] Source : BIBLIYA YERA : Abalewi 18, umurongo wa 18, Urupapuro, 138.
[4] NKUNZIMANA , (P.), Psychologie sociale, Cours inédit, IIème Cand., U.B., F.P.S.E, Bujumbura, A/A 1999-2000.

10.2.1. Mise en application de la loi

Les propos des interviewés insistent sur la mise en application de la répressive de cette pratique. Voici ce qu'ils nous disent :
*« « **Leta** » yari ikwiye guhagurukira cane iyo ngeso yo guharika ikayituza mu gufunga uwo wese yoharika imyaka itanu canke irenga «**Leta** » yokwirukana uwo mugore yoba yaje kwuririra ku mugore wa mbere. »*
Cela veut dire :
« Le gouvernement ne devrait ménager aucun effort pour éradiquer à jamais cette pratique de la polygynie en emprisonnant les pratiquants ou ceux qui le feraient pendant cinq ans ou plus. Les autorités administratives devraient répudier toute femme qui viendrait s'ajouter à la première. »

Dans le même ordre d'idées, un autre enquêté dit :
*« Twosaba «**Leta** » ko yohimiriza abantu kugira ngo iyo ngeso yo guharika ibavemwo. Mbere yonagerageza gushira mu ngiro itegeko ribuza guharika. »*
C'est-à-dire :
« Nous sollicitons aux autorités de sensibiliser la population sur la polygynie et d'essayer de mettre en application cette loi répressive de cette pratique. »

Abordant la question dans le même sens, voici ce que dit cet interviewé :
*« Twifuza ko « **Leta** » yokwirikirana umuntu yarongoye abagore barenga umwe kuko guharika bizana ingorane nyinshi. Abagore basangiye umugabo ntibumvikana. »*
cela veut dire :
« Nous souhaitons que les autorités administratives poursuivent celui qui épouse plus d'une femme car la polygynie est source de conflit entre coépouses. »

A part la mise en application de la loi, le Gouvernement peut intervenir sous une autre forme.

10.2.2.La sensibilisation de la population

Les informations recueillies auprès des enquêtés montrent que la polygynie pourrait se pratiquer suite à l'ignorance des méfaits de la polygynie. C'est ainsi que ces informateurs préconisent de faire de la sensibilisation. Ecoutons leurs témoignages :
« Twosaba « Leta » ko yohimiriza abantu kugira ngo iyo ngeso yo guharika ibavemwo. »
*C'est-à-*dire :
« Nous demandons la sensibilisation de la part du gouvernement sur la pratique de la polygynie. Ce qui peut provoquer le désanrencinement dans leur esprit quant à cette pratique. »

Un autre enquêté aborde la question dans le même sens que le premier.

Voici ce qu'il dit :
« Leta » yari ikwiye guhimiriza abanyagihugu bakareka guharika, bakagumana n'umugore umwe gusa bacanye ince. »
Cela signifie :
«Le Gouvernement devrait sensibiliser la population pour ne pas pratiquer de la polygynie, pour ne rester qu'avec une seule femme connue pour la première fois. »

Les enquêtés continuent à nous signaler les autres mesures à prendre envers le polygyne.

10.2.3 Contre l'institution du polygyne

La non institution d'ubushingantahe a été prise en compte comme une punition à infliger à un homme ayant épousé plus d'une femme. C'est ce que dit cet enquêté :
«Umugabo aharitse ntiyokwigera yatirwa ; ahubwo yarakwiye kwangazwa . »
C'est-à-dire :
*« Un polygyne ne mérite pas d'être institué comme « **Mushingantahe** » mais plutôt mérite d'être bani.»*

« ***Mieux vaut prévenir que guérir*** ». C'est cet adage français qui nous a poussé à recueillir des informations quant aux mesures préventives de la pratique de la polygynie. C'est ainsi que nous avons motivé nos enquêtés pour donner des conseils aux futurs mariés.

10.3.Conseils aux célibataires

En tant que futurs mariés, les célibataires ont été concernés par la question relative à la pratique de la polygynie. Ils s'expriment en ces termes :
« Imisore na yo yari ikwiye kumenya ko guharika ari bibi kuko bizana imibano mibi hagati y'abo bagore basangiye umugabo, mu bana no mu bavyeyi. Abigeme na bo boreka kwiyumvira kuja kurongorwa n'umugabo asanzwe yifitiye uwundi mugore. »
C'est-à-dire :
« Les garçons en âge de se marier devraient savoir qu'épouser plus d'une femme engendre des mauvaises relations entre les coépouses, leurs enfants mais aussi chez les voisins. Les filles ne devraient pas, non plus, songer à se marier à un homme déjà marié. »

Abordant la question dans le même sens, un autre interviewé s'exprime en ces termes :
« Imisore igiye kwubaka yari ikwiye kurongora umugore umwe gusa ishoboye gutunga. Abigeme na bo bokwitonda bakaraba uwubaresha uwo ariwe, ntibaje ku bagabo basanzwe bubatse kuko bitera induru. »
Cela signifie :
« Les garçons en âge de se marier devraient épouser une seule femme. Les filles quant à elles devraient analyser l'état civil de celui qui demande leur main afin de ne pas épouser un homme déjà marié car cela entraîne des querelles. »
Sur ce sujet, les interviewés ne se sont pas lassés de donner leurs points de vue. Voici ce que dit celui-ci :
« Imisore twoyihanura kurongora umugore umwe gusa. Abigeme boba bamaze kwiyumvira kuja kurongorwa, bari bakwiye kureka kwiyumvira kuja kwubaka n'umugabo asanzwe afise uwundi mugore. Bopfuma baba barigumira i wabo. »
C'est-à-dire :
« Les futurs mariés ne devraient pas penser épouser plus d'une femme et les filles ne devraient pas songer à se marier avec un homme vivant avec leurs femmes. Mieux serait pour elles, de patienter en restant chez elles. »

Dans les mêmes perspectives, un autre interviewé s'exprime en ces termes :
« Twohanura iyo misore ko yokwihangana kugirango bubake n'umugore umwe gusa. Abigeme nabo ntibari bakwiye kwiyumvira kwubaka n'umugabo asanzwe afise uwundi mugore. Baba imisore canke abigeme bakwiye kwipimisha imbere yo kwubaka izabo.»
C'est-à-dire :
« Nous conseillerions les jeunes garçons en âge de se marier de patienter pour fonder leurs foyers avec une seule femme dont le mariage est légal. Même les filles ne devraient penser à se marier qu'aux hommes dont le mariage est légalisé. A ces deux catégories de célibataires, nous les conseillons de se faire faire dépister du VIH/SIDA avant de se marier. »

Sur ce sujet, une enquêtée s'exprime comme suit :
« Cane cane abigeme ico nobahanura : bakwiye kugira indero nziza, bakumvira abavyeyi babo,bakareka kuja kwubaka n'abagabo basanzwe bubatse. Imisore nayo yotegerezwa kwihangana ikazorongora abagore basezeranye. »
Cela veut dire :
« Une insistance pour les filles : elles doivent avoir une bonne éducation en respectant leurs parents pour ne pas épouser des hommes déjà mariés. Les garçons en âge de se marier devraient patienter pour épouser une seule femme et cela de façon légale. »

En guise de conclusion sur ce chapitre, nous avons pu remarquer que les propos de nos enquêtés s'adressent d'une part aux autorités administratives.
A celles-ci, les interviewés demandent de ne ménager aucun effort pour punir exemplairement ceux qui pratiquent encore de la polygynie.

Ces propos s'adressent d'autre part aux célibataires sous forme de conseils. En effet, il est conseillé aux filles et aux garçons de se faire faire dépister avant de se marier et les garçons ne devraient épouser qu'une seule femme et cela de façon officielle. Les filles quant à elles devraient d'abord analyser l'état civil des gens qui leur proposent de faire le mariage pour ne pas tomber dans un piège d'épouser des gens déjà mariés.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail s'était fixé comme objet de découvrir l'image du polygyne dans la région du Moso. Il ne serait pas inutile de rappeler la démarche que nous avons empruntée.
Après avoir montré l'intérêt du sujet et délimité notre champ d'investigation, nous avons élucidé quelques concepts-clés, parlé de la structure et du rôle de la famille, du mariage et de la polygynie au Burundi.

En outre, nous sommes venu à exposer la problématique, à formuler nos objectifs à atteindre et à parler enfin de la démarche méthodologique empruntée. La question générale à laquelle devait répondre la recherche était la suivante :
« Quelle est l'image du polygyne dans la région du Moso ? »

Pour cela, nous avons formulé un objectif général avec trois objectifs spécifiques que nous avons tentées de réaliser. Comme méthode de la recherche, nous avons opté pour l'approche qualitative. Pour cellecter les données dont nous avions besoins, nous avons utilisé l'enquête par l'interview semi-directive.

Enfin, la deuxième partie et la dernière qui est la plus importante était consacrée à la présentation, l'analyse et l'interprétation des données de l'enquête.
A cet effet, les informations recueillies auprès des enquêtés (hommes, femmes, célibataires) ont été regroupées en thèmes ou chapitres.

Les résultats obtenus au cours de cette partie nous ont permis de tirer des conclusions relatives à nos objectifs opérationnels de recherche qui étaient libellés comme suit :
- Identier les facteurs à la base de la polygynie ;
- Découvrir le contenu des relations prévalant dans les familles polygyniques ;
- Montrer le type de relations entretenues par l'entourage du polygyne.

Ainsi, notre objectif général qui visait à « *découvrir l'image des habitants de la région du Moso envers le polygyne* » a été réalisé. La réalisation de nos objectifs spécifiques nous a permis de voir si cette image était positive ou négative.

Comme cela s'est manifesté, la population de la région du Moso a une image négative envers le polygyne car en s'exprimant, elle a donné des avis défavorables à l'égard de ce phénomène.
En effet, il suffit tout simplement d'analyser les informations recueillies auprès des interviewés pour pouvoir affirmer que les habitants de la région du Moso ont une « ***image négative*** » vis-à-vis du polygyne.

Cependant, nous ne pouvons pas affirmer que nous avons épuisé toutes les informations relatives aux polygynes de ladite région. C'est ainsi que nous voudrions inviter d'autres chercheurs à nous compléter en menant une enquête auprès des habitants d'autres régions telles que la région de la Mairie, régions à religion musulmane ; pour ne citer que celles-là.

Avant de clôturer notre travail, nous avons jugé bon de formuler quelques conseils auprès des célibataires et des suggestions à l'endroit des autorités gouvernementales en tenant compte des informations recueillies auprès de nos interviewés.

1. Conseils

- Aux hommes

-Les hommes monogames devraient rester monogames puisqu'il n'y a pas d'intérêt à épouser plus d'une femme.
-Les hommes qui ont épousé plusieurs femmes devraient essayer de traiter leurs femmes au même degré pour éviter des conséquences néfastes qui peuvent se manifester entre les coépouses et leurs enfants (les demi-sœurs ou demi-frères).

- Aux célibataires

-Les filles en âge de se marier ne devraient pas penser à se marier aux hommes vivant encore avec leurs femmes.
-Les garçons quant à eux ne devraient pas songer à pratiquer de la polygynie vu les conséquences qui en découlent.

- Aux futurs mariés

Ceux qui se sont engagés à faire le mariage devraient se faire faire dépister du VIH/SIDA et les M.S.T. avant leur mariage pour s'assurer de leur état de santé.

2. Suggestions à l'endroit des autorités gouvernementales

Les autorités gouvernementales devraient intensifier les sensibilisations relatives aux effets pervers qui résultent de la pratique de la polygynie. Tout en conscientisant la population sur les méfaits de cette pratique, ces autorités devraient renforcer la mise en application de la loi concernant la répression de la polygynie dans notre pays.
A cet effet, lesdites autorités devraient prendre des mesures appropriées pour éradiquer à jamais cette pratique sociale dans tous les coins du pays en infligeant des sanctions à l'égard de ceux qui pratiquent encore de la polygynie. Toutefois, avant de prendre ces mesures, ces autorités devraient s'assurer de la connaissance de cette loi par la population.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX

1. BERNARD,(P.), Le développement de la personnalité,Paris, Masson, 1979.
2. BIROU, (A.), Vocabulaire Pratique des sciences sociales,Paris, Ed.Ouvrières ,1968.
3. BOURGEOIS,(R.),BANYARWANDA et BARUNDI,TII, La coutume Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge , 1954.
4. BURGET, (V-D.), Un grand peuple de l'Afrique Equatoriale, Bois-Le-Duc, Hollande, 1903.
5. CAHN,(P.), La relation fraternelle chez l'enfant, Paris,PUF, 1962.
6. CHOMBART DE LAUWE, (M-Jet P-H.), et al, La femme dans la société, son image dans différents milieux sociaux, Paris,CNRS, 1967.
7. CHOMBART DE LAUWE,(P-H.), La culture et le pouvoir, Paris, L'harmattan, 1983.
8. CLEMENS, (R.), Problèmes sociaux congolais, Lubumbashi, Centre d'Etude des Problèmes sociaux indigènes, 1950.
9. DANA, (J.), La constellation familiale, Paris, Robert Laffont, 1978
10. DEBATY, (P.), La mesure des attitudes, Paris, PUF, 1967.
11. DE LANDSHEERE, (G.), Introduction à la recherche en éducation, Paris, Armand Colin, Bourrelier, 1976.
12. D'HAINAUT, (L-D.), Concepts et méthodes de la statistique, Paris, Labon, 1975.
13. DODSON, (F.), Le père et son enfant, Edition Paris, Robert Laffont, 1975.
14 .DURKHEIM, (E.), Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1973.
15. ENGELS, (F.), L'origine de la famille, de la propriété privée et de L'Etat, Moscou, Ed.du progrès, 1976.
16. ERNY, (P), - L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique Noire, Paris, Payot, 1968.
 - L'enfant et son milieu en Afrique Noire, Paris, Payot, 1972.
17.FRASSE, (P.), DUIJKER (H-C-J) et al, Les attitudes, Paris, PUF, 1961
18.FESTINGER, (L.), et KATZ, (D.), Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, Paris, PUF, 1974.
19. FREUD, (A.), L'enfant dans la psychanalyse, Paris, Gallimard, 1973.
20. FREUD, (S.), Malaise dans la civilisation, Paris, PUF, 1971
21. GARRAUD, (R.), Traité théorique et Pratique du Droit Pénal français, Paris, Sirey, 1924.

22. GAUQUELIN, (M-F.), La Psychologie moderne de A-Z, Paris, Rets, 1971
23. GOODMAN, (S.), Le livre guide de votre enfant de la naissance à l'adolescence, Paris Laffont, 1980.
24. HAAG, (D.), Pour le Droit à l'Education :quelle gestion ? Paris, UNESCO, 1981.
25. KEUPPENS, (J.), Principes de Droit Coutumier , Burasira 1964
26. LABORDERIE, (R.), Les images dans la société et l'éducation, Tournai, Casterman, 1972
27. LAFFON, (R.), Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant, Paris, PUF, 1973
28. LEFEVRE, (A.)-TEILLARD, Introduction historique au droit des personnes et de la famille, Paris, PUF, 1996
29. MALINOWSKI, (B.), La sexualité et sa répression, Paris, L'Harmattan, 1984.
30. MARX,(K.), et ENGELS, (F.), L'idéologie allemande, Paris, Editions Sociale, 1968.
31. MAQUET,(J-J.), Africanité traditionnelle et moderne, Paris, Présence Africaine, 1967.
32. MAUCO, (G.), Psychanalyse et éducation, Paris, Aubier Montaigne, 1979.
33. MERAND, (P.), La vie quotidienne en Afrique Noire, Paris, L'Harmattan, 1984.
34. MIALARET,(G.), Traité des sciences pédagogiques, Paris, PUF,1974.
35. MOSCOVICI, (S.), - La psychanalyse .Son image et son public, Paris, PUF, 1976.
- Psychologie de la vie conjugale,Paris,E.S.F.,1980.
36. MUCCHIELLI,(R.), Le questionnaire dans l'enquête psychologique, Paris. Librairie Larousse, 1972.
37. NAHOUM, (C.), L'entretien psychologique, Paris, PUF, 1975.
38. NDAYISABA (J.) et De GRANDMONT,(N.), Les enfants différents, Montréal, Les Editions Logiques, 1999.
39. PINTO, (R.) et GRAWTZ, (M.), Les méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1964.
40. POROT, (M.), L'enfant et les relations familiales, Paris PUF, 1979.
41. TROBISH, (W.), Ma femme m'a rendu polygame, Paris Trobish, 1966.
42. TOUZARD, (H.), Enquête psychologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale, Paris PUF, 1975.
43. Univers de la psychologie, Paris, Ed. Lidis, 1981.
44. WINNICOTT, (D- W), L'enfant et sa famille, Paris, Payot, 1972.

II. MEMOIRES

1.BANDIRA, (B.), L'évolution de la polygamie sous l'administration belge au Burundi, (1931-1960), Mémoire inédit, Université Catholique de Louvin, Faculté de Philosophie et Lettres, 1971, p.43.

2. BANKAMWABO, (I.), L'infraction de la polygamie et sa répression en droit burundais, Mémoire inédit, Fac.de Droit, U.B., Bujumbura, 1982.

3.KABOGORA (E.), Etude des relations psycho-affectives des enfants issus de la polygamie, Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1999.

4.KANA,(P.), Quelques aspects de la fonction éducative des interdits qui concernent la fille et la femme et leurs conséquences sur les statuts, rôles sociaux féminins dans la société burundaise traditionnelle et contemporaine, Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1979.

5.MULONDANYI BUKILA, (O.), Quelques attentes relatives au mariage de leurs garçons chez les paysans BALEGA, Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1996.

6.NIZIGAMA, (V.), Approche psychosociologique du mariage polygamique dans le Burundi traditionnel, Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1983.

7.NSAVYUMUGANWA, (E.), Situation de la Femme juridique en droit coutumier, Mémoire inédit, Fac. de Droit., U.B., Bujumbura, 1978.

8.NTAMWANA, (M-T.), La conception de la fécondité humaine dégagée des Rites et des Interdits relatifs à la femme dans la société burundaise traditionnelle et contemporaine, Mémoire inédit, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, 1983.

REVUES, COURS ET DOCUMENTS DIVERS.

1. Assemblée Générale des Nations Unies, Convention Relative aux Droits de l'Enfant, New York, Nations Unies, 1989.

2.BIGANGARA, (J-B.), Pour une anthropologie de la famille et du mariage traditionnel au Burundi, Bujumbura, Presses Lavigerie, 1986.

3. CONDE, (J.), in Prévision et satisfaction des besoins des populations en expansion, Paris, O.C.DE, 1986.

4. KAGAME, (A.), Les organisations socio-familiales de l'ancien RWANDA, Bruxelles, Institut Royal Belge, 1954.

5. NAVAS,(J.) et al., Famille et fécondité au Burundi, Bujumbura, centre de recherches socio-religieuses de l'Episcopat du Burundi, 1977.

6. NKUNZIMANA,(P.), - Sociologie Générale, Cours inédit, Ière Cand., F.P.S.E., U.B. A/A 1998-1999.
-Psychologie Sociale, Cours inédit, II^{ème} Cand., F.P.S.E, U.B., A/A 1997-1998.

7. NTABONA (A.),- La famille burundaise et ses défits 2-3/1992, Les Presses Lavigerie, Bujumbura, Avril-Sept., 1992.
-Les fondements de la solidarité familiale d'après les proverbes rundi, in QVS, n°16, 1971.

8. NTERERE,(J-B.), La signification de la famille parentèle in QVS, n°6,1969.

9. NTIRANDEKURA (A.), Dynamique de groupes, Cours inédit, I^{ère} Licence, F.P.S.E., U.B., Bujumbura, A /A 2001-2002.

10. NZISABIRA (E.), Méthodologie de la recherche, cours inédit, II^{ème} Cand., F.P.S .E, U.B., Bujumbura, A/A 2000-2001.

11.U.B.S., La Sainte Bible : Lévitique 18 Ve.18, Nouvelle Edition Revue, 1910.

IV.DICTIONNAIRES

1. BLOCH, (O.), et WARTBURG, (W-V.),Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, PUF, 1968.

2. FOULQUIE, (P.), Dictionnaire de la langue pédagogique, Paris, PUF, 1971.

3. LAFFON, (R.), Vocabulaire de Psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant, Paris, PUF, 1973.

4. SILLAMY,(N.),Dictionnaire encyclopédique de A-K, Paris, Bordas, 1980.

ANNEXES : - GUIDE D'ENTRETIEN
- CONSIGNES

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET
DES SCIENCES DE L'EDUCATION

ANNEXE I

CONSIGNE EN KIRUNDI

Bashingantahe,
Bapfasoni,
Rwaruka,

Nitwa NTIRAMPEBA Eraste. Ndi umunyeshure mw'Ishure Kaminuza y'Uburundi. Nari mfise igikorwa co kuraba ingene mwebwe mubona umugabo afise abagore benshi ngaha iwanyu.Ni naco gituma nagomba ko twoba turaganira.

Twabacaguye mu bandi kuko nibaza ko mwoba mufise inkuru zikenewe cane zijanye no guharika. Hamwe nivyo, hariho utubazo nza kubabaza. Nkaba ndabasavye ko mwokwishura uko muvyumva, mutekaniwe.

Mbere ndabamenyesheje ko ata mazina yanyu muvuga. K'ugushaka kwanyu, murashobora kumbarira gusa imyaka yanyu.

Murakoze cane
NTIRAMPEBA Eraste
Etudiant à la F.P.S.E.

ANNEXE II

GUIDE D'ENTRETIEN EN KIRUNDI

0. Mwoshobora kutubarira imyaka yanyu ?
1. Hano iwanyu mu Kumoso, ni kuki abagabo bamwe bafise abagore benshi ?
2. Ni ryari umugabo aharika ?
3. Mwisunze ivyo mubona ng'aha iwanyu, ni ryari umukobwa yokwemera kuja k'umugabo asanzwe yubatse ?
4. Ni gute itunga ryotuma umugabo aharika ?
5. Mwokwipfuza guharika ?Sigura igituma .
6. Mubona gute imiryango irimwo abagabo bafise abagore benshi ? Iyo miryango ibayeho gute ?
7. Ni izihe ngorane mubona ng'aha iwanyu zikunda gushikira imiryango irimwo abagabo baharitse ?
8. Mubona gute inyifato y'abana bavuka mu miryango irimwo abagabo baharitse ?
9. Mubona gute imigenderanire y'umugabo n'abagore biwe ?
10. Mubona gute imigenderanire hagati y'abagore basangiye umugabo ?
11. Mubona gute imigenderanire y'abana basangiye se badasangiye ba nyina ?
12. Mwoba mufitaniye imigenderanire n'umugabo aharitse ? Iyo migenderanire yoba imeze gute ?
13. Mwokunda kuja kwubaka n'umugabo asanzwe yubatse ? Mwoshobora gusigura iyo nyishu mutanze ?
14. Mwiyumva gute iyo hariko haravugwa ivyerekeye guharikwa ?
15. Mwokunda kurongora abagore benshi ? Mwoshobora gusigura iyo nyishu mutanze ?
16. Mwiyumva gute iyo hariko haravugwa ivyerekeye guharika ?
17. Mwoba muzi ko hari itegeko ribuza guharika ? Iryo tegeko muribona gute ?
18. Mwoshikiriza iki "Leta" (Abatware) kuvyerekeye uguharika ?
19. Abatarubaka bobo mwobahanura iki ?

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET
DES SCIENCES DE L'EDUCATION

ANNEXE III

CONSIGNE EN FRANCAIS

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Je m'appelle NTIRAMPEBA Eraste ; étudiant à la F.P.S.E à l'Université du Burundi. Je suis en train de réaliser un travail de recherche intitulé ***"Image de l'homme polygame dans la région du Moso".***

Nous vous avons choisis pour que vous puissiez me fournir des informations sur ce phénomène parce que j'estime que vous êtes les mieux indiqués pour cela. C'est ainsi que je vous demande de bien vouloir répondre à mes questions le plus tranquillement possible et avec sincérité.

Par ailleurs, je vous garantis le strict anonymat. Donc, il n'est aucunément nécessaire de me révéler votre nom. Néanmoins, si vous le voulez bien, vous pouvez tout simplement me dire votre âge.

Je vous remercie beaucoup
NTIRAMPEBA Eraste
Etudiant Mémorant à la F.P.S.E.

ANNEXE IV

GUIDE D'ENTRETIEN EN FRANCAIS

0. Pouvez-vous nous dire quel âge avez-vous ?
1. Pourquoi d'après-vous, certains hommes sont-ils polygynes dans votre région ?
2. Dans quel cas un homme peut-il se marier à plus d'une femme ?
3. D'après ce que vous voyez très souvent chez vous, dans quelle condition une fille peut-elle se trouver pour accepter de se marier à un homme déjà marié ?
4. Quels sont les facteurs à la base de la polygynie ?
5. Souhaiteriez-vous vous épouser à plusieurs femmes ? Expliquez pourquoi ?
6. Comment appréciez-vous la façon de vivre des familles polygyniques ?
7. Quels sont les problèmes (que vous observez vous-mêmes chez vous) éprouvés par les foyers polygyniques ?
8. Comment appréciez-vous le comportement des enfants issus des familles polygyniques ?
9. Comment trouvez-vous les relations familiales entre un polygyne et ses épouses ?
10. Comment se présentent-elles les relations sociales entres les coépouses ?
11. Comment appréciez-vous les relations familiales entre demi-frères et demi-soeurs ?
12. Avez-vous des relations familiales avec un polygyne ? Si oui, comment se présentent-elles ?
13. Aimeriez-vous vous épouser à un homme déjà marié ? Justifiez votre réponse ?
14. Que ressentez-vous quand on raconte des histoires relatives à épouser un homme déjà marié ?
15. Aimeriez-vous épouser plusieurs femmes ? Justifiez votre réponse ?
16. Comment vous ressentez-vous quand vous entendez des propos relatifs à la polygynie ?
17. Savez-vous qu'il existe une loi pour la répression de la polygynie dans notre pays? Si oui, comment appréciez-vous cette loi ?
18. Quelles propositions pouvez-vous adresser au gouvernement quant à la pratique de la polygynie dans notre pays ?
19. Quels sont les conseils donneriez-vous aux jeunes (garçons et filles) en âge de se marier face à cette pratique de la polygynie ?